

France. Ministère des affaires étrangères. Affaires arméniennes : supplément : 1895-1896. 1897.

1/ Les contenus accessibles sur le site Gallica sont pour la plupart des reproductions numériques d'oeuvres tombées dans le domaine public provenant des collections de la BnF. Leur réutilisation s'inscrit dans le cadre de la loi n°78-753 du 17 juillet 1978 :

*La réutilisation non commerciale de ces contenus est libre et gratuite dans le respect de la législation en vigueur et notamment du maintien de la mention de source.

*La réutilisation commerciale de ces contenus est payante et fait l'objet d'une licence. Est entendue par réutilisation commerciale la revente de contenus sous forme de produits élaborés ou de fourniture de service.

Cliquer [ici](#) pour accéder aux tarifs et à la licence

2/ Les contenus de Gallica sont la propriété de la BnF au sens de l'article L.2112-1 du code général de la propriété des personnes publiques.

3/ Quelques contenus sont soumis à un régime de réutilisation particulier. Il s'agit :

*des reproductions de documents protégés par un droit d'auteur appartenant à un tiers. Ces documents ne peuvent être réutilisés, sauf dans le cadre de la copie privée, sans l'autorisation préalable du titulaire des droits.

*des reproductions de documents conservés dans les bibliothèques ou autres institutions partenaires. Ceux-ci sont signalés par la mention Source gallica.BnF.fr / Bibliothèque municipale de ... (ou autre partenaire). L'utilisateur est invité à s'informer auprès de ces bibliothèques de leurs conditions de réutilisation.

4/ Gallica constitue une base de données, dont la BnF est le producteur, protégée au sens des articles L341-1 et suivants du code de la propriété intellectuelle.

5/ Les présentes conditions d'utilisation des contenus de Gallica sont régies par la loi française. En cas de réutilisation prévue dans un autre pays, il appartient à chaque utilisateur de vérifier la conformité de son projet avec le droit de ce pays.

6/ L'utilisateur s'engage à respecter les présentes conditions d'utilisation ainsi que la législation en vigueur, notamment en matière de propriété intellectuelle. En cas de non respect de ces dispositions, il est notamment passible d'une amende prévue par la loi du 17 juillet 1978.

7/ Pour obtenir un document de Gallica en haute définition, contacter reutilisation@bnf.fr.

DOCUMENTS DIPLOMATIQUES

AFFAIRES ARMÉNIENNES

(SUPPLÉMENT)

1895-1896



MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

DOCUMENTS DIPLOMATIQUES

AFFAIRES ARMÉNIENNES

(SUPPLÉMENT)

1895-1896



PARIS

IMPRIMERIE NATIONALE

M DCCC XCVII

TABLE DES MATIÈRES.

	Pages.
I. — Événements de Trébizonde. (Octobre 1895.).....	1
II. — Événements d'Erzeroum. (Octobre. — Novembre 1895.).....	15
III. — Événements de Diarbékir. (Octobre 1895. — Novembre 1896.)...	20
IV. — Événements de Sivas. (Novembre 1895.).....	37
V. — Événements de Malatia. (Novembre 1895.).....	41
VI. — Événements d'Orfa. (Décembre 1895.).....	46
VII. — Affaires de Zéïtoun. (Octobre 1895. — Avril 1896.).....	52
VIII. — Conversions forcées à l'Islamisme. (Décembre 1895. — Août 1896.).	85
IX. — Événements de Mersine-Adana. (Octobre 1895. — Mars 1896.)..	95
X. — Événements d'Akbès-Cheiklé. (Décembre 1895. — Mai 1896.)... 100	100
XI. — Événements de Césarée et d'Angora. (Décembre 1895. — Novembre 1896.).....	113
XII. — District d'Alexandrette. (Novembre 1895. — Octobre 1896.).....	116
XIII. — Région d'Alep. (Novembre 1895. — Novembre 1896.).....	120

TABLE DES MATIÈRES.

NU- MÉROS.	NOMS.	DATES.	OBJET.	PAGES.
I.				
ÉVÉNEMENTS DE TRÉBIZONDE.				
(OCTOBRE 1895.)				
1	M. Cillière à M. P. Cambon.	2 octobre....	Agression contre Bakhri Pacha et Hamdi Pacha..	1
2	<i>Idem.</i>	5 octobre....	Troubles à Trébizonde.....	2
3	<i>Idem.</i>	<i>Idem.</i>	Démarches des consuls auprès du Vali.....	2
4	<i>Idem.</i>	<i>Idem.</i>	Compte rendu des troubles de Trébizonde.....	2
5	<i>Idem.</i>	9 octobre....	Massacres et pillage dans la ville.....	5
6	M. P. Cambon à M. Cillière..	<i>Idem.</i>	Demande de renseignements, envoi d'un vaisseau de guerre russe.....	6
7	M. Cillière à M. P. Cambon.	11 octobre...	Demande d'un bateau des Messageries Maritimes.	6
8	M. P. Cambon à M. Cillière.	12 octobre...	Envoi d'un bateau des Messageries Maritimes et d'un navire de guerre russe.....	6
9	M. Cillière à M. P. Cambon..	14 octobre...	Nombreux réfugiés chez les Frères des écoles chré- tiennes.....	7
10	<i>Idem.</i>	15 octobre...	Récit des massacres.....	7
11	<i>Idem.</i>	16 octobre...	Anxiété persistante des populations.....	14
12	M. P. Cambon à M. Cillière.	23 octobre...	Remerciements du patriarche arménien catholique. Approbation des réformes par le Sultan.....	14
II.				
ÉVÉNEMENTS D'ERZEROUM.				
(OCTOBRE-NOVEMBRE 1895.)				
13	M. Bergeron à M. P. Cambon.	4 octobre....	État de surexcitation des esprits.....	15
14	<i>Idem.</i>	15 octobre...	Même objet.....	15
15	M. Roqueferrier à M. P. Cam- bon.	31 octobre...	Troubles à Erzeroum.....	16
16	<i>Idem.</i>	2 novembre..	Même objet. Secours aux blessés.....	16
17	<i>Idem.</i>	3 novembre..	Responsabilités des autorités ottomanes.....	16
18	<i>Idem.</i>	<i>Idem.</i>	Nouveaux troubles.....	17
19	M. Roqueferrier à Son Excel- lence le maréchal Chakir Pacha.	4 novembre..	Remerciements à Son Excellence le maréchal Cha- kir Pacha.....	17

NU- MÉROS.	NOMS.	DATES.	OBJET.	PAGES.
20	Son Excellence le maréchal Chakir Pacha à M. Roqueferrier.	4 novembre..	Accusé de réception de la lettre précédente.....	18
21	M. Roqueferrier à M. P. Cambon.	11 novembre.	L'ordre est rétabli à Erzeroum. Troubles aux environs de la ville.....	18
22	M. Roqueferrier à M. P. Cambon.	18 novembre.	Rétablissement de l'ordre.....	18
23	<i>Idem.</i>	25 novembre.	Nouveaux désordres.	19
24	<i>Idem.</i>	4 décembre..	Dispositions prises par les autorités.....	19
25	<i>Idem.</i>	5 mars 1896.	Nombre des victimes. — Organisation des secours.	19

III.

ÉVÉNEMENTS DE DIARBÉKIR.

(OCTOBRE 1895. — NOVEMBRE 1896.)

26	M. Meyrier à M. P. Cambon.	4 octobre. ...	Nomination d'Aniz Pacha comme Vali.	20
27	<i>Idem.</i>	5 octobre. ...	Un télégramme est adressé au sultan par la population de Diarbékir.....	21
28	<i>Idem.</i>	6 octobre. ...	Indignation populaire.....	21
29	<i>Idem.</i>	7 octobre. ...	Manifestation de la population chrétienne. — Mesures prises.....	21
30	<i>Idem.</i>	9 octobre. ...	Même objet.....	22
31	<i>Idem.</i>	11 octobre. ...	Même objet.....	22
32	M. P. Cambon à M. Meyrier.	12 octobre. ...	Démarches faites par l'Ambassadeur auprès de la Porte.....	22
33	M. Meyrier à M. P. Cambon.	17 octobre. ...	Agitation parmi les musulmans.....	23
34	<i>Idem.</i>	3 novembre..	Troubles à Diarbékir.....	23
35	<i>Idem.</i>	4 novembre..	Pourparlers entre les notables chrétiens et musulmans.....	23
36	<i>Idem.</i>	<i>Idem.</i>	Le personnel des établissements catholiques est sain et sauf.....	24
37	<i>Idem.</i>	5 novembre..	Fin des troubles.....	24
38	M. P. Cambon à M. Meyrier.	<i>Idem.</i>	Même objet.....	24
39	M. Meyrier à M. P. Cambon.	6 novembre..	Même objet.....	25
40	<i>Idem.</i>	7 novembre..	Intervention en faveur des capucins de Mardin..	25
41	<i>Idem.</i>	9 novembre..	La situation s'améliore à Diarbékir.....	25
42	M. Berthelot à M. P. Cambon.	22 novembre.	Remerciements du Saint-Siège.....	26
		14 novembre.	ANNEXE I. — Le Comte Lefebvre de Béhaine à M. Berthelot.....	26
		11 novembre.	ANNEXE II. — S. Em. le Cardinal Rampolla au Comte Lefebvre de Béhaine.....	26

NU- MÉROS.	NOMS.	DATES.	OBJET.	PAGES.
		1895.		
43	Le Comte Lefebvre de Béhaine	28 novembre.	Remerciements du Saint-Siège pour l'attitude des agents français..... ANNEXE. — S. Ém. le Cardinal Rampolla au Comte Lefebvre de Béhaine.	27
44	M. Meyrier à M. P. Cambon.	18 décembre.	Compte rendu des massacres de Diarbékir.....	28
		1896.		
45	M. P. Cambon à M. Meyrier.	5 janvier....	Mesures prises par le Gouvernement ottoman ...	34
46	M. Meyrier à M. P. Cambon.	8 janvier....	Envoi de Commissaires ottomans.....	34
47	M. P. Cambon à M. Meyrier.	26 janvier...	Leur maintien à Diarbékir.....	35
48	M. Meyrier à M. de la Boulinière.	25 février....	Nouvelle panique. Attitude des Musulmans.....	35
49	M. de la Boulinière à M. Meyrier.	27 février ...	Rappel du Vali Aniz Pacha.....	36
50	Sa Béatitudo M ^{gr} Madtéos Isymirlian à M. P. Cambon.	23 avril et 5 mai.	Remerciements du Patriarche arménien grégorien.	36
51	M. P. Cambon à S. Exc. Tewfick Pacha.	26 juin.....	Avertissements à la Porte au sujet de la situation à Diarbékir.....	37
52	M. P. Cambon à M. Lafont..	7 novembre..	Rappel d'Aniz Pacha.....	37

IV.

ÉVÉNEMENTS DE SIVAS.

(NOVEMBRE 1895.)

53	M. Carlier à M. P. Cambon.	12 novembre au 16 novembre	Récit des troubles à Sivas.....	37
----	----------------------------	-------------------------------	---------------------------------	----

V.

ÉVÉNEMENTS DE MALATIA.

(NOVEMBRE 1895.)

54	M. P. Cambon à M. Carlier..	12 novembre.	Avis d'un massacre à Malatia.....	41
55	M. P. Cambon à M. Meyrier.	13 novembre.	Même objet.....	42
56	M. Meyrier à M. P. Cambon.	<i>Idem</i>	Renseignements sur la Mission des capucins de Malatia.....	42
57	M. P. Cambon au Supérieur de la Mission des capucins à Malatia.	<i>Idem</i>	Même objet.....	42
58	La Mission des capucins de Malatia à M. P. Cambon.	14 novembre.	Même objet.....	42
59	Le Supérieur de la Mission des capucins à Malatia à M. Carlier,	28 novembre.	Récit des troubles à Malatia.....	43

NU- MÉROS.	NOMS.	DATES.	OBJET.	PAGES.
VI.				
ÉVÉNEMENTS D'ORFA.				
(DÉCEMBRE 1895.)				
60	M. P. Cambon.....	29 décembre. 1896.	Massacres à Orfa.....	46
61	<i>Idem</i>	2 janvier....	Même objet.....	46
62	Traduction d'une lettre adres- sée d'Orfa au Consul de France à Alep par un té- moin oculaire.	22 janvier...	Récit des troubles.....	47
63	Le Consul de la Nation por- tugaise à Son Excellence M. l'Ambassadeur d'Italie à Constantinople.	29 janvier...	Même objet.....	50
VII.				
AFFAIRES DE ZEÏTOUN.				
(OCTOBRE 1895-AVRIL 1896.)				
64	M. P. Cambon à M. Barthé- lémy.	23 octobre...	Demande de renseignements sur la situation à Zeïtoun.....	52
65	M. Barthélemy à M. P. Cam- bod.	26 octobre...	Mécontentement des Arméniens de Zeïtoun.....	52
66	M. Summaripa à M. P. Cam- bon.	11 décembre. 27 novembre.	Premières hostilités..... ANNEXE. — Lettre d'un Arménien de Zeïtoun au Vice-Consul de France à Mersine.....	53 53
67	M. P. Cambon.....	23 décembre.	Proposition d'intervention des Puissances.....	55
68	M. Berthelot à M. P. Cambon.	24 décembre.	Approbation de cette proposition.....	55
69	M. Barthélemy à M. P. Cam- bon.	26 décembre.	Situation à Zeïtoun.....	56
70	M. P. Cambon.....	<i>Idem</i>	Récit des événements.....	56
71	<i>Idem</i>	29 décembre.	Médiation des Ambassadeurs.....	59
72	M. Barthélemy à M. P. Cam- bon.	31 décembre. 1896.	Résistance des Zeïtounlis.....	59
73	M. P. Cambon.....	1 ^{er} janvier...	Pourparlers avec les Zeïtounlis.....	59
74	<i>Idem</i>	3 janvier....	Recours aux Puissances.....	60
75	M. P. Cambon à M. Barthé- lémy.	2 janvier....	Instructions au Gérant du Consulat de France à Alep.....	60
76	M. Summaripa à M. P. Cam- bon.	3 janvier....	Récit des troubles dans la région de Zeïtoun.....	61
77	M. Barthélemy à M. P. Cam- bon.	4 janvier....	Médiation des Consuls.....	62
78	M. P. Cambon à M. Barthé- lémy.	8 janvier....	Même objet. Secours aux capucins de Jénidjé-Kalé.	63

NU- MÉROS.	NOMS.	DATES.	OBJET.	PAGES.
		1896.		
79	M. P. Cambon.....	10 janvier...	Médiation des Consuls.....	63
80	M. P. Cambon à M. Barthé- lémy.	<i>Idem.</i>	Instructions aux Consuls.....	63
81	M. P. Cambon.....	12 janvier...	Récit des événements.....	64
82	M. P. Cambon à M. Barthé- lémy.	9 janvier....	Secours aux religieux latins.....	67
83	<i>Idem.</i>	14 janvier...	Médiation des Consuls. Enquête à Marache.....	67
84	M. Barthélemy à M. P. Cam- bon.	28 janvier...	Médiation des Consuls. — Secours aux religieux latins.....	68
85	<i>Idem.</i>	29 janvier...	Situation à Marache.....	68
86	<i>Idem.</i>	31 janvier...	Arrivée à Zeïtoun. — Retour à Marache des reli- gieux latins réfugiés à Zeïtoun.....	69
87	M. P. Cambon.....	1 ^{er} février ...	Situation à Zeïtoun. — Arrivée des Consuls.....	69
88	M. P. Cambon à M. Ledoux.	<i>Idem.</i>	Secours aux religieux latins.....	69
89	Le Supérieur des Franciscains réfugiés à Zeïtoun, à M. P. Cambon.	<i>Idem.</i>	Remerciements à l'Ambassadeur.....	70
90	M. Ledoux à M. P. Cambon.	2 février....	Même objet.....	70
91	M. Ledoux à M. P. Cambon.	4 février.....	Même objet.....	70
		3 février.....	ANNEXE. — Le Père Custode de Terre-Sainte au Consul général de France en Palestine.	71
92	M. Barthélémy à M. P. Cam- bon.	4 février....	Conditions de la reddition des assiégés de Zeï- toun.....	71
93	Télégramme du Consul italien à Zeïtoun.	5 février....	Même objet.....	72
94	M. P. Cambon à M. Barthé- lémy.	8 février....	Conditions proposées par la Porte.....	73
95	Télégramme collectif des qua- tre Consuls en mission, aux Ambassadeurs des six gran- des Puissances à Constanti- nople.	11 février ...	Acceptation des conditions.....	74
96	M. P. Cambon.....	<i>Idem.</i>	Résultats des pourparlers.....	74
97	Télégramme de Zeïtoun adressé aux Ambassadeurs des six grandes Puissances.	<i>Idem.</i>	Remerciements des Zeïtounlis.....	74
98	M. P. Cambon à M. Barthé- lémy.	<i>Idem.</i>	Instructions au Consul.....	75
99	M. Barthélémy à M. P. Cam- bon.	13 février ...	Exécution de l'arrangement.....	75
100	M. P. Cambon.....	14 février....	Même objet.....	76
101	M. Berthelot à M. P. Cambon.	<i>Idem.</i>	Approbation.....	76

NU- MÉROS.	NOMS.	DATES.	OBJET.	PAGES.
		1896.		
102	M. P. Cambon.....	17 février...	Exécution de l'Arrangement.....	76
103	M. de la Boulinière.....	22 février...	Demande de secours.....	78
104	M. Berthelot à M. de la Boulinière.	22 février...	Ouverture d'un crédit de 10,000 francs.....	79
105	M. de la Boulinière à M. Barthélémy.	23 février...	Secours aux Zeitounlis.....	79
106	M. de la Boulinière.....	24 février...	Même objet.....	79
107	M. de la Boulinière à M. de Longueville.	24 février...	Même objet.....	80
108	M. Barthélémy à M. de la Boulinière.	25 février...	Même objet. — Secours aux catholiques de Marache et d'Aïn-Tab.....	80
109	M. de la Boulinière à M. Barthélémy.	27 février...	Secours aux chrétiens.....	81
110	M. de la Boulinière.....	26 février...	Même objet.....	81
111	M. Berthelot à M. de la Boulinière.	4 mars.....	Même objet.....	81
112	M. de la Boulinière à M. Summaripa.	3 mars.....	Embarquement des Hintchakistes de Zeitoun....	82
113	M. Summaripa à M. de la Boulinière.	4 mars.....	Même objet.....	82
114	M. de la Boulinière à M. Barthélémy.	4 mars.....	Fin de la mission du Consul.....	82
115	M. de la Boulinière.....	5 mars.....	Exécution des arrangements concernant Zeitoun..	83
116	M. de la Boulinière à M. Barthélémy.	10 mars.....	Création d'un Vice-Consulat à Marache.....	84
117	Notes du lieutenant-colonel de Vialar, attaché militaire de l'Ambassade de France.	avril.....	Notes sur le siège de Zeitoun.....	84

VIII.

CONVERSIONS FORCÉES A L'ISLAMISME.

(DÉCEMBRE 1895. — AOÛT 1896.)

118	M. Berthelot au comte de Montebello.	18 décembre.	Initiative prise par le Gouvernement britannique.	85
119	M. Berthelot à M. P. Cambon.	19 décembre.	Même objet.....	86
120	Le comte de Montebello.....	21 décembre.	Opinion du Prince Lobanow.....	86
121	M. Berthelot à M. P. Cambon.	21 décembre.	Même objet.....	87
122	M. Geoffray.....	1 ^{er} janv. 1896.	Enquête des Ambassadeurs à Constantinople sur les conversions forcées.....	87
		2 déc. 1895..	ANNEXE I. — Le marquis de Salisbury au baron de Courcel. — Traduction.....	88

NUMÉROS	NOMS.	DATES.	OBJET.	PAGES.
		1896.		
123	M. de la Boulinière.....	1 ^{er} mars	Conversions forcées. — Démarches faites à ce sujet.	88
124	Note remise à M. P. Cambon par sir Philip Currie, Ambassadeur d'Angleterre.	10 mars	Enquête de M. Fitz-Maurice sur les conversions forcées.....	89
125	M. P. Cambon.....	14 mai.....	Même objet.....	91
126	M. Pognon à M. P. Cambon..	11 juillet ...	Même objet. — Danger de la situation.....	93
127	<i>Idem</i>	15 juillet....	Même objet.....	93
128	M. Hanotaux à M. de la Boulinière.	22 août.....	Instructions à M. de la Boulinière.....	94

IX.

ÉVÉNEMENTS DE MERSINE. — ADANA.

(OCTOBRE 1895. — MARS 1896.)

		1895.		
129	M. Summaripa à M. P. Cambon.	31 octobre ..	Situation troublée dans le vilayet.....	95
130	<i>Idem</i>	12 novembre.	Même objet.....	95
131	M. P. Cambon à M. Summaripa.	17 novembre.	Envoi du <i>Linois</i> à Mersine.....	96
132	M. Summaripa à M. P. Cambon.	19 novembre.	Pillages dans le district d'Adana.....	96
133	<i>Idem</i>	26 novembre.	Séjour du <i>Linois</i> à Mersine.....	97
134	<i>Idem</i>	29 novembre.	Incendie du collège américain à Marache.....	97
135	<i>Idem</i>	14 décembre.	Troubles à Tarsous.....	98
		1896.		
136	<i>Idem</i>	18 janvier ...	Statistique des victimes des troubles à Marache, Jenidjé-Kalé et Aintab.....	98
137	<i>Idem</i>	28 février....	Troubles à Adana.....	99
138	M. P. Cambon à M. Summaripa.	6 mars.....	Démarches de l'Ambassadeur auprès de la Porte..	99
139	M. P. Cambon.....	22 mars.....	Nouveaux désordres. Envoi du <i>Faucon</i>	99

X.

ÉVÉNEMENTS D'AKBÈS-CHEIKLÉ.

(DÉCEMBRE 1895. — MARS 1896.)

		1895.		
140	M. de Longeville à M. P. Cambon.	6 décembre ..	Menaces des musulmans. Mesures prises pour sauvegarder les établissements religieux de Cheiklé et d'Akbès.....	100
141	<i>Idem</i>	24 décembre .	Même objet. Arrivée du <i>Linois</i>	101

NU- MÉROS.	NOMS.	DATES.	OBJET.	PAGES.
		1895.		
142	M. de Longeville à M. P. Cambon.	25 décembre.	Envoi d'un cava à Akbès.....	101
143	M. Summaripa à M. P. Cambon.	<i>Idem</i>	Menaces contre les lazaristes.....	102
144	M. P. Cambon à M. de Longeville.	<i>Idem</i>	Dispositions prises par les autorités.....	102
145	M. P. Cambon à M. Summaripa.	Même objet.....	102
		1896.		
146	M. de Longeville à M. P. Cambon.	3 janvier...	Même objet, — Troubles dans la région. — Arrivée du <i>Cosmao</i>	103
147	Le même.....	27 mars.....	Attaque des établissements religieux par les Kurdes	103
148	M. Summaripa à M. P. Cambon.	<i>Idem</i>	Même objet.....	104
149	Le même.....	28 mars.....	Même objet.....	104
150	<i>Idem</i>	<i>Idem</i>	Même objet.....	104
151	M. P. Cambon à M. Summaripa.	<i>Idem</i>	Envoi à Akbès du vice-consul de France à Mersine.....	105
152	M. Summaripa à M. P. Cambon.	<i>Idem</i>	Récit des événements.....	105
153	M. Bourgeois à M. P. Cambon.	29 mars.....	Demande de renseignements. — Instruction.....	107
154	M. P. Cambon.....	29 mars.....	Envoi de renseignements.....	107
155	M. de Longeville à M. P. Cambon.	8 avril.....	Menaces contre les religieux.....	108
156	M. Summaripa à M. P. Cambon.	14 avril.....	Voyage du vice-consul. — Récit des événements..	108
157	Le R. P. Étienne, prieur de la Trappe du Sacré-Cœur, à M. P. Cambon.	17 avril.....	Même objet.....	110
158	M. P. Cambon au R. P. Étienne.	11 mai.....	Accusé de réception de la précédente lettre. — Dispositions prises par l'Ambassade.....	112
159	M. Hanotaux à M. P. Cambon.	7 mai.....	Proposition en faveur de Khairi Bey et de Mohamed Mouktar Effendi.....	112
160	M. de la Boulinière à M. Summaripa.	16 mai.....	Même objet.....	113

XI.

ÉVÉNEMENTS DE CÉSARÉE ET D'ANGORA.

(DÉCEMBRE 1895. — SEPTEMBRE 1896.)

161	M. Alph. Guillois à M. P. Cambon.	18 décembre	Massacres à Césarée.....	113
		1896.		
162	M. Alph. Guillois à M. de la Boulinière.	20 septembre.	Troubles à Angora.....	115

NU- MÉROS.	NOMS.	DATES.	OBJET.	PAGES.
XII.				
DISTRICT D'ALEXANDRETTE.				
(NOVEMBRE 1895. — OCTOBRE 1896.)				
		1895.		
163	M. de Longeville à M. P. Cambon.	22 novembre.	Troubles dans le district d'Alexandrette.....	116
164	<i>Idem</i>	30 décembre.	Vente de filles et de garçons arméniens comme esclaves.....	118
		1896.		
165	<i>Idem</i>	11 mars.....	Désordres à Antioche.....	118
166	M. de Longeville à M. de la Boulinière.	11 septembre.	Passages de recrues kurdes.....	118
167	M. P. Cambon à M. de Longeville.	8 octobre....	Envoi du <i>Vautour</i>	119
168	M. de Longeville à M. P. Cambon.	10 octobre...	Insubordination des troupes ottomanes.....	119
XIII.				
RÉGION D'ALEP.				
(NOVEMBRE 1895. — NOVEMBRE 1896.)				
		1895.		
169	M. Barthélémy à M. P. Cambon.	11 novembre.	Attitude turbulente des musulmans d'Adana....	120
170	<i>Idem</i>	19 novembre.	Massacres à Marache.....	120
171	M. P. Cambon à M. Barthélémy.	22 novembre.	Ordres envoyés par la Poste au Vali d'Alep.....	121
172	M. Barthélémy à M. P. Cambon.	4 décembre..	Croisière du <i>Linois</i>	121
173	<i>Idem</i>	6 décembre..	Incendie du couvent franciscain de Jénidjé-Kalé. Nouveaux massacres.....	121
174	<i>Idem</i>	11 décembre.	Meurtre du drogman du couvent de Marache....	122
		1896.		
175	M. de Longeville à M. P. Cambon.	28 juin.....	Remise en liberté de prisonniers musulmans à Aintab.....	122
176	M. Pognon à M. P. Cambon..	11 juillet....	Situation troublée de la région.....	122
177	<i>Idem</i>	15 juillet....	Panique à Aintab.....	123
178	<i>Idem</i>	10 novembre.	Ventes de jeunes Arméniennes comme esclaves...	123

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

DOCUMENTS DIPLOMATIQUES.

AFFAIRES ARMÉNIENNES.

(SUPPLÉMENT.)

1895-1896.

I.

ÉVÉNEMENTS DE TRÉBIZONDE.

(OCTOBRE 1895.)

N° 1.

M. CILLIÈRE, Consul de France à Trébizonde,

à M. P. CAMBON, Ambassadeur de la République française à Constantinople.

Trébizonde, le 2 octobre 1895.

Bakhri Pacha, ex-vali de Van, de passage à Trébizonde, et Hamdi Pacha, Général commandant la subdivision, ont été ce soir, vers 5 heures et demie, l'objet d'une agression. Tous les deux ont été légèrement blessés.

CILLIÈRE.

N° 2.

M. CILLIÈRE, Consul de France à Trébizonde,

à M. P. CAMBON, Ambassadeur de la République française à Constantinople.

Trébizonde, le 5 octobre 1895,
9 h. 55 matin.

La population musulmane s'est soulevée cette nuit contre les Chrétiens. De graves désordres ont eu lieu. Le Vali a pu arrêter momentanément les troubles, mais il n'a pas assez de troupes à sa disposition et on prévoit de plus grands dangers pour ce soir.

CILLIÈRE.

N° 3.

M. CILLIÈRE, Consul de France à Trébizonde,

à M. P. CAMBON, Ambassadeur de la République française à Constantinople.

Trébizonde, le 5 octobre 1895,
3 h. 40 soir.

Une démarche collective auprès du Vali a été faite ce matin par les Consuls pour réclamer des mesures énergiques. Il s'est porté garant de la sécurité des agents étrangers et de leurs nationaux.

CILLIÈRE.

N° 4.

M. CILLIÈRE, Consul de France à Trébizonde,

à M. P. CAMBON, Ambassadeur de la République française à Constantinople.

Trébizonde, le 5 octobre 1895.

J'ai l'honneur de confirmer à Votre Excellence mes deux télégrammes de ce jour relatifs au soulèvement de la population musulmane qui a eu lieu la nuit dernière. Pour un grand nombre d'habitants de la ville, c'est de la façon la plus imprévue que ce grave incident a pris naissance; un véritable désastre aurait été sans doute à déplorer, si le Vali n'était pas parvenu à calmer la foule excitée et décidée aux pires

excès. Je prie Votre Excellence de me permettre de lui exposer les faits et les causes qui les ont déterminés, tels que mes informations personnelles les établissent.

La tentative d'assassinat contre Bakhri Pacha, dont j'ai rendu compte tout récemment à l'Ambassade, avait vivement surexcité les Musulmans de Trébizonde, qui laissaient, depuis déjà longtemps, percer des sentiments assez hostiles à l'égard des Arméniens. Dans les nombreux cafés où a l'habitude de se réunir la lie de la population turque, de continuel conciliabules avaient lieu. Aux yeux de tout le monde, cependant, il ne s'agissait que de menaces insignifiantes, les Musulmans de cette ville ayant donné des preuves de sagesse dans la plupart des circonstances où leur fanatisme paraissait devoir être particulièrement excité. Je suis convaincu que rien de grave n'aurait eu lieu, si la nouvelle des troubles de Constantinople n'était venue irriter de nouveau les esprits. Cette nouvelle, inexactement rapportée par des Musulmans arrivés de Constantinople, a été exploitée par les meneurs et, dès ce moment, une manifestation hostile contre les Arméniens a été décidée.

Hier soir, vers 9 heures, des coups de fusil éclatèrent de toute part, et l'on ne tardait pas à apprendre que des groupes très nombreux, composés de Musulmans de la ville et des villages environnants, avaient commencé l'attaque des quartiers chrétiens. La panique fut épouvantable. Ce n'est guère qu'à l'aube que le calme se rétablit et que l'on put, avec un peu de sang-froid recueillir des renseignements sur les incidents qui s'étaient passés.

Les premières versions furent rapidement contrôlées et il parut établi qu'on se trouvait en présence d'un mouvement mûrement prémédité. L'arrivée immédiate du Gouverneur, l'intervention des principaux notables ottomans, avaient pu avoir raison du soulèvement, mais il était à craindre de le voir se renouveler et le projet en était ouvertement formé par les meneurs musulmans.

Le Corps consulaire se réunit dans la matinée de ce jour afin de provoquer les mesures de sûreté que les circonstances réclamaient. Malgré les assurances apportées au nom du Gouverneur, ceux-ci furent unanimement d'avis de faire une démarche collective auprès de Cadri Bey.

Au Conak, le Gouverneur général, après avoir écouté les représentations qui furent exprimées, prit la parole pour établir la réalité des faits, et voici le récit qu'il nous fit :

A en croire Cadri Bey, ce serait une querelle entre deux Arméniens et cinq Turcs, tous pris de boisson, qui aurait été le point de départ des incidents; un des Musulmans aurait reçu un coup de revolver qui l'aurait blessé grièvement, et ses coreligionnaires seraient accourus au bruit. C'est cet incident assez vulgaire qui aurait soulevé presque instantanément toute la population musulmane de Trébizonde.

Il est difficile de croire à une pareille assertion; quoi qu'il en soit, quand le Vali, aussitôt prévenu, descendit de la campagne où il habite, il trouva auprès du palais du Gouvernement un attroupement considérable, évalué par lui-même à trois mille hommes, et composé de Musulmans des villages. Tous ces gens-là étaient armés de fusils, de revolvers ou de sabres. Le Vali leur demanda ce qui les amenait; ils répondirent qu'on leur avait dit que le Conak était attaqué par les Arméniens, et qu'ils venaient le défendre. Cadri Bey parvint à les calmer et à les empêcher de descendre dans les quartiers chrétiens où il se rendit lui-même aussitôt. Là, la situation était

plus critique. Des maisons avaient été forcées, les officiers et les agents de police paraissaient devoir être impuissants à s'opposer au mouvement. Soit hésitation de la part des Turcs, soit influence réelle du Gouverneur, toujours est-il que Cadri Bey parvint, momentanément, à empêcher de déplorables violences. La troupe eut le temps d'arriver; la première excitation était d'ailleurs passée, la nuit assez avancée rendait la tentative moins facile et tout rentra dans un calme relatif.

En réponse aux questions qui lui furent posées relativement aux mesures qu'il comptait prendre pour prévenir un nouveau soulèvement, que l'on annonçait ouvertement pour le soir même, Cadri Bey énuméra les dispositions arrêtées. C'était en premier lieu une action énergique de l'autorité sur les chefs de quartier et les notables musulmans, rendus personnellement responsables de l'ordre. D'autre part, les principaux Arméniens devaient être invités à empêcher toute provocation de la part de leurs coreligionnaires; les gendarmes devaient être renforcés par les zaptiés des localités voisines; la formation d'un corps de veilleurs de nuit et d'agents auxiliaires de police était décidée. Un bataillon supplémentaire d'infanterie, réclamé à la plus voisine garnison, ne tarderait pas à arriver, et enfin on pourrait recourir, en cas de continuation des troubles, à l'appel des hommes de la réserve de la région de Trébizonde.

Des patrouilles devaient circuler incessamment dans les rues et des détachements devaient stationner à proximité des Consulats.

Mes Collègues se déclarèrent satisfaits et prirent congé du Gouverneur général. Je crus à ce moment devoir attirer l'attention de Cadri Bey sur la situation des établissements religieux français qui étaient appelés, comme le prouvaient les précédents de la veille, à devenir des lieux de refuge pour les Chrétiens du voisinage; je réclamai pour eux une protection particulière et le droit de se couvrir de notre drapeau. Le Vali, en me répondant sur sa personne de la sécurité de nos protégés, se déclara prêt à étendre à eux, comme je le demandais, les mesures adoptées pour la garde des maisons consulaires. C'est sur cette assurance formelle que je quittai le Gouverneur général.

Mes renseignements personnels, en ce qui concerne le récit des événements, diffèrent sur beaucoup de points de la version officielle. Si le succès de l'intervention du Vali est conforme au récit de Cadri Bey, il n'en est pas de même quant aux causes de l'incident. Mes Collègues et moi nous savons, d'une source certaine, que l'agression était préméditée. Différents détails le prouvent d'ailleurs évidemment. Les habitants des villages rencontrés par Cadri Bey venaient, pour un grand nombre, de localités éloignées de plus de cinq heures de marche de Trébizonde. Comment l'avis, d'ailleurs sans fondement, d'une attaque des Arméniens aurait-il pu leur parvenir une demi-heure à peine après les débuts du soulèvement? Il est à présent établi que des dispositions étaient prises par les meneurs, dès la fin de la journée. Les marchands d'armes du vieux bazar avaient pu, bien avant le soir, se débarrasser au meilleur compte de leur stock de revolvers et de fusils : on m'assure que des revolvers sans grande valeur ont été payés jusqu'à cinq livres turques. D'un autre côté, les émeutiers ont voulu, bien avant de commencer leur action, s'emparer d'un dépôt d'armes de l'État. On savait donc à quoi s'en tenir; aussi est-on obligé, tout en reconnaissant les efforts de Cadri Bey, de signaler les défaillances de l'autorité dans ces

événements; elles auraient pu avoir de terribles conséquences. Il est incontestable, en premier lieu, que l'on n'a rien essayé de prévenir; le commandant de la légion de gendarmerie n'a opposé aux émeutiers qu'un nombre insignifiant de ses hommes, et la force armée ne s'est présentée que quand l'influence morale du Gouverneur avait détourné le plus grand danger. Il paraît en outre probable que le fait indiqué par l'autorité comme ayant été la cause du soulèvement, le meurtre d'un Musulman par un compagnon de plaisir chrétien, est inexact : on affirme que ce serait un autre Mahométan qui serait l'assassin.

J'ai fait connaître à Votre Excellence, autant qu'il m'a été possible de le faire par les voies rapides, les différentes circonstances de ces incidents.

Je dois ajouter qu'il en est résulté un véritable affolement qui sera long à se calmer. En ce qui concerne mes constatations personnelles, je puis mentionner le départ en armes, effectué hier soir à grand bruit, des Turcs dont les maisons avoisinent le Consulat; enfin, les rapports du chef des Cavas, ancien serviteur dont la fidélité est éprouvée, ainsi que des drogmans du poste, présentent les faits sous un jour d'une particulière gravité.

J'espère que les mesures prises et l'effet moral produit par la démonstration des Consuls, qui ont traversé la ville en corps pour se rendre au Conak, auront pour résultat de prévenir le retour de démonstrations dont les conséquences seraient déplorable; mais l'on signale, un peu partout, des réunions de Musulmans, et les rumeurs les moins rassurantes rencontrent, chez tout le monde, un crédit entier. Les appréhensions les plus vives se manifestent pour la nuit prochaine.

CILLIÈRE.

N° 5.

M. CILLIÈRE, Consul de France à Trébizonde,

à M. P. CAMBON, Ambassadeur de la République française à Constantinople.

Trébizonde, 9 octobre 1895,
6 h. 30 matin.

Les plus douloureux événements se sont produits hier mardi, vers midi, ainsi que je l'avais prévu. Le massacre et le pillage ont continué presque toute la journée. Les malheurs doivent être très grands.

J'ai pu jusqu'à présent protéger notre établissement français et la colonie, mais le danger reste considérable, et l'on redoute une invasion des Musulmans des villages. Le nombre des troupes est absolument insuffisant.

11 h. 30 matin.

La situation reste critique; malgré les promesses du Vali, aucune nouvelle troupe n'est annoncée.

CILLIÈRE.

N° 6.

M. P. CAMBON, Ambassadeur de la République française à Constantinople,
à M. CILLIÈRE, Consul de France à Trébizonde.

Thérapia, 9 octobre 1895,
4 heures du soir.

Tenez-moi très exactement au courant de tous les incidents. Est-il vrai que des soldats aient participé au massacre et au pillage? L'ambassadeur de Russie a demandé à Sébastopol l'envoi d'un vaisseau de guerre à Trébizonde.

P. CAMBON.

N° 7.

M. CILLIÈRE, Consul de France à Trébizonde,
à M. P. CAMBON, Ambassadeur de la République française à Constantinople.

Trébizonde, 11 octobre 1895,
11 h. 30 matin.

L'autorité ne dispose pas de moyens suffisants pour assurer l'état de siège qui a été proclamé hier soir. 150 hommes seulement sont arrivés. Il faudrait un ou deux cuirassés ottomans et 2,000 hommes de plus.

Midi.

La présence d'un navire français, pouvant embarquer la colonie dans un cas extrême serait désirable. Le bateau des Messageries pourrait-il venir directement à Trébizonde? Tous les Consuls retiennent leurs bateaux de commerce.

CILLIÈRE.

N° 8.

M. P. CAMBON, Ambassadeur de la République française à Constantinople,
à M. CILLIÈRE, Consul de France à Trébizonde.

Thérapia, 12 octobre 1895.

Le paquebot arrivant demain quittera Constantinople lundi et se rendra directement à Trébizonde.

Un vaisseau de guerre russe se dirige vers Trébizonde. Malgré les appréhensions que sa présence cause à certaines personnes, vous pouvez exprimer autour de vous l'avis qu'en pays turc la présence d'un bâtiment de guerre européen a toujours un effet calmant.

P. CAMBON.

N° 9.

M. CILLIÈRE, Consul de France à Trébizonde,

à M. P. CAMBON, Ambassadeur de la République française à Constantinople.

Trébizonde, le 14 octobre 1895.

La situation est toujours très critique. Plus de 2,000 personnes réfugiées chez les Frères des écoles chrétiennes se refusent à quitter cet asile. Je fais tous mes efforts pour décider les réfugiés à rentrer chez eux.

15 octobre 1895.

Une canonnière russe est arrivée hier soir.

CILLIÈRE.

N° 10.

M. CILLIÈRE, Consul de France à Trébizonde,

à M. P. CAMBON, Ambassadeur de la République française à Constantinople.

Trébizonde, le 15 octobre 1895.

Les journées des 5, 6 et 7 avaient été fort calmes. Au cours de la démarche effectuée par le Corps consulaire auprès du Gouverneur général, Cadri Bey avait pris l'engagement de fournir aux différents Consulats une garde suffisante commandée par un officier. Il avait également, à ma demande, consenti à placer à la porte des établissements religieux français quelques agents de police destinés à les faire respecter; j'avais obtenu, d'autre part, que le drapeau national serait provisoirement arboré par ces mêmes établissements, ainsi que par la poste française. Le Vali devait, en outre, faire venir en toute hâte le bataillon de rédifs stationné à Rizé, et, au besoin, appeler le premier ban de la réserve de Trébizonde.

De ces dispositions une seule fut exécutée. Un zaptié fut placé à la porte de chacune des maisons religieuses. Encore, dès le lendemain, le Gouverneur me faisait-il demander, comme une chose sans importance, de relever la police de cette faction. C'est à l'exigence formulée par moi d'une lettre officielle me déchargeant de toute

responsabilité à ce sujet qu'est dû le maintien de cette garde, dont l'utilité devait être si grande par la suite.

Rien d'ailleurs, si ce n'est une affluence plus considérable de Musulmans dans les cafés, ne faisait naître la moindre appréhension. La démonstration des Consuls semblait avoir produit un effet salutaire : il m'a été rapporté qu'un certain nombre de Turcs, prévoyant l'arrivée de navires de guerre étrangers, considéraient la tentative contre les Arméniens comme définitivement avortée. La ville gardait sa physionomie normale. Le 7 au soir, je fus cependant informé que des marques suspectes venaient d'être apposées à la porte de certaines maisons, notamment chez les sœurs et devant le domicile des drogmans de ce Consulat; le même fait était signalé de divers côtés. La nuit qui suivit, et la matinée du lendemain 8, se passèrent néanmoins sans incident.

Je comptais, ce jour même, présenter au Gouverneur M. Roqueferrier, gérant du Vice-Consulat d'Erzeroum, récemment arrivé, lequel devait régler au cours de cette entrevue les détails administratifs de son voyage. Nous nous rendîmes au Conak, vers 11 heures, en voiture, accompagnés du premier cavas du Consulat.

Le Vali était absent. Le palais était plein de monde, et le vicaire général grégorien se trouvait dans la foule.

Il faut, pour regagner les quartiers chrétiens, où se trouve le Consulat, suivre une rue qui traverse la ville dans sa plus grande longueur, en reliant entre elles les différentes agglomérations de maisons qui forment comme autant de centres différents. Nous n'étions pas à mi-chemin qu'une panique subite se produisait, tous les commerçants fermaient leurs boutiques; en même temps des détonations d'armes à feu se faisaient entendre; un individu blessé sortait d'une ruelle transversale.

L'établissement des Frères, où s'engouffrait une foule toujours grossissante de gens affolés, se trouvait tout près de nous; il nous parut nécessaire d'y faire une courte station, pour donner quelques mots d'encouragement aux religieux et rassurer les malheureux qui étaient venus chercher un asile sous notre drapeau.

Les réfugiés pensèrent, au premier abord, que nous avions l'intention de les faire expulser : des cris et des lamentations se firent entendre de toute part à notre entrée. Ces malheureux se rendirent bientôt compte de leur erreur et les Frères nous firent connaître leur projet de recueillir dans leur établissement le plus grand nombre possible de gens menacés.

Pendant que nous étions à l'école des Frères, notre voiture nous avait abandonnés; nous dûmes reprendre à pied le chemin du Consulat. Nous fîmes quelques pas dans la direction d'un jardin public qui couvre la place centrale. Les coups de feu partaient dans tous les sens; le chemin était impraticable. A cet endroit d'ailleurs, malgré la présence de notre cavas, un individu venait de braquer son revolver sur M. Roqueferrier, qui ne dut qu'à son sang-froid l'instant d'hésitation dont nous profitâmes pour gagner l'agence de la compagnie Paquet que l'on venait de fermer et où un certain nombre de personnes se trouvaient réunies. De là, il était possible de se rendre chez les Pères capucins, dont l'établissement forme, avec l'école des Sœurs, un îlot de bâtiments. Nous pensâmes que notre présence en un pareil moment ne pouvait qu'avoir pour effet de rassurer nos protégés et nous nous rendîmes aussitôt à la mission catholique. Nous en sortîmes vers une heure et demie, après avoir ré-

conforté les religieux et nous reprîmes le chemin du consulat accompagnés de notre cavas et d'un zaptié. Nous avions à longer le jardin public et à traverser la place centrale où se trouvaient les magasins des principaux négociants arméniens et où les désordres les plus graves avaient eu lieu. Le massacre était à peu près terminé et le pillage commençait. Ça et là, sur notre passage, des détonations d'armes à feu retentissaient encore.

C'est au zaptié et à notre cavas, qui nous faisaient littéralement un rempart de leur corps, que nous dûmes d'avoir pu effectuer sains et saufs ce parcours incessamment traversé par des bandes d'assassins. Les magasins rencontrés sur notre route étaient livrés au pillage et la ville, toujours si animée à cet endroit, présentait un navrant spectacle. Les vitres brisées, l'amas d'objets inutiles jetés par les voleurs, les cadavres dont les blessures signalaient l'atroce acharnement des massacreurs, tout donnait, avec l'aspect effrayant des individus rencontrés, une impression de violence et de sauvagerie inouïes.

A un moment, nous dûmes, sur l'ordre du zaptié, redoubler de vitesse ; nous passions devant le magasin dévasté d'un commissionnaire arméno-catholique. On entendait justement les coups au moyen desquels on s'efforçait d'ouvrir le coffre-fort de ce négociant. C'est d'ailleurs le doigt sur la détente de son fusil, en criant continuellement : « ne tirez pas ! », que le gendarme nous guidait. Vers 2 heures, nous atteignions enfin le consulat.

M. Jouselin, que l'expédition d'un travail urgent avait empêché de se joindre à nous pour la visite du Gouverneur, se trouvait au consulat bien avant le commencement de l'émeute. Voici le récit qu'il m'a fait des incidents qui s'étaient passés en mon absence : « Vers 11 heures un quart, des cris d'enfants, une bousculade de gens qui semblaient fuir, l'intrusion d'individus dans le consulat, attirèrent son attention ; au même moment des coups de feu éclataient. Le cavas présent, un Chrétien, se précipitait pour fermer la porte ; il se heurta à un Arménien pourchassé qu'une bande de forcenés allait atteindre dans le consulat même, quand un de nos cavas musulmans, homme d'un grand courage et qui nous a été vraiment précieux au cours de ces événements, se précipita sur les agresseurs ; terrassé un instant, il put se relever et faire reculer, par son attitude décidée, ses adversaires qui tirèrent inutilement sur lui. Il resta dehors, la porte du consulat étant fermée, et c'est à lui que nous devons la préservation de la résidence consulaire, sur laquelle le drapeau était cependant hissé. L'Arménien poursuivi, un jeune homme de quinze ans, avait pu, à la faveur de cette intervention trouver un refuge dans une maison turque voisine. Omer agha, c'est le nom de ce serviteur, venait d'ailleurs d'aider à fermer la poste française sur laquelle il avait fait flotter les couleurs nationales. Je me réserve, le moment venu, de soumettre à Votre Excellence des propositions de récompense pour Omer agha et pour son collègue plus ancien, Hélim. Le courage déterminé et le dévouement de ces serviteurs, qui ont risqué sans hésitation leur existence pour nous protéger, sont dignes de toute notre gratitude.

Les vociférations, les coups de feu ininterrompus, ne cessèrent que bien après notre arrivée ; et c'est seulement au moment où le massacre, malheureusement trop complet, amenait un apaisement momentané, que le consulat reçut la garde promise depuis quatre jours par le Vali. Encore était-ce à la suite d'une réclamation expresse

formulée à ce moment, et voyions-nous son importance réduite à cinq hommes dirigés par un sergent.

Pendant que ces événements se passaient, il avait fallu recevoir dans l'intérieur du consulat les fuyards qui frappaient à sa porte. Tous les établissements présentant une garantie de sécurité avaient d'ailleurs été, dès les premiers instants, assiégés par une foule suppliante, à qui l'on ne pouvait refuser un asile peut-être sauveur. Je ne manquai pas à ce devoir. La plupart des Français et des protégés, les voisins chrétiens, quelques personnes surprises dans la rue par la soudaineté des faits, vinrent bientôt porter à plus de cinquante le nombre des personnes qu'il s'agissait d'héberger, de nourrir et de protéger.

Dans l'après-midi, j'envoyai au Gouverneur général une instante demande d'assistance, et je plaçai sous sa sauvegarde la vie et les biens des Français. Il me fit exprimer ses regrets des événements de la journée, et il promit de faire tout son possible pour assurer la sécurité des Français; vers le soir ces garanties furent réitérées, et le commandant de l'artillerie de forteresse vint, plusieurs fois dans la nuit, me faire connaître que tout était tranquille.

Le lendemain 9 se passa sans incidents graves. Tout au plus y eut-il quelques bagarres isolées, provoquées surtout à l'occasion de la visite des Arméniens que l'autorité faisait évacuer : les hommes étaient dirigés sur le palais du Gouvernement ou internés à la forteresse. L'anxiété était cependant plus grande encore que la veille au soir. On savait que les habitants de la petite ville de Surmené, et ceux de certains villages, qui ont tous une réputation de férocité trop justifiée, devaient se rendre en armes à Trébizonde, à la suite de la nouvelle qui leur était parvenue des événements de la veille. On ne pouvait songer à arrêter, avec des forces insignifiantes dont disposait l'autorité, cette troupe aguerrie. Un notable musulman, Nemlizado Osman Effendi, qui occupe dans ce pays une situation considérable, se rendit au-devant d'elle. Il obtint, paraît-il, à force de persuasion, que ces individus s'en retourneraient sans pénétrer à Trébizonde; la ville fut préservée ainsi d'une véritable dévastation.

C'est alors que le Vali fit répandre partout la nouvelle que le Sultan venait de pardonner leur rébellion aux Arméniens et qu'on ne devait plus les menacer.

Des bruits nouveaux prenaient une inquiétante consistance. On parlait maintenant de l'arrivée prochaine des habitants des villages arméniens qui s'avançaient vers Trébizonde en tuant sur leur passage les villageois musulmans, afin de venger le massacre de leurs coreligionnaires. On en évaluait le nombre à un millier. Une panique bien extraordinaire se répandit parmi la population musulmane des quartiers qui se croyaient menacés, quoique celle-ci fût, au delà de toute proportion, supérieure en nombre aux assaillants annoncés.

J'allai voir le Vali; à mon retour, le nombre des soldats de garde avait augmenté; un officier en avait pris le commandement. Les derniers renseignements présentaient la situation sous les couleurs les plus sinistres. On avait envoyé des troupes de soldats réguliers et de bachi-bouzouks au-devant des Arméniens des villages; un canon était même placé à l'entrée de la ville. L'autorité distribuait des armes à la population musulmane et l'on voyait des groupes nombreux qui gagnaient la campagne. L'anxiété était grande dans la population turque qui se croyait effectivement menacée par un retour offensif des Arméniens. Cette éventualité ne s'est pas réalisée, mais la panique

était réelle, à ce point que je dus donner l'hospitalité, au consulat, aux familles de nos deux cavas musulmans. Les personnes de toute nationalité et de toute religion qui étaient venues me demander asile s'élevaient en ce moment à une centaine environ. Un officier de police vint dans la soirée, de la part du Vali, nous informer que tout était tranquille, et que les Musulmans devaient former autour de la ville une sorte de cordon protecteur.

J'avais pu, dans la matinée, expédier à Votre Excellence un télégramme, dont l'envoi avait été impossible la veille, pour l'informer des graves événements qui avaient eu lieu.

La nuit se passa dans un calme surprenant, aucun bruit ne se faisait entendre; de temps en temps seulement, très loin, on percevait l'écho d'une détonation isolée. Nous devions apprendre par la suite que les émeutiers de la veille avaient, cette nuit-là, dévasté les villages arméniens : du bateau autrichien alors en rade, on voyait sur toutes les collines des lueurs d'incendie. On assure que les villages arméniens des environs de Trébizonde auraient été détruits en totalité. Ce grave événement a eu sans doute pour résultat de préserver la ville d'un nouveau massacre qui, cette fois, ne se serait pas borné aux Arméniens.

Le 10 au matin, nous apprîmes ensuite que 150 hommes étaient arrivés, la nuit, de la petite ville voisine de Rizé; le commandant des rédifs de cette localité, Mehmed Salih Pacha, était avec eux : ce renfort avait été promis par le Vali dès le 6, lors de la démarche des Consuls, et il était réduit à un chiffre insignifiant.

On procéda dans la journée, comme la veille, à des visites domiciliaires pour faire conduire sous escorte les Arméniens au Conak ou à la forteresse, et afin de s'emparer des armes que l'on savait être gardées dans leurs maisons. Des gens furent trouvés qui, depuis trois jours, restaient cachés dans des greniers, parfois même sous des amas de charbon.

Je reçus vers le coucher du soleil une lettre par laquelle le Vali m'informait qu'en vertu d'un iradé impérial l'état de siège était proclamé à Trébizonde et dans les environs; Salih Pacha prenait le commandement de la ville, et les crimes et délits soustraits aux tribunaux ordinaires devenaient justiciables de la cour martiale. En donnant acte au Vali de cette communication, j'eus soin d'insister sur l'urgente nécessité de continuer à tous les établissements français une protection que je jugeais toujours impérieusement nécessaire.

Le 11 j'avisais l'Ambassade de la proclamation de l'état de siège : je crus devoir également prier Votre Excellence de réquisitionner le bateau des Messageries arrivant de Marseille, afin que ce navire vînt le plus tôt possible à Trébizonde se mettre à ma disposition. Tous les Consuls avaient retenu leurs bateaux de commerce et je voulais avoir les moyens, en cas de péril extrême, de faire embarquer la colonie. Je remercie Votre Excellence d'avoir bien voulu consentir à cette mesure de précaution, à laquelle j'espère bien n'être jamais obligé de recourir.

Le samedi 12, dans la soirée, je reçus un télégramme de l'Ambassade, m'informant de l'heureuse solution donnée à une question qui aurait pu soulever un nouveau conflit à Constantinople entre les Turcs et les Arméniens. Un grand nombre de ces derniers, réfugiés dans les églises, avaient obtenu la vie et la liberté grâce à l'intervention des six ambassades. Le danger était écarté et l'ordre rétabli dans la capitale.

Le dimanche 13, j'avisai Votre Excellence du départ de Bahri Pacha. Ce départ, à l'occasion duquel on redoutait des manifestations, du côté des Turcs aussi bien que du côté des Arméniens, avait eu lieu sans incident, la veille au soir.

La population était toujours inquiète et notre colonie partageait l'anxiété générale : je jugeai utile de la rassurer. Après avoir assisté à la messe consulaire en compagnie de M. Jouselin et de M. Roqueferrier, je rendis visite à nos établissements ainsi qu'à la famille de M. Missir, notre drogman. Je trouvai la maison des Frères envahie par plus de 3,000 personnes composées surtout de femmes et d'enfants. Les troubles dans la rue avaient cessé, les réfugiés n'avaient pas besoin de s'abriter plus longtemps sous notre drapeau, et un danger d'un autre genre les menaçait dans l'établissement des Frères : une épidémie pouvait se déclarer parmi eux. Je fis appel au concours des Frères, de l'évêque arméno-catholique et de toutes les personnes susceptibles de se faire écouter des malheureux. Je parvins ainsi à décider un certain nombre de familles à rentrer chez elles.

J'étais très préoccupé de cette situation. Je résolus d'aller voir le Vali dès le lendemain matin et de procéder à l'évacuation de notre établissement, d'accord avec les autorités. C'est ce que je fis en effet. J'ajoute que cette délicate opération a été effectuée dans le plus grand calme, sans résistance de la part des réfugiés et sans incident. Pendant les tristes événements qui viennent de se dérouler ici, les Frères ont été admirables de charité, d'énergie et de sang-froid.

Le 14, la canonnière *Teretz*, annoncée depuis plusieurs jours, faisait son entrée dans la rade. A la demande du Vali, les saluts étaient échangés entre le navire de guerre et la forteresse, au moyen du drapeau seulement. On voulait éviter ainsi de donner l'alarme aux Musulmans des villages et d'exalter leur fanatisme. Depuis ce moment, aucun incident nouveau ne m'a été signalé, mais l'arrivée du *Teretz* n'a pas produit tous les heureux effets que nous en attendions. La situation est toujours aussi pénible. Les Turcs sont calmes en apparence; en réalité, ils sont impénétrables. Il suffirait d'une étincelle pour rallumer l'incendie. Cette situation durera sans doute encore longtemps.

Je vais maintenant présenter à Votre Excellence un exposé des événements qui se sont déroulés dans la rue, tel que mes informations, encore insuffisamment complètes, me permettent de le faire.

J'ai signalé l'apposition, le lundi soir, de marques inexplicables à la porte d'un certain nombre de maisons: c'était, généralement, un tiré au pinceau avec de la couleur rouge. Comme une semblable constatation a été faite pour un certain nombre de maisons musulmanes, je crois qu'il n'y a pas lieu d'attacher à ce fait une trop grande importance.

Les personnes qui auraient vu la physionomie de la ville quelques instants seulement avant le commencement des massacres, ne se seraient certainement pas doutées des faits qui allaient se dérouler. Une foule de gens vaquant à leurs occupations ordinaires remplissait les rues. Il paraît établi que c'est exactement à la même minute et sans qu'un signal ait pu être donné que les Musulmans se ruèrent sur les Arméniens. Les commissionnaires pour les transports dans l'intérieur, qui appartiennent pour la plupart à la communauté arménienne, se trouvaient en grand nombre à la douane pour leurs affaires; ils furent tués. Quelques malheureux qui voulaient s'em-

barquer pour se sauver à bord des bateaux présents dans le port furent massacrés par les bateliers à coups de rame ; un autre individu était précipité à la mer et lapidé. Dans toutes les rues, sur les places, tous les Arméniens rencontrés tombaient frappés et étaient achevés avec une férocité inouïe. Les négociants étaient arrachés de leurs magasins et livrés aux assassins. En quelques instants le massacre était complet. La foule se précipita alors pour piller les boutiques. On voyait des portefaix emporter les marchandises sans rencontrer aucun empêchement dans leur besogne.

On assure que les zaptiés et les soldats, loin de s'opposer à ces actes, les avaient plutôt favorisés. On m'a cité notamment des soldats qui, voyant que les émeutiers ne pouvaient pas parvenir à atteindre une maison arménienne, par suite de l'insuffisance de portée de leurs armes, s'étaient débarrassés de leur veste d'uniforme pour faire le coup de feu avec les assassins. En tout cas, ce que j'ai pu constater *de visu*, c'est que les zaptiés demeuraient dans les postes de police, l'arme au poing, dans une attitude défensive et sans essayer d'arrêter les émeutiers.

On est encore peu d'accord sur le nombre des victimes. L'autorité avoue 180 personnes, mais tout porte à croire que le nombre des morts est supérieur à 500 pour la ville de Trébizonde. Un recensement des Arméniens s'effectue en ce moment, et il est probable que le chiffre exact des décès sera bientôt connu en ce qui concerne la ville même. Quant aux villages arméniens des environs, on assure qu'ils auraient été entièrement détruits. Ce n'est que plus tard, lorsque la sécurité sera complètement rétablie, qu'on pourra connaître la vérité à ce sujet.

Presque aucun Arménien n'est rentré chez lui. Tous les consulats et un grand nombre de maisons contenaient des réfugiés, mais c'est surtout chez les Frères que le nombre de ces derniers a été considérable. Le nombre des malheureux auxquels ils ont donné asile s'est élevé à 3,300 environ. En ce qui me concerne personnellement, j'ai reçu au consulat près d'une centaine de réfugiés de toute sorte, français et protégés français, arméniens grégoriens et catholiques, grecs et même musulmans.

D'après la version officielle, ce serait la détonation d'un coup de revolver tiré par un Arménien et mal interprétée par la population musulmane qui aurait été la cause initiale des massacres. La façon dont ceux-ci ont commencé, à la fois dans toutes les parties de la ville, rend cette prétention bien invraisemblable. C'était, on n'en peut guère douter, un complot soigneusement réglé. La participation de la troupe aux crimes commis, le pillage toléré, sont des circonstances sur l'importance desquelles il est difficile de se faire illusion.

D'un autre côté, il serait injuste de méconnaître que d'indiscutables provocations ont eu lieu de la part des Arméniens. L'organisation des comités révolutionnaires, les personnes qui en faisaient partie, tout était connu de la population musulmane. Lors des massacres, c'est surtout aux chefs du mouvement que les Turcs en voulaient, tout le prouve jusqu'à l'évidence.

CILLIÈRE.

N° 11.

M. CILLIÈRE, Consul de France à Trébizonde,

à M. P. CAMBON, Ambassadeur de la République française à Constantinople.

Trébizonde, 16 octobre 1895.

Je retiens jusqu'à nouvel ordre le bateau des Messageries qui vient d'arriver. L'anxiété de la population est toujours très grande. La moindre nouvelle de Constantinople peut déterminer un soulèvement auquel rien ne résistera.

CILLIÈRE.

20 octobre 1895.

Les étrangers quittent le pays. L'anxiété ne diminue pas, mais cette situation peut durer indéfiniment. Je ne puis garder plus longtemps le bateau.

CILLIÈRE.

N° 12.

M. P. CAMBON, Ambassadeur de la République française à Constantinople,

à M. CILLIÈRE, Consul de la République française à Trébizonde.

Péra, le 23 octobre 1895.

Je vous transmets les remerciements de Mgr. Azarian, au nom de la communauté de Trébizonde.

Le Sultan a approuvé le projet de réformes conseillé par les ambassadeurs de France, de Russie et d'Angleterre pour les six vilayets orientaux d'Asie Mineure. Ces réformes profitent aux Chrétiens comme aux Musulmans. Elles seront applicables dans tous les cazas où se trouvent des agglomérations chrétiennes importantes. Une tranquillité parfaite règne à Constantinople.

Ces indications vous permettront de calmer les esprits autour de vous.

P. CAMBON.

II.

ÉVÉNEMENTS D'ERZEROUM.

(OCTOBRE - NOVEMBRE 1895.)

N° 13.

M. BERGERON, Vice-Consul de France à Erzeroum,

à M. P. CAMBON, Ambassadeur de la République française à Constantinople.

Erzeroum, 4 octobre 1895.

La nouvelle que des troubles ont éclaté à Constantinople, s'est répandue dans la ville et a excité une grande émotion. Le Vali prend les mesures nécessaires pour éviter tout incident.

BERGERON.

N° 14.

M. BERGERON, Vice-Consul de France à Erzeroum,

à M. P. CAMBON, Ambassadeur de la République française à Constantinople.

Erzeroum, 15 octobre 1895.

Les désordres qui ont éclaté à Trébizonde viennent d'être connus ici. La population arménienne paraît très inquiète. La ville cependant est calme, mais il suffirait évidemment du plus petit incident pour provoquer des faits graves, et cette tension des esprits pourrait à la longue amener des troubles malgré les précautions prises par l'autorité.

Hakki-Pacha a quitté Erzeroum cet après-midi et a rencontré aux portes de la ville le nouveau vali Réouf-Pacha qui a pris aujourd'hui même possession de son poste.

Le maréchal Chakir Pacha arrivera ici demain.

BERGERON.

N° 15.

M. ROQUEFERRIER, Vice-Consul de France à Erzeroum,

à M. P. CAMBON, Ambassadeur de la République française à Constantinople.

Erzeroum, 31 octobre 1895.

Les troubles ont éclaté, à la suite de l'entrée au Conak de quelques Arméniens. L'un d'eux a tiré un coup de revolver sur un capitaine de gendarmerie. Au même instant, d'autres Arméniens tentaient de forcer la porte du secrétaire général du vilayet.

Le pillage a continué cette nuit. La situation reste très grave, des patrouilles circulent continuellement ⁽¹⁾.

ROQUEFERRIER.

N° 16.

M. ROQUEFERRIER, Vice-Consul de France à Erzeroum,

à M. P. CAMBON, Ambassadeur de la République française à Constantinople.

Erzeroum, 2 novembre 1895.

9 h. 50 matin, arrivé à 1 h. soir.

Pendant toute la journée d'hier, on a évacué chez les Frères, les blessés des quartiers environnants; j'ai cru devoir présider à cette mesure que les autorités locales n'auraient pu mener à bien sans notre garantie. Dans l'après-midi les consuls anglais et russe se sont associés à cette triste besogne.

ROQUEFERRIER.

N° 17.

M. ROQUEFERRIER, Vice-Consul de France à Erzeroum,

à M. P. CAMBON, Ambassadeur de la République française à Constantinople.

Erzeroum, 3 novembre 1895,

5 h. 20 soir.

Je prie Votre Excellence d'intervenir auprès de qui de droit pour obtenir la mise en jugement et la prompte punition des militaires ou autres personnes qui ont parti-

⁽¹⁾ Voir, au précédent *Livre jaune* sur les *Affaires arméniennes*, l'exposé des événements des 30 et 31 octobre.)

cipé au pillage et au massacre de ces derniers jours. Mes collègues d'Angleterre, d'Italie et de Russie ont comme moi des preuves incontestables de cette participation.

Les autorités font procéder à l'arrestation de nombreux Arméniens; je prie Votre Excellence de vouloir bien faire prescrire à ce sujet aux autorités locales la plus grande modération, car la tranquillité ne pourrait être rétablie si ces arrestations en masse continuent et si l'on constitue une cour martiale.

ROQUEFERRIER.

N° 18.

M. ROQUEFERRIER, Vice-Consul de France à Erzeroum,

à M. P. CAMBON, Ambassadeur de la République française à Constantinople.

Erzeroum, 3 novembre 1895,
8 h. soir.

Nouveaux troubles aujourd'hui vers 4 heures, plusieurs Arméniens inoffensifs ont été massacrés; j'ai recueilli ainsi deux blessés poursuivis par la canaille armée de bâtons.

ROQUEFERRIER.

N° 19.

M. ROQUEFERRIER, Vice-Consul de France à Erzeroum,

à S. Exc. le Maréchal CHAKIR PACHA.

4 novembre 1895.

Je m'empresse de remercier Votre Excellence de l'envoi d'un chirurgien militaire; ses services sont très appréciés aux ambulances des Frères de la Doctrine chrétienne.

Je tiens, d'autre part, à signaler à Votre Excellence la conduite de Mahmoud-Ismaïl on-bachi, qui a fait preuve de courage et de sang-froid dans la bagarre d'hier soir. Ce militaire m'a aidé à sauver deux Arméniens blessés, poursuivis par leurs assassins; il a contribué aussi à me protéger.

Je suis sûr que Votre Excellence tiendra à récompenser Mahmoud-Ismaïl.

ROQUEFERRIER.

N° 20.

S. Exc. le Maréchal CHAKIR PACHA,

à M. ROQUEFERRIER, Vice-Consul de France à Erzeroum,

CHER MONSIEUR,

C'est à moi à vous remercier d'avoir secouru tant de malheureux. Je tiendrai compte des services de Ismail on-bachi; il sera nommé tchavouch aussitôt que j'aurai l'occasion de voir le commandant.

Mille mercis.

CHAKIR.

N° 21.

M. ROQUEFERRIER, Vice-Consul de France à Erzeroum,

à M. P. CAMBON, Ambassadeur de la République française à Constantinople.

Erzeroum, 11 novembre 1895.

L'ordre règne ici; depuis deux jours une Commission rend les objets pillés. La plupart des villages arméniens environnants ont été saccagés, les habitants massacrés.

ROQUEFERRIER.

N° 22.

M. ROQUEFERRIER, Vice-Consul de France à Erzeroum,

à M. P. CAMBON, Ambassadeur de la République française à Constantinople.

Erzeroum, 18 novembre 1895.

Ce matin beaucoup d'Arméniens ont ouvert leurs boutiques. Les gardes consulaires viennent d'être retirées.

ROQUEFERRIER.

N° 23.

M. ROQUEFERRIER, Vice-Consul de France à Erzeroum,

à M. P. CAMBON, Ambassadeur de la République française à Constantinople.

Erzeroum, 25 novembre 1895.

De nouveaux troubles ont éclaté aujourd'hui; plusieurs Arméniens ont été massacrés au bazar, auprès du palais du Gouverneur. D'après les informations qui me sont parvenues, il y a eu dix Arméniens tués à coups de couteau et autant de blessés. La panique est indicible dans la population chrétienne. Toutes les boutiques sont fermées; le ville a repris son aspect des plus tristes jours.

ROQUEFERRIER.

N° 24.

M. ROQUEFERRIER, Vice-Consul de France à Erzeroum,

à M. P. CAMBON, Ambassadeur de la République française à Constantinople.

Erzeroum, 4 décembre 1895.

Les autorités s'efforcent de rétablir la tranquillité. Des notables turcs ont été rendus garants de l'ordre dans chaque quartier ou bazar d'Erzeroum.

ROQUEFERRIER.

N° 25.

M. ROQUEFERRIER, Vice-Consul de France à Erzeroum,

à M. P. CAMBON, Ambassadeur de la République française à Constantinople.

Erzeroum, 8 mars 1896.

J'ai signalé à l'Ambassade, dans plusieurs de mes télégrammes, le fonctionnement des ambulances qui ont été ouvertes le 1^{er} novembre 1895 et fermées le 17 février dernier.

Voici, brièvement exposés, les résultats donnés par nos ambulances :

101 personnes (dont 7 femmes) blessées à Erzeroum les 30, 31 octobre, 3 et 25 novembre, ou dans les localités environnantes, ont été hospitalisées.

Plus de 100 autres blessés, légèrement atteints ou ayant les moyens de se faire porter aux ambulances, ont été soignés pendant leur fonctionnement.

Sur le nombre d'environ 200 blessés, 21 ont succombé aux suites de leurs blessures; 5 amputations des plus délicates ont dû être pratiquées, toutes suivies de guérison.

Il n'y a pas d'hôpital pour les civils à Erzeroum. Je crois qu'il n'y avait guère à faire état de l'hôpital militaire, et, dans ces conditions, le sort des personnes atteintes pendant les massacres qui ont ensanglanté cette ville n'était pas douteux: le plus grand nombre des blessés, abandonnés sans soins ou livrés à des empiriques, auraient succombé. Je crois pouvoir dire sans exagération que les ambulances d'Erzeroum ont sauvé la vie d'une centaine de personnes qui, sans notre assistance, auraient péri misérablement dans leurs maisons pillées.

Les autres résultats de la création de ces ambulances — les Ambulances françaises, comme chacun disait à Erzeroum — n'ont pas été moindres. Elles ont donné occasion de prouver que nous ne restons insensibles à aucune infortune imméritée, qu'on « trouve » toujours la France s'il y a quelque bien à faire. Ce résultat a été atteint sans éveiller les susceptibilités des autorités turques, ce qui était moins facile.

ROQUEFERRIER.

III.

ÉVÉNEMENTS DE DIARBÉKIR.

(OCTOBRE 1895. — NOVEMBRE 1896.)

N° 26.

M. MEYRIER, Vice-Consul de France à Diarbékir,

à M. P. CAMBON, Ambassadeur de la République française à Constantinople.

Diarbékir, le 4 octobre 1895.

La nomination comme Vali du Vali intérimaire Aniz Pacha, produit une impression pénible sur les Chrétiens qui connaissent les sentiments hostiles de ce fonctionnaire à leur égard.

MEYRIER.

N° 27.

M. MEYRIER, Vice-Consul de France à Diarbékir,

à M. P. CAMBON, Ambassadeur de la République française à Constantinople.

Diarbékir, le 5 octobre 1895.

Un télégramme de remerciements est envoyé au Sultan pour la nomination d'Aniz Pacha. Les chefs des communautés religieuses et les notables chrétiens invités à s'y joindre ont d'abord essayé de se dérober, mais mis en demeure, ils n'ont pas osé refuser de signer une adresse présentée par un zaptié et rédigée, dit-on, à l'instigation d'Aniz Pacha lui-même.

MEYRIER.

N° 28.

M. MEYRIER, Vice-Consul de France à Diarbékir,

à M. P. CAMBON, Ambassadeur de la République française à Constantinople.

Diarbékir, le 6 octobre 1895.

La population chrétienne est indignée contre les chefs des communautés et les notables qui lui ont fait signer le télégramme de remerciements. Le peuple a fermé les églises; on craint de graves troubles dont la responsabilité retombera sur le Vali.

MEYRIER.

N° 29.

M. MEYRIER, Vice-Consul de France à Diarbékir,

à M. P. CAMBON, Ambassadeur de la République française à Constantinople.

Diarbékir, le 7 octobre 1895.

Aujourd'hui, le marché est fermé ainsi que les églises. La manifestation continue comme protestation. On craint que les Musulmans ne profitent de la circonstance pour se soulever contre les Chrétiens. La troupe est sous les armes; mais, pour ne pas aggraver la situation, le Vali qui sent sa faute ne la fera intervenir qu'à la dernière extrémité. Il ne sait en somme quel parti prendre pour calmer l'exaspération toujours croissante de la foule.

MEYRIER.

N° 30.

M. MEYRIER, Vice-Consul de France à Diarbékir,

à M. P. CAMBON, Ambassadeur de la République française à Constantinople.

Diarbékir, 9 octobre 1895.

Les chefs des communautés religieuses qui avaient signé le télégramme de remerciements au Sultan pour la nomination d'Anis Pacha en ont signé un nouveau à leurs Patriarches pour annuler le premier qui déclare avoir été contraire à la volonté du peuple. L'envoi de cette déclaration a mis fin à l'état d'anarchie qui régnait en ville depuis cinq jours. La foule s'est dispersée et le marché est rouvert ce matin. Les églises le seront à l'arrivée des réponses des Patriarches.

MEYRIER.

N° 31.

M. MEYRIER, Vice-Consul de France à Diarbékir,

à M. P. CAMBON, Ambassadeur de la République française à Constantinople.

Diarbékir, 11 octobre 1895.

Les Chrétiens n'ayant reçu aucune réponse à leur télégramme, l'agitation recommence. Elle serait calmée facilement par un télégramme des Patriarches qui prouverait que la protestation est arrivée à destination.

La situation peut devenir tellement grave que je me permets de demander à Votre Excellence des instructions dans le cas d'événements.

MEYRIER.

N° 32.

M. P. CAMBON, Ambassadeur de la République française à Constantinople,

à M. MEYRIER, Vice-Consul de France à Diarbékir.

Péra, 12 octobre 1895.

J'ai mis la Sublime Porte au courant de tous les incidents suscités par votre vali. L'Administration avait retenu les télégrammes adressés aux Patriarches; ils seront remis aujourd'hui à leurs destinataires.

Calmez donc l'excitation qui règne autour de vous. Faites comprendre notamment

aux Arméniens que toute agitation est un obstacle aux négociations relatives aux réformes. En cas d'événements graves, vous devrez requérir du Vali la garde des établissements que nous protégeons et du Consulat.

P. CAMBON.

N° 33.

M. MEYRIER, Vice-Consul de France à Diarbékir,

à M. P. CAMBON, Ambassadeur de la République française à Constantinople.

Diarbékir, 17 octobre 1895.

Le conflit peut être considéré comme terminé. Les réponses des Patriarches sont arrivées, et les églises ont été ouvertes immédiatement. On remarque cependant une certaine agitation parmi les Musulmans qui achètent beaucoup d'armes et de munitions ⁽¹⁾.

MEYRIER.

N° 34.

M. MEYRIER, Vice-Consul de France à Diarbékir,

à M. P. CAMBON, Ambassadeur de la République française à Constantinople.

Diarbékir, 3 novembre 1895,

5 h. 40 du soir, arrivée à 11 h. du soir.

Plusieurs notables chrétiens et musulmans se sont réunis pour faire cesser les hostilités. Dieu veuille que ces pourparlers réussissent.

MEYRIER.

N° 35.

M. MEYRIER, Vice-Consul de France à Diarbékir,

à M. P. CAMBON, Ambassadeur de la République française à Constantinople.

Diarbékir, 4 novembre 1895,

1 h. du soir.

Nous avons eu depuis hier soir un peu de répit. Les notables chrétiens et musulmans s'occupent de rétablir l'ordre. Je les aide de tout mon pouvoir. L'état de siège a été déclaré. Le Gouvernement, exigeant, dit-on, le désarmement, celui des Chrétiens aurait déjà commencé.

MEYRIER.

⁽¹⁾ L'exposé des événements des 1^{er}, 2 et 3 novembre se trouve au précédent *Livre jaune* sur les *Affaires arméniennes*.

N° 36.

M. MEYRIER, Vice-Consul de France à Diarbékir,

à M. P. CAMBON, Ambassadeur de la République française à Constantinople.

Diarbékir, 4 novembre 1895.

10 h. 20 du soir, arrivée à minuit.

L'établissement des capucins est intact et le personnel sain et sauf ainsi que le vicaire arménien catholique; je ne veux pas encore sortir du Consulat pour ne pas priver de ma protection personnelle les 700 Chrétiens qui s'y réfugient. L'officier de ma garde m'a dit qu'ils sont en danger et qu'il serait bon de les chasser, je lui ai répondu que je ne trahirais pas les lois de l'hospitalité et que s'ils devaient périr, je périrais avec eux.

La trêve dure encore et le Gouverneur fait crier dans les rues que l'état de siège est proclamé et que celui qui sera pris les armes à la main sera fusillé.

MEYRIER.

N° 37.

M. MEYRIER, Vice-Consul de France à Diarbékir,

à M. P. CAMBON, Ambassadeur de la République française à Constantinople.

Diarbékir, 5 novembre 1895.

11 h. 20 matin.

L'œuvre de destruction semble être arrêtée après trois jours de carnage. Plusieurs milliers de personnes ont péri. Tous nos protégés sont sains et saufs. Nous organisons des secours.

MEYRIER.

N° 38.

M. P. CAMBON, Ambassadeur de la République française à Constantinople,

à M. MEYRIER, Vice-Consul de France à Diarbékir.

Péra, 5 novembre 1895.

10 h. 30 du soir.

Au Palais et à la Porte, on considère la situation comme définitivement calmée. Je n'en demande pas moins l'envoi de nouvelles instructions télégraphiques à votre vali.

P. CAMBON.

N° 39.

M. MEYRIER, Vice-Consul de France à Diarbékir,

à M. P. CAMBON, Ambassadeur de la République française à Constantinople.

Diarbékir, 6 novembre 1895.

Le désarmement des Chrétiens continue, mais les esprits ne semblent guère se calmer. La terreur règne partout. Les Chrétiens réfugiés au Consulat ne veulent pas rentrer chez eux.

MEYRIER.

N° 40.

M. MEYRIER, Vice-Consul de France à Diarbékir,

à M. P. CAMBON, Ambassadeur de la République française à Constantinople.

Diarbékir, 7 novembre 1895.

Un télégramme du Supérieur des capucins de Mardin m'apprend qu'il est en grand danger. Je requiers du vali la garde des établissements religieux de cette ville. Ici pas de changement, toujours la panique et la crainte de nouvelles agressions.

MEYRIER.

N° 41.

M. MEYRIER, Vice-Consul de France à Diarbékir,

à M. P. CAMBON, Ambassadeur de la République française à Constantinople.

Diarbékir, 9 novembre 1895.

Beaucoup de Chrétiens dont les maisons n'ont pas été détruites sont retournés chez eux. La situation s'est un peu améliorée.

Je vous serai reconnaissant de faire mettre à ma disposition un crédit aussi élevé que possible, afin de contribuer au soulagement des misères qui m'entourent.

MEYRIER.

N° 42.

M. BERTHELOT, Ministre des Affaires étrangères à Paris,

à M. P. CAMBON, Ambassadeur de la République française à Constantinople.

Paris, le 22 novembre 1895.

MONSIEUR L'AMBASSADEUR,

J'avais invité l'Ambassadeur de la République près le Saint-Siège à faire connaître à la Chancellerie pontificale les circonstances dans lesquelles vous avez su déterminer les autorités ottomanes à protéger d'une manière efficace les établissements des capucins de Diarbékir, lors des troubles qui ont récemment éclaté en Asie-Mineure.

Il m'est agréable de vous envoyer ci-joint la copie d'une dépêche par laquelle le comte Lefebvre de Behaine me transmet les remerciements du Saint-Siège pour l'énergique et efficace intervention dont ces religieux ont été l'objet de notre part.

BERTHELOT.

ANNEXE À LA LETTRE DE PARIS DU 22 NOVEMBRE 1895.

Le Comte LEFEBVRE DE BEHAINE, Ambassadeur de la République française près le Saint-Siège,

à M. BERTHELOT, Ministre des Affaires étrangères à Paris.

Rome, le 14 novembre 1895.

En réponse à la communication que j'ai adressée au cardinal Rampolla pour lui signaler la sollicitude dont les capucins de Diarbékir ont été en dernier lieu l'objet de la part de l'Ambassade de la République à Constantinople, j'ai reçu du Secrétaire d'État la lettre ci-jointe en copie, qui montrera à Votre Excellence que le Pape nous est reconnaissant des mesures prises en faveur de nos protégés.

Ed. LEFEBVRE DE BEHAINE.

ANNEXE À LA DÉPÊCHE DU COMTE LEFEBVRE DE BEHAINE DU 14 NOVEMBRE 1895.

S. Em. le Cardinal RAMPOLLA, Secrétaire d'État de S. S. le Pape Léon XIII,
au Comte LEFEBVRE DE BEHAINE, Ambassadeur de la République française près le Saint-Siège.

11 novembre 1895.

Il sottoscritto Cardinale, Segretario di Stato, ha avuto l'onore di ricevere la pregiata

lettera indirizzatagli da Vostra Eccellenza, per informarlo, dietro incarico avuto dal suo Governo, dei passi fatti dal Signor Ambasciatore di Francia a Costantinopoli per allontanare i pericoli dai quali si vederano minacciati i cappuccini di Diarbekir. Nel ringraziarla di questa comunicazione, che è riuscita di gradimento al Santo Padre, lo scrivente Cardinale profitta dell'occasione per rinnovarle i sensi della sua più alta utima e considerazione.

M. Card. RAMPOLLA.

N° 43.

Le Comte LEFEBVRE DE BEHAINE, Ambassadeur de la République française
près le Saint-Siège,

à M. BERTHELOT, Ministre des Affaires étrangères à Paris.

Rome, le 28 novembre 1895.

MONSIEUR LE MINISTRE,

Pour faire suite à mon rapport du 14 courant, j'ai l'honneur de vous envoyer ci-joint copie de la lettre par laquelle le Secrétaire d'État de Sa Sainteté m'a témoigné les sentiments de gratitude qu'a inspirés à Léon XIII l'énergie avec laquelle notre Ambassadeur à Constantinople et les agents placés sous ses ordres ont veillé à la sécurité des missionnaires catholiques en Turquie durant les troubles auxquels se réfère la dépêche que Votre Excellence a bien voulu m'adresser le 19 novembre.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, les assurances de ma très haute considération.

Ed. LEFEBVRE DE BEHAINE.

ANNEXE À LA DÉPÊCHE DU COMTE LEFEBVRE DE BEHAINE, DU 28 NOVEMBRE 1895.

S. Em. le Cardinal RAMPOLLA, Secrétaire d'État de S. S. le Pape Léon XIII,
au Comte LEFEBVRE DE BEHAINE, Ambassadeur de la République française
près le Saint-Siège.

Dalle stanze del Vaticano.

ECCELENZA,

Dalla nuova comunicazione che Vostra Eccellenza mi ha fatto col suo foglio del 25 corrente degli estratti della corrispondenza dell' Ambasciatore di Francia a Costantinopoli, è stato rilevato con vera soddisfazione che gli sforzi dei diversi Agenti della Repubblica per assicurare nelle recenti turbolenze della Turchia la protezione degli stabilimenti cattolici, hanno avuto il desiderato successo, e che per le loro energiche premure la situazione si va migliorando di giorno in giorno.

Nell' esprimere a V. Ecc. anche a nome del Santo Padre i sensi di gratitudine che eccita questo procedere degli indicati Agenti a favore dei fedeli dell' Impero Ottomano mi onoro rafferma i sensi della mia più distinta considerazione.

M. Cardinal RAMPOLLA.

N° 44.

M. MEYRIER, Vice-Consul de France à Diarbékir,

à M. P. CAMBON, Ambassadeur de la République française à Constantinople.

Diarbékir, 18 décembre 1895.

MONSIEUR L'AMBASSADEUR,

Pour rendre plus complet le récit des événements qui ont ensanglanté la ville et le vilayet de Diarbékir pendant les 1^{er}, 2, 3 et jours suivants du mois de novembre 1895, je crois devoir remonter aux incidents suscités par le vali, quelques jours auparavant, à l'occasion de sa nomination. Ils en sont comme le prélude et pourront peut-être servir plus tard à en donner partiellement l'explication.

Aniz Pacha, Mutessarif de Mardin, désigné en octobre 1894 pour gérer le vilayet de Diarbékir, en l'absence de Soury-Pacha, était connu dans cette ville pour son fanatisme et sa haine des chrétiens. Dans l'exécution de ses nouvelles fonctions, tous ses actes ont été de nature à confirmer cette réputation et à donner aux chrétiens la certitude de sa partialité et de son hostilité à leur égard. On se rappelle la situation de Diarbékir au mois de mars dernier, lors du passage dans cette ville du cheik de Zilan et les efforts qu'il a fallu faire, à cette époque, pour conjurer une catastrophe. Aussi, lorsque, le 4 octobre, la nouvelle de sa nomination comme vali de Diarbékir se répandit dans la ville, les chrétiens ont été consternés; ils se sentaient sans défense à la merci de cet homme dont ils avaient tout à craindre et, dès ce moment, ils ont perdu toute confiance dans le Gouvernement. Cependant Aniz Pacha ne se contentait pas d'une nomination qui devait lui paraître inespérée et qui était inexplicable pour tous; il lui fallait encore l'approbation de cette population qu'il opprimait et il imposait, par la force, à ses chefs spirituels et à ses notables un télégramme au Sultan pour le remercier de cette nomination et lui faire un éloge pompeux de celui qui en était l'objet.

Tous les chrétiens, sans exception, furent indignés de cette indécatesse de la part du chef du Gouvernement et exaspérés de la faiblesse de ceux qui les représentaient. Ils fermèrent leurs boutiques et leurs églises, en interdirent l'entrée aux prêtres et finalement imposèrent à leurs chefs un nouveau télégramme aux Patriarches de Constantinople pour contredire le premier et déclarer qu'il était contraire à la volonté de leurs peuples. La réponse s'est fait attendre huit jours, pendant lesquels la situation est restée la même, et ce n'est qu'après l'avoir reçue, que les chrétiens ont mis fin à leur manifestation.

Pendant tout ce temps, la ville était pour ainsi dire en état d'anarchie et le Gouvernement n'a rien fait de sérieux pour faire cesser un état de choses qui, pendant dix jours, a été un danger réel pour la sécurité publique.

Telle était la situation, lorsque, le 22 octobre, la nouvelle est arrivée que les réformes étaient acceptées par le Sultan.

L'agitation se fit alors sentir plus forte que jamais parmi les musulmans ; toutes les armes du marché étaient enlevées à des prix fabuleux ; les rumeurs les plus sinistres circulaient dans la ville. Le mercredi, 30 octobre, à 8 heures du soir, j'allais voir le vali pour lui faire part de ces bruits et le prier de prendre des mesures pour empêcher les troubles qu'on appréhendait. Il me répondit qu'il n'y avait absolument rien à craindre, que les musulmans étaient calmes, que leur religion leur défendait de tuer et qu'il répondait de la tranquillité si les chrétiens ne faisaient rien pour la troubler. Il me pria même de les inviter à ne pas donner lieu à des désordres, à ne pas céder à la peur et à aller à leur travail comme en temps ordinaire. Nullement rassuré par ces déclarations, j'ai prévenu immédiatement Votre Excellence de cette situation alarmante. Je ne mets pas en doute qu'Aniz Pacha la connaissait mieux que moi et qu'un mot de lui pouvait éviter tous ces désastres.

Le vendredi, 1^{er} novembre, jour de la Toussaint, j'étais allé à la messe avec ma famille ; en dehors de quelques kurdes armés, rien de particulier ne nous avait frappés. En rentrant chez moi, on me dit qu'un musulman avait, dans la matinée, parcouru les rues de la ville en excitant ses coreligionnaires au massacre des chrétiens. L'évêque arménien grégorien s'était rendu chez le vali pour lui signaler le fait et, sur les assurances de ce dernier qu'il n'y avait rien à redouter, il était allé lui-même au marché pour encourager les chrétiens et les engager à ne pas avoir peur et à ne pas abandonner leur travail. Le malheureux évêque, depuis ce jour, se reproche amèrement cette action et s'accuse des conséquences qu'elle a pu produire. C'était fête pour les catholiques ; heureusement, ils n'avaient pas ouvert leurs boutiques.

Vers les 11 heures du matin, mon drogman vint me dire que la panique s'emparait des chrétiens ; que tout le monde courait dans la rue et que déjà on avait tué plusieurs personnes. Je descendis dans la cour où je vis deux blessés qui s'étaient échappés du marché ; j'étais devant la porte, la rue était déserte, mais des terrasses on me cria qu'ils arrivaient et de rentrer tout de suite. J'avisai trois zaptiés qui se trouvaient là par hasard et leur donnais l'ordre de défendre le Consulat. Au même instant, du côté opposé de la rue, à vingt pas de moi, je vis déboucher une bande d'individus armés jusqu'aux dents et poussant des cris féroces. Neuf zaptiés et un officier subalterne arrivèrent en même temps pour garder le Consulat. Il était midi 5 minutes.

Dès ce moment le massacre était commencé ; on entendait les cris des gens poursuivis dans la rue et se réfugiant dans les maisons. Il a duré trois jours et trois nuits sans discontinuer dans un tel acharnement que ceux qui survivent sont encore à se demander par quel secours providentiel ils ont pu y échapper. Il a commencé aux cris de *Salavat Mohamed*, à heure fixe, sur un signal donné, tel qu'il avait été réglé d'avance et sans provocation de la part de qui que ce soit.

Mon premier soin fut d'envoyer par un zaptié une réquisition au vali pour obte-

nir une garde plus importante pour le couvent (je croyais qu'il en avait une). Le zaptié ne revint pas et je n'obtins pas de réponse à ma demande.

Le vendredi a été particulièrement consacré au marché. On a d'abord massacré tous les chrétiens qui n'avaient pas pu se sauver et ensuite on s'est livré au pillage. J'ai vu les kurdes et les musulmans de la ville passer devant le Consulat avec de lourdes charges d'objets volés ; plusieurs ont été arrêtés et dépouillés par mes zaptiés qui ont mis les marchandises en lieu de sûreté dans les maisons voisines et les ont emportées ensuite chez eux. On m'assure que tout le monde a pillé depuis le plus grand jusqu'au plus petit, les kurdes, les soldats, les zaptiés et beaucoup de notables musulmans.

Lorsque le marché a été vidé, et ça n'a pas duré longtemps, on y a mis le feu. Il était environ deux heures de l'après-midi ; l'incendie a duré jusqu'au lendemain. Toutes les boutiques des chrétiens ont été détruites ; les pertes sont considérables.

Ce n'est, en réalité, que le samedi matin que le massacre en règle a eu lieu ; jusqu'alors on égorgeait les chrétiens dans la rue, on les tuait sur les terrasses en tirant des minarets et des fenêtres, mais on n'avait pas encore attaqué les maisons. Ce jour-là, au lever du soleil, le carnage a commencé et a duré jusqu'au dimanche soir. Ils s'étaient divisés par bandes et procédaient systématiquement, maison par maison, en ayant bien soin de ne pas toucher à celles des musulmans. On défonçait la porte, on pillait tout et, si les habitants s'y trouvaient, on les égorgeait. On a tué tout ce qui se présentait sous la main, hommes, femmes et enfants ; les filles étaient enlevées. Presque tous les musulmans de la ville, les soldats, les zaptiés et les kurdes du pays ont pris part à cette horrible boucherie. Les murs du consulat étaient criblés de balles, et deux cadavres étaient étendus presque sous nos fenêtres sur des terrasses voisines. Les kurdes des tribus ne sont pas entrés ; on savait fort bien que ces hordes de sauvages ne font pas de distinction entre les religions et que, si on déchainait leur instinct de pillage et de meurtre, toute la ville, les musulmans comme les chrétiens, y aurait passé.

Pendant ce temps, les chrétiens qui avaient pu se procurer des armes et se réunir en nombre suffisant, essayaient de se défendre ; ils y ont réussi dans certains quartiers que les assaillants n'ont pas eu le courage d'attaquer et qui ont été épargnés grâce à eux. Quant aux autres, ils fuyaient, quand ils le pouvaient, pour chercher un asile dans les églises ou au Consulat. Le couvent des Pères en a reçu plus de 3,000 et le nombre de ceux qui sont venus chez moi s'est élevé jusqu'à plus de 1,500. Les rues n'étaient plus praticables, aussi ces malheureux en étaient-ils réduits à faire des trous dans les murailles des maisons et à se sauver par ces ouvertures, ou bien encore ils s'échappaient par les terrasses, passaient sur des planches pour traverser les rues et arrivaient plus morts que vifs au lieu de refuge. Une femme est tombée sous nos yeux au moment où elle allait entrer. Combien d'autres de ces infortunés ont été tués dans ces lugubres trajets !

Le dimanche, vers les trois heures du soir, à une faible distance du consulat, j'ai vu de ma fenêtre, et tout le monde a pu les voir, les soldats, les zaptiés, les kurdes et les musulmans tirer ensemble des terrasses et des minarets sur l'église arménienne grégorienne. Je fis constater le fait par l'officier de garde et je priais en même temps un religieux musulman du voisinage, très vénéré dans la ville, Abas-Hodja, de s'in-

terposer pour mettre fin à ce carnage. Jusqu'alors nous avons pu croire que la force armée essayait de réprimer le soulèvement et nous pouvions espérer qu'elle en viendrait à bout; mais, à ce moment-là, il n'y eut plus de doute. L'épouvante fut alors si vive parmi les réfugiés, que j'adressai à Votre Excellence cet appel qui nous a tous sauvés.

Cependant, après quelques instants, nous avons vu tous ces individus descendre des terrasses et s'éloigner; la nuit était presque venue, les pillards s'étaient retirés, le bruit de la fusillade cessait peu à peu, et l'on s'est remis à espérer. Vers les neuf heures du soir, on vint me dire que, sur l'ordre du Gouverneur, quelques notables musulmans et un chrétien s'occupaient de rétablir la tranquillité; deux heures après, des crieurs passaient dans la rue annonçant que le Gouverneur défendait de tirer et que quiconque serait pris les armes à la main serait puni sévèrement. La nuit était généralement plus calme que la journée; les coups de fusil ne reprenaient qu'au lever du jour, et l'on s'explique facilement l'anxiété avec laquelle cette heure était attendue. Le lundi matin, le feu ne recommença pas. Vers les huit heures, Abas-Hodja, qui ne sort jamais de chez lui, venait au Consulat me faire une visite; il était suivi, bientôt après, des principaux musulmans du quartier, qui tous m'assurèrent que c'était fini et qu'il fallait maintenant travailler au rétablissement de la paix. Que s'était-il passé de si important pour calmer ces forcenés au paroxysme de la fureur et mettre presque subitement fin à ce carnage, au moment où il avait atteint son plus haut degré? Je suppose que « la tête d'Aniz Pacha » n'est pas étrangère à ce revirement inattendu et que ce triste personnage tenant à sa vie aussi bien que le dernier des chrétiens n'a pas osé la mettre en jeu pour assouvir son fanatisme et celui de ses coreligionnaires. Quoi qu'il en soit, le massacre était fini à Diarbékir. Malheureusement, il n'en était pas de même dans les villages où il n'y avait pas de Consul de France en péril. Là, il a duré encore plus de quinze jours, et tout a été détruit.

Je dois à ma conscience de déclarer fermement que les massacres, à Diarbékir, ont été faits sans provocation par les musulmans de la ville; que le Gouverneur général, le Commandant militaire, le Chef de la gendarmerie sont restés impassibles devant ces scènes d'horreur et qu'ils n'ont absolument rien fait pour les arrêter; que, s'ils n'y ont pas participé directement, leur attitude était de nature à les encourager; que j'ai vu de mes propres yeux les soldats et les zaptiés se joindre aux musulmans et aux kurdes pour tirer sur les chrétiens; que ceux-ci enfin n'ont fait usage de leurs armes que pour se défendre lorsqu'ils y étaient absolument forcés. La police et la troupe ne sont intervenues que pour frapper sur les victimes.

Bien que j'aie fait connaître à Votre Excellence, par le télégraphe, les chiffres des pertes et que je n'aie rien à y changer, je crois devoir les rapporter ici :

ARMÉNIENS GRÉGORIENS.

Morts.....	1,000
Blessés.....	250
Maisons pillées.....	1,500
Boutiques pillées et brûlées.....	2,000

ARMÉNIENS CATHOLIQUES.

Morts.....	10
Blessé.....	1
Maisons pillées.....	36
Boutiques pillées ou brûlées.....	65

SYRIENS SCHISMATIQUES (JACOBITES).

Morts déclarés, 36; effectifs.....	150
Blessés.....	11
Maisons pillées.....	35
Boutiques pillées et brûlées.....	200

SYRIENS CATHOLIQUES.

Morts.....	3
Blessés.....	1
Maisons pillées.....	6
Boutiques pillées et brûlées.....	30

CHALDÉENS.

Morts.....	14
Blessés.....	9
Maisons pillées.....	58
Boutiques pillées et brûlées.....	78

GRECS.

Morts.....	3
Blessés.....	3
Maisons pillées.....	15
Boutiques pillées et brûlées.....	15

PROTESTANTS.

Morts.....	11
Blessés.....	1
Maisons pillées.....	51
Boutiques pillées et brûlées.....	60

Disparus appartenant à toutes les Communautés.... 1,000

Villageois chrétiens travaillant dans la ville, morts ou
disparus..... 1,000.

119 villages dépendant du sandjak de Diarbékir ont été pillés et brûlés; ils contenait 6,000 familles composées d'environ 30,000 chrétiens morts ou disparus.

Dans la ville, 50 filles ou femmes ont été enlevées. Dans les villages, le nombre est incalculable.

Les pertes matérielles, pour la ville seulement, s'élèvent à 2 millions de livres turques.

Les Musulmans ont eu 195 morts, parmi lesquels 70 individus se sont tués entre eux pour le partage du butin.

Dans la dernière entrevue que j'avais eue avec le Gouverneur, je lui avais demandé verbalement, mais sous forme de réquisition, une garde pour le Consulat et le couvent, si les circonstances l'exigeaient. Il me répondit que c'était son devoir, et que, le cas échéant, il n'y manquerait pas. Il a envoyé au Consulat 9 zaptiés et un officier et personne au couvent. Je lui adressais réquisitions sur réquisitions; il ne m'a jamais répondu, et ce n'est qu'après avoir vu le pavillon monter et descendre pendant toute une journée qu'il s'est enfin décidé à me faire demander par un tchaouch ce que je désirais. J'ai dit à ce sous-officier que je voulais une garde suffisante pour le couvent et des renforts pour moi. Il me fit observer que les soldats ne pouvaient pas aller au couvent, parce que, sur le parcours, les chrétiens tiraient sur eux. A quoi, je lui répondis que, puisque les zaptiés et les soldats turcs n'étaient pas faits pour aller au feu, je monterais moi-même sur la terrasse pour inviter les chrétiens à ne pas tirer. C'est ce que j'ai fait devant lui. Peu après, dix soldats et un officier sont arrivés au Consulat, mais aucun n'est allé chez les Pères. Nos protégés sont donc restés sans garde pendant les trois jours du massacre, et bien souvent ils ont été en danger.

Après ces trois jours de massacre, après avoir tué plus de 3,000 chrétiens, leur avoir pris tout ce qu'ils possédaient, on pouvait espérer que le Gouvernement leur accorderait un semblant de protection. Hélas, il n'en a rien été; ils ont été traqués après comme avant, et ils ont été l'objet des injustices les plus criantes. On les a désarmés avec la plus grande rigueur, tandis qu'on laissait aux musulmans leurs armes. Emprisonnés pour avoir été la cause du soulèvement, on les a torturés jusqu'à ce que mort s'ensuive, pour qu'ils se dénoncent entre eux et qu'ils fournissent aux autorités des moyens d'accusation. On est allé jusqu'à supprimer à la Communauté arménienne grégorienne les quelques secours qu'elle recevait pour la nourriture des familles restées sans ressources, parce que l'Évêque n'avait pas voulu signer une pièce constatant la culpabilité des siens. Pendant quarante-six jours, jusqu'à l'arrivée de Zia Pacha et surtout d'Abdullah Pacha, la terreur a régné dans la ville; le Gouverneur n'a pris aucune mesure pour la calmer. Bien au contraire, les musulmans, confiants dans l'impunité qui leur était assurée, n'ont pas craint de montrer aux chrétiens la même hostilité et ont commis, en plein jour, de nouveaux crimes. On peut dire qu'Aniz Pacha a pris à tâche de protéger les coupables et de punir les victimes.

Les événements que je viens de raconter, non sans une pénible émotion, Monsieur l'Ambassadeur, étaient décidés depuis longtemps à Diarbékir. Vous les aviez prévenus une première fois et, maintenant encore, c'est grâce à vous que le désastre n'a pas été complet. Tous les chrétiens qui restent savent qu'ils vous doivent la vie, et les malheureux voudraient pouvoir vous la consacrer pour vous prouver leur reconnaissance.

MEYRIER.

N° 45.

M. P. CAMBON, Ambassadeur de la République française à Constantinople,
à M. MEYRIER, Vice-Consul de France à Diarbékir.

Péra, 5 janvier 1896.

Hier le Ministre des Affaires étrangères m'a dit que le rappel d'Aniz Pacha était décidé. Le Gouvernement commence à craindre les effets de l'anarchie, et j'ai des raisons de croire qu'il va prescrire à tous ses agents d'observer l'attitude énergique que quelques-uns d'entre eux ont su prendre.

P. CAMBON.

N° 46.

M. MEYRIER, Vice-Consul de France à Diarbékir,
à M. P. CAMBON, Ambassadeur de la République française à Constantinople.

Diarbékir, 8 janvier 1896.

Malgré les bonnes intentions des trois Commissaires qui ont été envoyés ici, la situation est toujours menaçante. Les Musulmans ne désarment pas. Leurs menées sont encouragées par l'attitude du Gouvernement, de tous les fonctionnaires et plus particulièrement par celle du Gouverneur. Ce dernier semble avoir perdu toute mesure de justice. Je ne crains pas de le répéter : si on laisse Aniz Pacha dans le pays, on aura tôt ou tard à déplorer de nouveaux malheurs. La seule garantie de sécurité que nous ayons est la présence de la Commission à Diarbékir. Et encore nous ne pouvons compter que sur sa bonne volonté, car les pouvoirs qui lui ont été donnés par le Sultan sont nuls et ne lui permettent de prendre aucune mesure efficace. Pour agir, les membres qui composent la Commission doivent prendre les ordres du Gouverneur. Néanmoins l'effet moral qu'ils ont produit sur tous est excellent; on peut compter sur une apparence de tranquillité tant qu'ils seront dans la ville, et lorsqu'un jour on aura remplacé Aniz Pacha par un fonctionnaire intelligent et honnête, je suis persuadé que les choses changeront de face; n'ayant plus de crainte sur l'avenir, on pourra alors songer à réparer les pertes immenses du passé.

J'ai pu, avec le concours de quelques musulmans, faire rendre plusieurs femmes et filles enlevées. Mais la tâche est difficile; les malheureuses sont tellement menacées et effrayées qu'elles n'osent pas exprimer le désir de rentrer dans leurs familles et de reprendre leur religion.

MEYRIER.

N° 47.

M. P. CAMBON, Ambassadeur de la République française à Constantinople,
à M. MEYRIER, Vice-Consul de France à Diarbékir.

* Péra, 26 janvier 1896.

Le Sultan a, sur ma demande, donné l'ordre à la Porte d'inviter la Commission à rester à Diarbékir jusqu'au déplacement d'Aniz Pacha.

P. CAMBON.

N° 48.

M. MEYRIER, Vice-Consul de France à Diarbékir,
à M. DE LA BOULINIÈRE, Chargé d'Affaires de France à Constantinople.

Diarbékir, 25 février 1896.

La ville a encore été hier en proie à une violente panique. Depuis quatre mois, ces paniques sont pour ainsi dire périodiques. Elles surviennent à peu près tous les huit jours. Les motifs apparents sont les provocations des Musulmans, les avertissements que quelques-uns d'entre eux donnent à leurs amis chrétiens, ou bien encore les bruits de massacres dans notre ville qui, mis en circulation par des individus parfaitement connus, sont répétés de bouche en bouche et arrivent en très peu de temps à jeter l'alarme parmi les Chrétiens. Du reste, l'attitude du Gouvernement à l'égard de ces derniers, son mauvais vouloir à leur accorder les réparations qu'il leur doit et sa complaisance pour les coupables reconnus des derniers massacres, ne sont pas de nature à donner confiance à la population.

Malgré mes pressantes instances et les promesses qui me sont faites tous les jours, je n'arrive pas à faire rendre aussi vite que je le désirerais les femmes et les filles enlevées. Je rencontre des difficultés de toute sorte : tantôt c'est le zaptié qui s'est laissé gagner, tantôt c'est la femme qui a été emportée dans un autre village; une autre fois elle ne se trouve pas à l'endroit indiqué; il y a toujours de la part des autorités quelques bonnes excuses qui expliquent la non-réussite de ces démarches. Cependant, malgré cette mauvaise volonté évidente, je ne désespère pas d'obtenir encore la restitution de plusieurs d'entre elles.

MEYRIER.

N° 49.

M. DE LA BOULINIÈRE, Chargé d'Affaires de France à Constantinople,
à M. MEYRIER, Vice-Consul de France à Diarbékir.

Péra, 27 février 1896.

Le Conseil des Ministres, à la suite de ma dernière démarche, a proposé hier au Sultan la révocation d'Aniz Pachâ ⁽¹⁾.

J. DE LA BOULINIÈRE.

N° 50.

Sa Béatitude M^{sr} MADTÉOS ISZMIRLIAN, Patriarche des Arméniens grégoriens,
à M. P. CAMBON, Ambassadeur de la République française à Constantinople.

Constantinople, les 23 avril et 5 mai 1896.

MONSIEUR L'AMBASSADEUR,

Notre Métropolitain *ad interim* de Diarbékir m'a décrit en termes élogieux l'admirable conduite du Consul de France en cette ville, l'honorable M. Meyrier, lors des tragiques événements du 20 octobre passé (v. s.).

M. Meyrier, non content de laisser pendant plus de dix jours les portes du Consulat ouvertes aux Chrétiens de toute classe qui s'y réfugiaient, a pourvu à leurs besoins et leur a prodigué ses consolations, tout le temps que ces malheureux y ont passé.

Le rapport ajoute que l'honorable Consul a payé de sa personne dans les moments les plus critiques de ces jours néfastes et qu'il a été pour beaucoup dans le rétablissement de l'ordre, faisant renaître un peu de confiance dans les cœurs par ses paroles rassurantes et par sa visite à l'Évêché arménien, alors que l'affolement était général dans la ville.

Cette belle conduite de M. Meyrier lui a créé d'incontestables titres à la reconnaissance de tous les chrétiens de Diarbékir, et cette reconnaissance rejailit sur la France dont M. Meyrier est un des plus nobles enfants, et le Gouvernement de la République dont il a su être le digne représentant. Nous nous acquittons d'un agréable devoir, Monsieur l'Ambassadeur, en réitérant à Votre Excellence nos chaleureux remerciements pour le dévouement au malheur dont l'honorable M. Meyrier a fait preuve, et nous profitons de cette occasion pour prier Votre Excellence d'agréer les assurances de notre haute considération.

Le Patriarche des Arméniens de Turquie,

MADTÉOS.

⁽¹⁾ Les notes adressées par l'Ambassade à la Sublime Porte pour demander la révocation d'Aniz Pacha ont été publiées dans le précédent *Livre Jaune* sur les *Affaires arméniennes*.

N° 51.

M. P. CAMBON, Ambassadeur de la République française à Constantinople,
à S. Exc. TEWFICK PACHA, Ministre des Affaires étrangères de Turquie.

Péra, 26 juin 1896.

Mes informations de Diarbékir m'obligent à renouveler mes avertissements et à prier Votre Excellence de me faire connaître les mesures prises pour remédier à une situation aussi périlleuse.

P. CAMBON.

N° 52.

M. P. CAMBON, Ambassadeur de la République française à Constantinople,
à M. LAFONT, Vice-Consul de France à Diarbékir.

Péra, 7 novembre 1896.

Halid Bey, Président de la Cour criminelle, est nommé Vali de Diarbékir, en remplacement d'Aniz Pacha.

P. CAMBON.

IV.

ÉVÉNEMENTS DE SIVAS.

(NOVEMBRE 1895.)

N° 53.

M. CARLIER, Vice-Consul de France à Sivas,
à M. P. CAMBON, Ambassadeur de la République française à Constantinople.

Sivas, 12 novembre 1895.

Le massacre a commencé aujourd'hui à midi précis, dans tous les quartiers à la fois. Je venais de recevoir vos deux télégrammes des 11 et 12 novembre ⁽¹⁾, quand les premières détonations se sont fait entendre à cinquante mètres de chez moi, sur la place du Konak. J'ai fait hisser mes couleurs et prendre les armes à mon person-

⁽¹⁾ Voir *Livre Jaune*, Arménie, p. 174.

nel. Les évêques grégorien et catholique qui, en ce moment, conféraient à l'église grégorienne, située presque en face de ma maison, se sont réfugiés chez moi, et l'église n'a pas tardé à être remplie.

La fusillade qui avait commencé assez forte, s'est accentuée et est devenue intense. J'ai envoyé un cavas protéger la famille de M. Habib Siufi, mon drogman, dont la maison est en plein bazar. Il a passé au milieu d'une grêle de balles.

A midi et demi, un homme a été massacré à l'entrée de ma rue et quelques groupes de musulmans en armes se sont présentés, dans l'intention, je suppose, de se diriger vers l'église.

Je leur ai crié de se retirer, et comme ils voulaient passer quand même et n'obtempéraient pas à l'ordre, j'ai balayé la rue avec quelques coups de carabine Colt, qui les ont mis en fuite. Deux autres tentatives du même genre ont été faites aux deux extrémités de la rue et repoussées de la même façon. J'ai lieu de croire que nous avons ainsi préservé l'église. Là s'est bornée la défense active du Consulat.

J'étais très inquiet du sort des Jésuites et des Sœurs de Saint-Joseph, ces dernières habitant un quartier exclusivement musulman. J'envoyai au Konak mon petit Saïs, musulman, qui y parvint avec difficulté, mais ne me rapporta que des renseignements fort vagues. Mon cavas, Panayoti Calligero, sujet hellène, homme dévoué et depuis longtemps à mon service, me proposa d'aller au Konak. Outre le danger, c'était, en cas d'attaque, un auxiliaire précieux, dont le courage et la force m'étaient connus, que je perdais; mais il n'y avait pas à hésiter, il fallait pourvoir à la sécurité de nos missions.

A ce moment, on massacrait en plein dans la grand'rue du Bazar et la place du Conak; le pillage commençait; les coups de revolver partaient de tous côtés. Panayoti se fit passage à travers la foule, parvint auprès du général de division qui, immédiatement, expédia des pelotons de soldats chez nos missionnaires.

Vers 3 heures, il me fut envoyé un commissaire de police et 25 soldats (rédifs) qui avaient grand crainte qu'on ne tirât sur eux des fenêtres et disaient bien haut qu'ils perdaient leur temps pendant que leurs camarades s'enrichissaient. Tristes défenseurs qu'il fallait surveiller; j'ai eu toutes les peines du monde à placer mes gardes qui ne voulaient pas aller à plus de 10 mètres de ma porte.

Je réussis cependant à envoyer cinq hommes chercher mon deuxième cavas et la famille de M. Siufi.

Le massacre avait diminué, mais le pillage était au comble. Tout individu porteur d'armes, voire même d'un bâton, passant devant ma porte, était désarmé par mes deux cavas, peu aidés par les soldats qui maugréaient; les pilleurs étaient soulagés de leurs charges. J'ai, du reste, présidé à presque toutes ces petites exécutions. Mais, comme la première fois pour les massacreurs, le mot d'ordre fut vite donné, et il ne passa plus que de rares individus.

Dans la soirée, j'envoyai Panayoti et un peloton prendre des nouvelles des Pères et des Sœurs.

Le Vali, vers 7 heures, me fit dire qu'il répondait de l'ordre, et, sous la surveillance d'officiers et de la troupe, l'église fut évacuée, et les Arméniens réfugiés reconduits chez eux sous escorte; de même, les deux évêques réfugiés chez moi, chez lesquels furent laissés des gardes.

J'appris également que Gurun avait été attaqué le matin. Le Vali mettait le massacre de Sivas sur le compte d'un télégramme du Caimakan de Gurum, lui annonçant l'attaque de la ville, et divulgué avant même qu'il ne l'eût reçu.

Tout le monde, chez moi, s'est admirablement comporté.

Chez les Pères. — Ils avaient gardé quelques élèves, et beaucoup de leurs voisins étaient venus se réfugier chez eux, environ 250 personnes. Ils avaient bien quelques provisions, mais manquaient de pain. Un Musulman voisin, Hadji Loufti, un fanatique pourtant, leur en fit porter une certaine quantité et quelques autres provisions.

Chez les Sœurs. — Elles avaient gardé une trentaine de petites filles et n'avaient été nullement inquiétées. Dès le début du massacre, on avait frappé violemment à la porte; quand elles regardèrent par une fenêtre, elles virent quatre cadavres à leur porte, probablement les gens qui avaient frappé voulant se réfugier chez elles.

Le bazar. — Toutes les boutiques et magasins arméniens ont été complètement pillés et saccagés: on a enlevé jusqu'aux fenêtres. Il ne reste même pas de vieux papiers.

Dans les pharmacies, les pillards, n'osant enlever les médicaments, ont brisé toutes les fioles.

Il existe au bazar un grand bâtiment en pierre, construit récemment, appelé « nouveau khan », fermé par deux portes de fer et n'ayant de baies qu'au premier étage, renfermant les magasins et dépôts des plus riches négociants. Environ 400 Arméniens s'y étaient enfermés. Dans ce bâtiment se trouvait une certaine quantité de revolvers (ceux envoyés naguère par les comités) et beaucoup de munitions.

Les Musulmans travaillèrent au moins une heure pour faire un trou de 1 mètre dans une des portes, sans être inquiétés ni par la police, ni par les assiégés, et quand le premier homme passa avec difficulté par la brèche, les Arméniens se rendirent et ouvrirent leurs magasins qui furent entièrement saccagés.

Le Vali affirme que tous ont eu la vie sauve; je le saurai plus tard, connaissant les noms de bon nombre des réfugiés au nouveau khan.

Si le fait est peu en faveur du courage des Arméniens, il a eu son bon côté; ceux-ci pouvant facilement tuer un grand nombre de musulmans, de terribles représailles eussent été à craindre.

On a pillé quelques maisons abandonnées par leurs propriétaires, mais presque exclusivement des maisons de riches notables.

Les massacres. — Le massacre devait certainement être préparé à l'avance, car il y a eu une spontanéité toute particulière. Qu'il y ait eu connivence de l'autorité, la chose paraît probable. Le secret avait été assez bien gardé, quoique la veille, au soir, quelques avertissements discrets eussent été donnés. Mais les avertissements étaient trop ambigus. Néanmoins, mis en défiance, j'avais, le 11 novembre au soir, recommandé à nos missionnaires de s'approvisionner secrètement en cas d'une émeute que je ne pouvais croire si près d'éclater, et leur avais donné la consigne de ne sortir de chez eux sous aucun prétexte au moindre trouble.

Je ne crois pas avoir besoin de dire que zaptiés, soldats, coldjis de la Régie, etc., ont participé individuellement au massacre ainsi qu'au pillage. Ce n'est que le soir qu'ils recommencèrent à faire la police. Deux officiers de hamidiés entre autres escortaient eux-mêmes les hamals chargés de leur butin.

Les morts. — L'autorité accusait le lendemain de 2 à 300 tués, dont les cadavres furent réunis dans un khan du bazar; en réalité, ils étaient environ 500; quelques musulmans tués par les Arméniens, deux tués par mégarde par leurs coreligionnaires. J'ai su depuis que, dans un autre khan, se trouvait à peu près le même nombre de cadavres tués à l'entrée de la ville, la plupart des villageois étaient venus porter des denrées au marché. Ce qui donne, pour le 12 novembre, environ un millier, sans compter les inconnus.

Très peu de tués par armes à feu; presque tous le crâne défoncé par des coups de haches, de bâtons, de barres de fer. Cependant la fusillade a été très forte pendant trois ou quatre heures. Cette bizarrerie s'explique par l'usage presque exclusif du revolver ou pistolet, armes fort dangereuses entre des mains exercées, mais faisant plus de bruit que de besogne entre des mains maladroites.

Les blessés. — Relativement peu de blessés, car ils ont été aussitôt achevés. Ceux laissés pour morts ou échappés par miracle auront peu de chance de survivre; j'en connais un qui a reçu plus de 12 coups de feu et autres.

Un Arménien, poëlier de son état, se défendant, ayant tué un soldat, fut abattu et coupé en morceaux.

Mercredi, 13 novembre 1895.

Nous avons veillé toute la nuit, deux au rez-de-chaussée, deux au premier étage, prenant la garde toutes les deux heures.

Je craignais l'incendie, il n'y en a pas eu.

Le calme paraissant revenu, les Arméniens réfugiés encore dans plusieurs endroits, comme les églises par exemple, ont été reconduits chez eux par les zaptiés.

Tous les cadavres ont été enlevés et, à certains endroits, la place nettoyée. Les réfugiés chez les Jésuites et les Sœurs ont été évacués en grande partie.

Escorté d'un peloton de soldats, je suis allé chez nos missionnaires et chez le Vali, qui dit répondre de la tranquillité. Au cours de ma tournée je l'ai rencontré à cheval avec le férik et escorté de nombreux cavaliers, faisant l'inspection de la ville.

Gurun résiste depuis vingt-quatre heures.

La tête de quelques notables Arméniens est mise à prix par les musulmans. Je crois fort que l'autorité apprendrait avec plaisir l'exécution de certains d'entre eux.

On arrête les pillards qui sont conduits au sérail avec leur chargement.

Un cheik disait qu'hier c'était un devoir pour les musulmans de massacrer et que le pillage était leur récompense, mais qu'aujourd'hui tout devait cesser.

Le Vali m'a demandé de lui servir d'intermédiaire auprès de l'évêque grégorien pour qu'il envoie le lendemain, au lever du jour, les prêtres nécessaires pour enterrer les morts, ajoutant qu'il désirait qu'il n'y eût aucune famille, de crainte d'exciter à

nouveau la population musulmane. Comme la mesure était hygiénique, j'ai accédé à sa demande, mais j'ai dû batailler avec l'entourage de l'évêque qui exigeait telles ou telles conditions. La discussion en est restée là, mais j'ai su depuis que les prêtres avaient assisté à l'ensevelissement.

Jeudi 14 novembre 1895.

Ce matin vers neuf heures, nouvelle alerte : les coups de feu recommencent assez nourris. Les Arméniens sortis rentrent précipitamment. J'ai dû faire reprendre les armes; à un moment j'ai cru que nous serions débordés, et forcés d'en découdre. Heureusement les soldats de garde ont tenu bon et empêché de passer dans la rue. Il faut dire que la veille, l'un d'eux murmurant par trop fort à propos de l'arrestation d'un pillard, j'avais été obligé de le menacer de mon revolver pour le faire taire, puis de le renvoyer et de prévenir les autres que le premier qui broncherait aurait la tête cassée par moi. Il est des façons de dire les choses qui entrent dans la cervelle même des plus obtus.

Nous avons réussi à sauver quelques poursuivis. Les voisins des PP. Jésuites se sont naturellement réfugiés chez eux, au nombre de 200 environ. D'après nos renseignements il faut compter à peu près 150 victimes.

Samedi 16 novembre 1895.

Le vali a fait demander aux PP. Jésuites d'évacuer leurs réfugiés, craignant que certains musulmans n'essaient de les piller sous prétexte qu'ils cachaient chez eux des Arméniens armés. (Les quelques rares armes avaient déjà été ramassées et portées chez moi.) Le vali, que je suis allé voir, m'a confirmé cette demande et, comme il affirmait répondre de la tranquillité, j'ai dû donner aux PP. Jésuites, pour leur sauvegarde, ordre de faire évacuer. Comme toujours et partout, pleins de dévouement, ils ont reconduit eux-mêmes, sous escorte, les réfugiés à leur domicile.

CARLIER.

V.

ÉVÉNEMENTS DE MALATIA.

(NOVEMBRE 1895.)

N° 54.

M. P. CAMBON, Ambassadeur de la République française à Constantinople,
à M. CARLIER, Vice-Consul de France à Sivas.

Péra, 12 novembre 1895.

Le Ministre des États-Unis a reçu de son Consul à Sivas avis d'un massacre de religieux catholiques à Malatia. Avez-vous des renseignements ?

P. CAMBON.

N° 55.

M. P. CAMBON, Ambassadeur de la République française à Constantinople,
à M. MEYRIER, Vice-Consul de France à Diarbékir.

Péra, 13 novembre 1895.

On parle d'un massacre à Malatia et de quatre prêtres européens égorgés. Avez-vous des nouvelles ?

P. CAMBON.

N° 56.

M. MEYRIER, Vice-Consul de France à Diarbékir,
à M. P. CAMBON, Ambassadeur de la République française à Constantinople.

Diarbékir, 13 novembre 1895.

J'ai aussi entendu parler d'un massacre à Malatia, mais je n'ai aucun détail. Nos Capucins ont reçu avant-hier un télégramme de ceux de cette ville leur faisant connaître qu'ils sont en bonne santé.

MEYRIER.

N° 57.

M. P. CAMBON, Ambassadeur de la République française à Constantinople,
au Supérieur de la Mission des Capucins à Malatia,

Péra, 13 novembre 1895.

Des bruits inquiétants ayant couru sur votre sécurité, prière ne me renseigner d'urgence, par le télégraphe, sur votre situation.

P. CAMBON.

N° 58.

La Mission des Capucins de Malatia,
à M. P. CAMBON, Ambassadeur de la République française à Constantinople.

TRADUCTION DU TURC.

Malatia, 14 novembre 1895.

Par la protection de S. E. le Pacha, gouverneur, nous avons reçu hospitalité dans le palais d'Aziz Zadé, de famille notable, et nous y sommes en sûreté.

GIANETTO.
Religieux latin.

N° 59.

Le R. P. CELESTINO DA DESTO, Missionnaire apostolique, Supérieur de la mission des RR. PP. Capucins à Matatia,

à M. CARLIER, Vice-Consul de France à Sivas.

Karpout, 28 novembre 1895.

La nouvelle que certaines provinces allaient recevoir des réformes avait excité un grand mécontentement chez les Musulmans. Leur attitude provocante inquiétait les chrétiens.

Le premier signal d'alarme fut donné le 29 octobre vers sept heures du soir.

Tout d'un coup il fut crié partout que les Musulmans se soulevaient. Tous les Arméniens se retirèrent dans leurs maisons et veillèrent jusqu'au matin, les armes à la main.

Le Gouverneur prévenu, envoya des gendarmes dans les quartiers chrétiens pour veiller jusqu'au matin; ce qui encouragea les Arméniens à se rendre le lendemain, comme les autres jours, au bazar.

Les deux jours suivants, 30 et 31 octobre, on apprit que quelques Arméniens habitant dans les pays kurdes, avaient été égorgés. Les Arméniens perdirent courage et se considérèrent comme perdus.

Le lendemain, 1^{er} novembre, les Arméniens s'étant aperçus que les Kurdes se rendaient à la mosquée en nombre plus considérable que d'ordinaire, furent pris de peur, ils fuient l'un après l'autre, ferment leurs boutiques et se retirent dans leurs maisons en pleurant, quelques-uns criant: « C'est aujourd'hui que les Turcs et les Kurdes nous massacreront ». Apprenant ces faits, le Gouverneur envoya des gendarmes veiller sur la ville. Quelques-uns accompagnèrent, l'arme en main, les gens jusqu'au bazar et, pour rassurer les esprits, on obligea quelques Arméniens à rouvrir leurs boutiques et magasins.

Le lendemain, 2 novembre, quelques Arméniens ouvrirent leurs boutiques.

Le dimanche, 3 novembre se passa dans le calme le plus complet, chacun étant retiré chez lui.

C'est seulement lundi 4 novembre que la guerre fut déclarée ouvertement. Les Kurdes tuent et pillent les maisons isolées, mettant le feu à chaque habitation. Dans le même temps, Turcs et Kurdes tuèrent tous les Arméniens se trouvant dans le bazar.

Cette nouvelle se répandit rapidement dans les quartiers arméniens. Les habitants cherchèrent les moyens de se défendre, tout en criant de désespoir et appelant à leur aide les secours de Dieu. J'ai compris que la situation était grave et j'ai fait accompagner jusqu'à leurs maisons par mes professeurs nombre de filles et garçons de notre école.

En même temps, la population arménienne, femmes, filles et garçons, abandonnent leurs demeures et commencent à se réfugier dans les églises, terrifiés par l'incendie, les cris lamentables qu'ils entendaient de loin, le bruit des coups de fusil.

Au bout de deux ou trois heures d'attente, ne voyant arriver ni le Gouverneur,

ni secours, j'essayais de chercher moi-même, plusieurs fois, le Gouverneur pour lui dire que l'église et le couvent étaient pleins de femmes, filles et enfants et, pour lui demander les soldats nécessaires. Mais mes confrères de la mission, craignant que je ne fusse tué dans la rue, m'empêchèrent d'y aller.

Que faire ? la nuit vint ; et en attendant la venue du jour, je veille en priant Dieu pour ma vie, celle de mes confrères et celle de tant de chrétiens réfugiés près de moi.

Le matin 5 novembre, après mûre réflexion, je vis que le couvent n'était d'aucune sécurité et que, sans doute, les Kurdes viendraient tout massacrer. Il me vint à propos la bonne inspiration de faire sortir les femmes et les enfants et de les exhorter à se réfugier à l'église du quartier central. J'envoyai encore mon collègue le P. Benedetto et le frère Isidoro à cette église.

Ayant fermé les portes intérieures de l'église et du couvent, j'attendis seul environ une heure, puis je passai dans la rue dans le but d'observer quelque chose : Les Turcs vinrent et trouvant les portes fermées, les brisèrent à coups de pied. Je me réfugiai à l'église arménienne catholique, manquant d'être tué.

J'étais à peine arrivé, qu'une femme vint apporter une lettre du Gouverneur, disant à l'évêque que s'il voulait être protégé, il devait faire rendre les armes immédiatement.

L'évêque obéit sur l'heure à cet ordre et les armes furent rendues. Comme elles parvinrent en très petit nombre au Gouverneur, il s'impatienta et donna l'ordre aux soldats de se retirer laissant la perquisition pour le lendemain matin. Moi et mon compagnon, le frère Isidoro, acceptant l'hospitalité dans une maison turque voisine, je passai la nuit à contempler notre église devenue la proie des flammes.

Le lendemain 5 novembre, de bonne heure, les Kurdes salirent les murs de l'église et, pendant une heure et demie, tirèrent des coups de fusil sur la foule qui, avec les prêtres et mon collègue le P. Benedetto, priaient et recommandaient leur âme à Dieu. Ils avaient perdu tout espoir, quand arriva le Gouverneur suivi de tous les membres de la municipalité et des soldats.

Un moment après, le Gouverneur fit passer tous les chrétiens qui étaient dans l'église dans la maison du Turc qui m'avait recueilli avec mon compagnon, regardant si chacun n'avait pas d'armes cachées.

Ceux qui n'ont pas vu ces scènes douloureuses ne peuvent s'en faire aucune idée : la vue de ces gens ainsi maltraités, de voir des hommes, des femmes, des enfants frappés et la nouvelle du meurtre d'un de mes jeunes professeurs que j'aimais particulièrement pour ses rares qualités et son talent, tout cela m'a fendu le cœur !

Me voyant pleurer et me désoler, quelques Turcs, croyant que c'était par crainte, vinrent à moi gentiment me dire : « Ne pleurez pas, vous n'avez rien à craindre pour vous », ce à quoi j'ai répondu : « Ce n'est pas pour moi que je pleure, mais sur tant de pauvres gens qui souffrent horriblement sans l'avoir mérité ».

Une heure environ après, cette multitude de chrétiens fut conduite à la caserne située hors de la ville entourée d'une troupe de Kurdes et de Turcs qui les forçaient à crier à se rompre la gorge, tout le temps du trajet : « Vive notre Sultan ! »

J'ai dû, avec mes compagnons, comme si j'étais complice de quelque énorme forfait, subir cette humiliation, au milieu de cette infâme troupe, et forcé de recevoir

mille insultes, dans le genre de celle-ci : « Baigands, vagabonds ! » et que sais-je ? avec la crainte de recevoir quelques coups, comme le frère Isidoro, qui reçut un fort soufflet d'un Turc.

Arrivé à la caserne, je fus mis dans une chambre à part, dans laquelle je restai trois jours et trois nuits sans aucune nourriture, pas même un morceau de pain que je n'ai pu me procurer qu'à grand peine et en le payant trois fois sa valeur ordinaire, obligé de dormir sur la terre, sans aucune couverture pour me garantir du froid qui commençait à se faire sentir.

Pendant ce temps, les Kurdes incendièrent toutes les maisons arméniennes après les avoir saccagées et tuèrent tous ceux qui s'étaient rendus aux points principaux de la ville pour résister à l'ennemi.

Le Gouverneur et les soldats se rendirent à la grande église arménienne schismatique, où s'étaient réfugiées environ 3,000 personnes, pour les engager à rendre leurs armes s'ils voulaient avoir la vie sauve : mais quelques uns, craignant que le Gouverneur, après avoir pris leurs armes, ne les livrât à la cruauté des Kurdes, ne le firent que deux jours après, quand ils virent quelques-uns des leurs morts de faim ou étouffés par la chaleur et les émanations des immondices. Quand ils eurent rendu leurs armes, ils furent conduits au grand khan avec la même cérémonie que les premiers.

Samedi matin 9 novembre, voyant que notre séjour à la caserne nous rendait malades, je résolus d'écrire au Gouverneur en ces termes : « Excellence, alors que les Kurdes nous assaillirent, n'ayant en main aucun moyen de nous défendre, n'ayant pas le temps de demander des gardes à Votre Excellence, nous avons pris la fuite et nous nous sommes réfugiés à l'église arménienne catholique, et de là nous fûmes conduits à cette caserne. Pendant ce temps, notre église, notre couvent, notre école ont été incendiés par les Kurdes. Depuis ce temps, nous sommes depuis plusieurs jours mourant de faim, sans un sou, sans vêtements, sans couvertures pour nous défendre la nuit contre le froid. Comme étrangers, nous n'avons personne s'intéressant à nos besoins et à notre sécurité, nous faisons appel à Votre Excellence et nous la prions de nous donner le nécessaire et de nous permettre de télégraphier notre situation actuelle à notre supérieur. »

Alors le Gouverneur nous a fait réfugier dans la maison d'Aziz-Zada-Mustapha aga, lequel nous a témoigné la plus grande sollicitude et nous a protégés de quelques Turcs qui voulaient attenter à notre vie, afin, disaient-ils, que nous ne puissions envoyer la relation des faits à l'Ambassade.

Le lendemain, 11 novembre, je vous ai télégraphié dans les termes suivants : « Sous la protection du Gouverneur, nous sommes sains et saufs dans la maison de Mustapha aga. »

Le jour même, sur ma demande, le Gouverneur m'a fait conduire, escorté de vingt soldats, voir notre couvent, notre église, etc., qui n'étaient plus qu'un monceau de cendres.

Le 13 novembre, je recevais le télégramme suivant de l'Ambassade : « Recommandé. — J'attends des nouvelles, étant inquiet de vous, je vous prie de me télégraphier immédiatement. Signé : Cambon », et l'autre de vous : « Télégraphiez-moi immédiatement de vos nouvelles ».

Le 21 novembre, nous avons reçu de vous un télégramme ainsi conçu : « Vous pouvez partir pour Karpout : sur la demande de S. E. l'Ambassadeur, le Grand Vizir a télégraphié aux autorités de vous donner les aides et les escortes nécessaires. »

Le lendemain nous nous sommes mis en route, escortés par quatre-vingt soldats et accompagnés du médecin, Aziz-Zada-Mustapha aga, et le 24 nous sommes arrivés à Karpout sains et saufs.

Nous n'avons pu sauver que notre existence et les habits que nous avions sur nous; tout le reste a été incendié.

Nous avons perdu : l'église, le couvent, l'école, y compris les ornements précieux de l'église, le mobilier du couvent et de l'école (sans parler de la valeur de nos effets personnels, de nos livres, papiers, etc. etc.).

VI.

ÉVÉNEMENTS D'ORFA.

(DÉCEMBRE 1895.)

N° 60

M. P. CAMBON, Ambassadeur de la République française à Constantinople,
à M. BERTHELOT, Ministre des Affaires étrangères.

Péra, le 29 décembre 1895.

A Orfa, le massacre a commencé hier et continue.

Je n'ai pas de nouvelles des Capucins de cette résidence.

P. CAMBON.

N° 61.

M. P. CAMBON, Ambassadeur de la République française à Constantinople,
à M. BERTHELOT, Ministre des Affaires étrangères.

Péra, le 2 janvier 1896.

D'après les renseignements officiels reçus à Alep, on aurait massacré à Orfa 900 chrétiens entre le 28 décembre et le 1^{er} janvier. Ce chiffre devrait être plus que doublé d'après les informations officieuses. Les capucins d'Orfa sont, jusqu'à présent, sains et saufs.

Biredjik, sur l'Euphrate, a été incendié. On ignore le nombre des victimes.

On attribue ces atrocités à des bandes de Kurdes venues de Diarbékir.

Partout les autorités sont inertes ou complices.

P. CAMBON.

N° 62.

TRADUCTION d'une lettre adressée d'Orfa au Consul de France à Alep par un témoin oculaire du massacre.

Orfa, le 22 janvier 1896.

Le dimanche 6 novembre, à 5 heures à la turque, un jeune musulman de Biredjik, aidé de 3 autres d'Orfa, poignarda un Sarraf (changeur de monnaie) arménien, devant la cathédrale même.

Il fut arrêté et remis au corps de garde; mais il persistait à déclarer que c'était par ordre d'un capitaine de l'armée qu'il avait assassiné cet homme. On le mit à mort; ses blessures constatées par les pharmaciens, Melkou et Sarkis, ont été reconnues avoir été faites par des baïonnettes.

Ces deux morts furent le point de départ des massacres qui ont eu lieu à la suite. En effet, dès ce moment, les esprits se sont échauffés; les musulmans disaient ouvertement qu'ils devaient suivre l'exemple des Turcs de Marache qui avaient exterminé les chrétiens.

La même nuit, à 7 heures à la turque, ils firent entendre des coups de fusil. Tous les Arméniens furent dans des craintes mortelles jusqu'au matin. Le lendemain la police pour surexciter les Musulmans faisait répandre le bruit que les Arméniens avaient tiré la nuit sur les Turcs et qu'on n'attendait plus que l'ordre impérial pour exterminer les ghiaours.

Malgré ces bruits, les Arméniens se rendirent à leurs affaires, mais ils furent de suite insultés, battus dans leurs propres magasins et durent se retirer bien vite dans leurs maisons pour éviter de plus grands malheurs. Les Turcs, profitant de leur absence, se mirent immédiatement à briser les devantures de leurs magasins et à les piller entièrement avec l'aide des militaires eux-mêmes.

J'ai vu la chose de mes propres yeux par les fenêtres d'un hôtel où je me trouvais.

Le chef militaire Hassan-Pacha, ne considérant pas ce pillage comme suffisant, s'adressait aux pillards et leur disait : « Vous avez du temps pour piller; rendez-vous d'abord au quartier des Arméniens et exterminatez-les, puis ensuite ravagez maisons et magasins à votre loisir ». Voyant qu'on ne se rendait pas assez vite à son invitation, il fit appeler un capitaine et lui ordonna de prendre sa compagnie pour rabattre avec ses soldats les émeutiers sur le quartier arménien. En effet, la troupe arriva et, aux cris de « Mort aux Chrétiens! » poussa tout ce monde vers le quartier arménien : Les maisons furent envahies, les propriétaires tués et les meubles enlevés. Mais les Arméniens avaient eu le temps de se barricader chez eux, barrant les principaux passages des quartiers. Ils purent ainsi arrêter l'élan de ces forcenés qui se retirèrent après avoir détruit 300 maisons, tué 120 personnes et blessé 40 autres; de leur côté, les Turcs avaient 4 tués et 60 blessés. Dans leur rage sauvage, ils se ruèrent alors sur le bazar et pillèrent 1,700 boutiques.

Le lendemain, les autorités locales, sous le fallacieux prétexte que c'étaient les Arméniens qui avaient commencé et, pour surexciter encore davantage les musulmans, firent passer le pharmacien Melkou et ses parents en Cour martiale. Ils furent

condamnés et livrés à la populace qui les maltraita ignoblement, mutilant et traînant leurs cadavres qui furent ensuite jetés du haut des remparts dans les fossés, au milieu des ordures et des immondices.

L'autorité appela alors tous les paysans, Turcs, Arabes et autres, et leur distribua les armes qu'elle avait en sa possession pour aller assaillir les Arméniens qui restaient enfermés chez eux; ils se ruèrent encore une fois sur ce quartier en poussant des cris féroces et décidés à mettre tout à feu et à sang; mais ayant encore trouvé une résistance, ils se retirèrent en laissant 5 morts, après avoir dévasté 50 maisons et tué 20 Arméniens. Cette dernière affaire se passait le mardi à 10 heures à la turque et, immédiatement après, le quartier arménien fut entouré d'un cordon de troupes qui empêchaient toute communication avec le dehors.

Le mercredi, on emprisonna les notables arméniens de la ville. On voulait à toute force leur faire avouer qu'ils faisaient partie d'un comité révolutionnaire. On exigeait d'eux les noms des membres de ce comité et la remise au Gouvernement des prétendus 1,800 fusils qu'ils ont reçu de dehors ou bien une somme d'argent importante s'ils voulaient être délivrés.

Ces pauvres gens ne pouvant pas avouer l'existence d'un comité qui n'existait pas, ni remettre des fusils qu'ils n'ont jamais reçu, durent réunir tout l'argent qu'ils purent trouver et le verser entre les mains des Turcs, en se fiant à leur parole. Au lieu de les mettre en liberté comme c'était promis, on les enferma dans des cachots où ils gémissent encore.

Ce qui va suivre vous démontrera d'une façon irréfutable que c'est bien le Gouvernement lui-même qui a organisé et ordonné les massacres. Les autorités comprenant que pour détruire les Arméniens, il faudrait sacrifier beaucoup de Turcs, imaginèrent ce stratagème pour désarmer les Arméniens et les mettre entièrement à leur merci.

Elles firent appeler les chefs de la communauté arménienne et leur déclarèrent que des ordres très formels avaient été donnés pour que de nouveaux massacres n'aient plus lieu, mais que, de leur côté, les susdits chefs devraient engager tous leurs coreligionnaires à rendre leurs armes.

Les Turcs, tout en protestant de leurs bonnes intentions, avaient pourtant fait ranger une batterie de canons au-dessus du quartier arménien. Pendant une vingtaine de jours, rien ne fut tenté contre les Arméniens, qui, il est vrai, restaient toujours enfermés dans leurs maisons. Mais cela ne faisait pas le jeu des autorités locales qui voulaient en finir. Aussi, de nouveau, les prêtres furent-ils appelés; on leur fit remarquer la tranquillité qui régnait en ville et la nécessité de faire déposer les armes pour que, des deux côtés, la confiance renaisse et que chacun puisse vaquer à ses affaires.

Les prêtres ayant dû consentir à faire un essai, le Gouvernement les fit accompagner par des « mouhtars » dans les demeures des Arméniens, et là les prêtres étaient obligés d'ouvrir l'Évangile et de faire jurer à ces malheureux s'ils avaient ou non des armes. S'ils en possédaient, ils étaient de suite saisis et envoyés au Sérail, la tournée terminée, pour être certaines qu'il n'y avait plus de moyens de défense chez les Arméniens, les autorités ordonnèrent la fouille des maisons des prêtres et des tombeaux des églises.

Après avoir acquis la certitude que les Arméniens étaient à sa merci, le Gouvernement fit débloquer le quartier arménien et autorisa ces malheureux à se rendre à leur travail.

Il n'en pouvaient pas croire leurs yeux, en voyant leurs magasins défoncés, vidés ou incendiés : voilà le spectacle que le Gouvernement a bien voulu leur offrir après 48 jours d'internement dans leurs maisons et avant d'en envoyer la plus grande partie dans l'autre monde.

En effet le 16 courant, le bruit se répandit qu'un grand soulèvement était préparé par les Turcs contre les Arméniens, les prêtres allèrent, dès le matin, voir le Mutesarîf pour lui demander d'empêcher de nouveaux troubles; à peine étaient-ils rentrés chez eux, que le quartier arménien fut cerné par 3,000 soldats et 1,500 Hamidiés qui, avec la foule, armée également par le Gouvernement, se jetèrent comme des bêtes furieuses sur les maisons arméniennes, enfonçant les portes, démolissant les murs, tuant tous ceux qu'ils rencontraient et allumant ensuite l'incendie. Vous décrire les scènes horribles qui se sont passées est impossible; ce carnage dura depuis 4 heures et demie à la turque jusqu'au soir.

Fatigués et n'y voyant plus, ces barbares se retirèrent chargés de butin, chassant devant eux un grand nombre de femmes et de jeunes filles qu'ils vendirent sur les places publiques, presque nues, de trois medjidiés à une livre turque.

Tout cela se faisait en invoquant la grâce du Prophète et celle du Sultan, l'ombre de Dieu sur la terre.

Leur férocité et leur sauvagerie n'étaient pas encore satisfaites, car le lendemain ils recommencèrent comme la veille.

Trois mille de ces pauvres Arméniens affolés de peur s'étaient réfugiés dans la cathédrale où ils se croyaient en sûreté.

La plupart étaient des femmes, des filles, des enfants qui adressaient leurs ferventes prières à Dieu pour faire cesser cette extermination. On aurait pu croire que les fanatiques respecteraient le lieu saint. Non; ils se ruèrent sur les portes qu'ils brisèrent à coups de haches. Ayant pénétré dans l'intérieur, ils tuèrent tant que leurs bras purent résister à la fatigue et détruisirent les objets du culte. Enfin, pour achever leur œuvre de destruction, ces scélérats firent apporter du pétrole qu'ils répandirent dans l'église autour des groupes de ces pauvres malheureux, qui trouvaient la mort trop lente à venir. Ils y mirent le feu, et tous ceux qui n'avaient pas péri par le fer moururent dans les flammes, pendant que cinq Mollahs (religieux musulmans) adressaient du haut de l'église leurs remerciements à Mahomet.

Monseigneur l'Évêque qui, depuis si longtemps, dirigeait cette communauté, ayant voulu empêcher ces hordes sauvages d'envahir son église fut blessé lui-même par un coup de feu.

Le nombre des victimes arméniennes dans ces deux jours des 16 et 17 janvier a atteint le chiffre exact de 10,000 personnes.

Les cadavres sont restés plusieurs jours entassés les uns sur les autres dans les rues de la ville; après quoi les autorités ont requis les israélites d'avoir à les enlever.

Ces derniers durent obéir et durant une semaine entière, on vit les juifs d'Orfa traînant avec des cordes, comme ceux des chiens, les cadavres des chrétiens pour les jeter dans les fossés de la ville.

Voilà quel fut le triste sort d'Orfa, on n'y trouve plus aucune sûreté, car, chaque jour de nouvelles victimes sont encore faites.

A Biredjik, il n'y a plus aujourd'hui un seul chrétien ; tous ceux qui n'ont pas été mis à mort ou jetés dans l'Euphrate ont dû embrasser la religion islamique.

Les ventes de femmes ou de jeunes filles chrétiennes continuent ici et à Biredjik à vil prix sur les places publiques ; plusieurs femmes et enfants couchent en plein air sur les ruines du quartier arménien dont la vue offre le spectacle le plus navrant.

Jusqu'à présent, l'autorité locale ne prend aucune mesure, même apparente, pour faire cesser l'hostilité des Turcs contre le petit nombre d'Arméniens qui restent vivants à Orfa.

N° 63.

Le Consul de la Nation portugaise à Alep,

à Son Excellence M. l'Ambassadeur d'Italie, à Constantinople.

Alep, 29 janvier 1896.

J'ai l'honneur de tracer à Votre Excellence le récit verbal qui m'a été fait par quelques personnes venant d'Orfa sur les douloureux événements des 28 et 29 décembre dernier, survenu peu de jours après le désarmement de la population chrétienne.

Dans la matinée du samedi 28, des Musulmans conseillèrent à leurs amis chrétiens de se retirer du marché et de rentrer chez eux, car on complotait un massacre dans la journée. En effet, vers midi un attroupement considérable se forma à Telféder, quartier musulman dominant le quartier arménien, et à la suite d'un signal donné par un réserviste de la citadelle voisine, des hordes innombrables de Musulmans et de réservistes sous les armes envahissent le quartier arménien par quatre points différents. Les portes des maisons furent enfoncées à coups de hache et les habitants impitoyablement égorgés. C'était naturellement un sauve-qui-peut pour les assiégés qui fuyaient par les terrasses ou se jetaient dans les puits dans l'espoir d'échapper à la mort. Les émeutiers fouillaient les maisons dans tous les coins et jetaient dans les caves des matières inflammables pour brûler avec les bâtiments en bois les malheureux qui y étaient renfermés. Le carnage dura jusqu'au lendemain à midi et n'a cessé que quand il n'y avait plus de victimes à immoler. La populace s'est ensuite livrée au pillage et ne s'est arrêtée que quand le clairon eût sonné l'appel des réservistes. Durant les massacres, les femmes musulmanes poussaient des cris d'allégresse des toits de leurs maisons, encourageant les hideux assassins.

L'église arménienne, où plus de 2,500 personnes (femmes, enfants, vieillards) s'étaient réfugiés, a été incendiée avec le pétrole, et, sauf une cinquantaine de personnes qui ont pu atteindre à temps la toiture, tout a péri. Dans les caveaux de l'église, 400 personnes furent asphyxiées.

On assure, Excellence, que le Mollah Seid Ahmed, Scheh de la dervicherie, aurait

commencé lui-même le massacre en égorgeant de ses propres mains un Arménien qu'il a étendu à terre et saigné en récitant le verset rituel que les Musulmans prononcent à haute voix à chaque sacrifice. Déjà, depuis jeudi 26 décembre, ce même Mollah Ahmed aurait sur la place dite *Kala-Boini*, réuni les notables musulmans en les exhortant à tuer les Arméniens qui étaient rebelles à l'autorité du Sultan et qu'on devait exterminer comme ennemis de l'État.

On raconte qu'un groupe d'émeutiers, ayant attaqué une maison où se trouvaient 150 Arméniens en auraient massacré 120 et suspendirent leur fureur exterminatrice au son du clairon parti de la citadelle. Une trentaine d'individus eurent ainsi la vie sauve. Les maisons et les boutiques arméniennes ont été toutes saccagées et les objets difficiles à transporter brisés.

Le lundi, quelques piquets de soldats disséminés dans les quartiers musulmans ont suffi pour empêcher de nouveaux excès et 13 gendarmes postés aux alentours des établissements français et américains ont suffi pour les protéger contre toute agression.

Le mardi 31 décembre, un crieur public intimait à la population musulmane de consigner à l'autorité les jeunes Arméniennes enlevées :

Trente furent remises et deux abjurèrent leur foi pour embrasser l'islamisme.

Au commencement du carnage, un peloton de cavalerie qui aurait essayé de secourir les Chrétiens a dû par ordre supérieur se porter hors de la ville pour empêcher que les paysans des environs n'accourussent en masse pour partager le butin.

Le Gouvernement disposait de 1,060 réservistes et de 60 gendarmes.

Le chiffre des Arméniens massacrés s'élève, d'après une version arménienne, de 10,000 à 12,000; mais il faudrait attendre un nouveau recensement avant de pouvoir établir un chiffre exact.

Aux juifs d'Orfa on a confié la tâche d'enterrer les morts. Les cadavres étaient traînés dans les rues par des cordes et jetés dans un fossé où on les brûlait en y jetant du pétrole. Cette lugubre besogne a duré plusieurs jours. Les juifs s'emparaient de ce qu'ils rencontraient de précieux en l'enfouissant dans le corps même des cadavres qu'ils charriaient ignominieusement comme des bêtes immondes. Quelques Musulmans ont montré de l'humanité dans ces tristes circonstances et méritent des éloges.

Toutes ces iniquités demeurent jusqu'ici impunies et les malheureux survivants qu'on estime à 6,800 environ sont sans aucune ressource. Le Gouvernement leur fait une distribution quotidienne de pain; mais une grande partie succombera à la rigidité de l'hiver, demeurant sans abri ni vêtements.

En dehors de la classe arménienne grégorienne, on ne compte qu'une centaine de chrétiens tués, dont une cinquantaine d'Arméniens catholiques.

Le chiffre officiel indiqué ici par l'autorité locale est de 600 chrétiens contre 120 Musulmans; mais d'après le récit qui m'a été fait par des fuyards d'Orfa, interrogés séparément, et n'ayant aucun lien avec les Arméniens grégoriens, cinq Musulmans seulement perdirent la vie; trois à l'attaque de l'église et deux assassinés pour avoir voulu s'enlever réciproquement le butin qu'ils avaient emporté.

ZACOPOLI.

VII.

AFFAIRES DE ZEÏTOUN (1).

(OCTOBRE 1895 — AVRIL 1896.)

N° 64.

M. P. CAMBON, Ambassadeur de la République française à Constantinople,
à M. BARTHÉLEMY, Gérant du Consulat de France à Alep.

Péra, le 23 octobre 1895.

Renseignez-moi sur ce qui se passe à Zeïtoun et Hadjin où les Arméniens se seraient dit-on, soulevés. Employez-vous dans la mesure du possible à calmer les esprits en annonçant que le Sultan a adopté le projet de réformes conseillé par les Ambassadeurs de France, de Russie et d'Angleterre. Ces réformes sont applicables aux Cazas de Hadjin et de Zeïtoun.

P. CAMBON.

N° 65.

M. BARTHÉLEMY, Gérant du Consulat de France à Alep,
à M. P. CAMBON, Ambassadeur de la République française à Constantinople.

Alep, le 26 octobre 1895.

Le soulèvement de Zeïtoun et de Hadjin n'a pas éclaté, mais est imminent et s'étendra jusqu'à Souédié. 20 000 Arméniens armés, équipés, bien encadrés, y prendront part. La cause du mécontentement est la circulaire de Kiamil Pacha aux Caïmaks démentant la concession des réformes aux Arméniens. Un chef de parti m'a promis d'arrêter le mouvement pour un mois.

Les desiderata des Arméniens sont :

1° Que des réformes soient étendues à toute la Cilicie, aux environs d'Antioche et à Souédié;

2° Que la commission de contrôle comprenne en outre un délégué de chacune des trois Puissances, et que le Haut Commissaire ne soit pas ottoman.

Dans un mois, ils entreront en campagne espérant en avoir fini avant l'hiver.

BARTHÉLEMY.

(1) Voir également le précédent *Livre jaune* sur les *Affaires Arméniennes*, pages 192 et suivantes.

N° 66.

M. SUMMARIPA, Vice-Consul de France à Mersine,

à M. P. CAMBON, Ambassadeur de la République française à Constantinople.

Mersine, le 11 décembre 1895.

J'ai eu des détails circonstanciés sur les événements de Chahar-Déressi près de Hadjin. Les habitants de ce village, se voyant menacés par des Circassiens et Kurdes, avaient fait part de leurs craintes au Kaïmakan de Hadjin; il les traita de chimériques. Il disposait pourtant de soldats pouvant les protéger. Les gens de Chahar furent attaqués et dépouillés comme ils l'avaient prévu et réduits à se réfugier à Hadjin où ils furent brutalement reçus par le même Kaïmakan.

Le sort de Hadjin, d'autre part, inspire lui-même des inquiétudes. Cette ville est gardée au dehors par 750 hommes qui construisent des batteries contre la ville. Les habitants tenus en état de siège ne peuvent sortir au dehors pour les travaux des champs. Un conflit avec les troupes est imminent, et il faut avouer que l'autorité fait ce qu'elle peut pour l'amener.

Il est triste de penser que l'armée régulière, qui devrait coopérer à la pacification du pays, est la première à entretenir les troubles.

En ce qui concerne la question de Zeïtoun, je me borne à transmettre ci-joint à Votre Excellence la traduction littérale d'une lettre qui m'a été adressée par un des Arméniens qui s'y trouvent.

Ces gens, menacés de la famine, ont respecté des soldats turcs prisonniers et les nourrissent pendant que les soldats exercent sur leurs compatriotes les violences du fanatisme musulman. Dans l'intérêt même de la pacification de toute cette contrée désolée, il est à souhaiter que l'Europe entende leur cri de détresse et, en leur faisant déposer les armes, les garantisse de représailles qu'ils craignent, comme tous leurs frères d'Asie-Mineure.

SUMMARIPA.

ANNEXE À LA DÉPÊCHE DU VICE-CONSUL DE FRANCE À MERSINE DU 15 DÉCEMBRE 1895.

LETTRE d'un Arménien de Zeïtoun au Vice-Consul de France à Mersine.

Zeïtoun, le 27/8 novembre 1895.

TRADUCTION.

Le 15 octobre, dimanche, 500 soldats réguliers, accompagnés d'une bande turque de Bachibozouks, attaquent le village Arabal et commencent à combattre.

Les Arméniens, remarquant que le nombre des soldats augmentait pour les massacrer, s'arment de courage et bravoure, dans la crainte d'une mort horrible qui les attend, et le 16 courant, lundi matin, bloquent la caserne, combattent continuellement soixante heures; à la fin les Turcs se sentant incapables de continuer une guerre qui leur serait défavorable, soldats et officiers se rendent aux Arméniens et leur consignent les munitions et la caserne.

A présent, nous respectons humainement les soldats qui sont en esclavage à Zeïtoun et nous n'épargnons aucune bienveillance pour leur tranquillité.

Le Gouvernement après avoir ramassé 7,800 soldats de réserve (rédifs) et une bande de Bachibozouks turcs, a formé des bataillons au bord du Djehan, à 4 heures de distance de Zeïtoun, et il continue de les augmenter de jour en jour; il paraît que sous peu il a l'intention de former une forte armée pour exterminer les Arméniens avec des cruautés inouïes, sans pareilles et monstrueuses. Outre cela, les Circassiens et les Bachibozouks turcs attaquent les Arméniens des villages environnants, et ils dépouillent et gaspillent leurs biens et les massacrent; les cris déplorables de ces Arméniens agonisants nous arrivent lamentablement et nous crient: « Secours, secours et vengeance! » contre les atrocités d'une nation barbare. Hier les Circassiens, unis aux bandes des Bachibozouks et des Archares, ont attaqué plusieurs villages arméniens, pillé le bien, les céréales et les bestiaux de ces pauvres gens, violé leurs femmes, filles et enfants, et ils ont brûlé leurs maisons. Ne se contentant pas de tous ces pillages et d'infemales boucheries, ayant égorgé les hommes, ils ont amené chez eux leurs femmes et leurs filles; là, les menaçant de mort, les ont forcées à se convertir; enfin tous les villages arméniens qui se trouvent dans la plaine de Gaugissou et aux environs sont devenus des abattoirs, formant des lacs du sang des chrétiens et des innocents. Tous les villageois arméniens et turcs se massacrent les uns les autres; en effet les pauvres braves Arméniens natifs de Zeïtoun ayant toujours les armes à la main jour et nuit, sans prendre aucun repos, accourent à l'aide de leurs frères opprimés; mais lesquels secourir? Résister à un grand régiment ennemi, qui est prêt à les engloutir, ou aider ses frères menacés de tortures implacables par une bande d'assassins?

Il nous est impossible de raconter en détail les horribles cruautés et les infemales violences qui ont été commises à Ephésos.

Nous croyons qu'un accord quelconque entre nous et le Gouvernement est impossible désormais; notre habitation, notre demeure ont pris la forme d'une place d'armes.

Nous croyons que ce sera la dernière nouvelle que vous aurez de nous; nous craignons que cette seule requête même ne nous arrive pas. Notre vie et notre fin sont décidées désormais; Monsieur le Consul, nous n'avons que Dieu aux cieus et votre haute protection sur la terre.

L'assurance de notre vie, honneur et biens dépendent des mesures et des interventions immédiates et efficaces que vous voudrez bien prendre pour la délivrance d'une nation qui est tout près de sa fin, si elle n'est pas aidée et secourue par des grandes puissances, dont vous représentez l'une des plus magnanimes et généreuses, laquelle, depuis des siècles n'a cherché son intérêt qu'en aidant le faible contre le fort, l'opprimé contre le tyran, le chrétien contre des non-civilisés barbares qui sont

sans âme, conscience et principe, qui sont une tache pour le XIX^e siècle, siècle de civilisation, d'industrie et de science.

Monsieur le Consul, toute une nation vous implore à genoux pour la délivrance de ses innocents enfants.

Secours, secours ! Assistance !

N^o 67.

M. P. CAMBON, Ambassadeur de la République française à Constantinople,
à M. BERTHELOT, Ministre des Affaires étrangères.

Péra, 24 décembre 1895.

Les insurgés arméniens de Zeïtoun résistent encore. Leur vallée est devenue le refuge de tous les chrétiens de la région de Marache et d'Alexandrette échappés aux massacres. Le jour où, faute d'approvisionnements, les insurgés mettront bas les armes une population de 30,000 à 40,000 âmes, dont 4,000 à peine forment l'armée de l'insurrection, sera livrée à tous les excès du vainqueur.

La Porte a fait récemment aux Ambassades des communications d'après lesquelles les habitants de Zeïtoun sommés de se rendre avec promesse d'un traitement équitable, auraient refusé faute de confiance dans les promesses des autorités turques.

Les patriarches arménien, grégorien et catholique ont réclamé notre intervention pour éviter une catastrophe sanglante.

Les Ambassadeurs, réunis aujourd'hui, sont tombés d'accord pour demander à leurs Gouvernements, l'autorisation d'offrir leurs bons offices à la Porte et de lui conseiller amicalement de les accepter en vue de rétablir la paix.

Cette intervention officieuse servirait la Porte qui ne voit pas sans appréhension durer la résistance et elle serait accueillie avec reconnaissance par la population chrétienne.

Nos consuls à Alep ou leurs délégués pourraient au besoin se rendre sur les lieux pour amener une capitulation acceptable et en assurer l'exécution.

Je serais obligé à Votre Excellence de me donner d'urgence l'autorisation d'agir dans ce sens avec tout mes collègues.

P. CAMBON.

N^o 68.

M. BERTHELOT, Ministre des Affaires étrangères,
à M. P. CAMBON, Ambassadeur de la République française à Constantinople.

Paris, le 24 décembre 1895.

Je veux espérer avec vous que la Porte saura comprendre combien l'intervention officieuse des Ambassadeurs au sujet de Zeïtoun serait favorable à ses intérêts en

prévenant une catastrophe d'où pourraient sortir de nouvelles et graves complications.

Je vous autorise donc à agir d'accord avec vos collègues auprès de la Porte dans le sens que vous m'avez indiqué.

BERTHELOT.

N° 69.

M. BARTHÉLEMY, Gérant du Consulat de France à Alep,

à M. P. CAMBON, Ambassadeur de la République française à Constantinople.

Alep, 26 décembre 1895.

Le Férik a répandu la nouvelle de la prise de Zeïtoun, le Consul américain la dément; le public est sceptique. Cette place est imprenable de vive force. Cependant il semble que le manque de vivres ait entraîné des défections parmi les assiégés. Les pertes ottomanes sont sensibles; sans la coupable inertie ou la complaisance de l'ancien Vali Osman Pacha, la révolte de Zeïtoun n'aurait pas éclaté sous son successeur. Dans tout le vilayet, les Arméniens sont armés pour la résistance.

Les excitations venues de Constantinople à la fin d'octobre, pour le massacre des Arméniens d'Alep, ont rencontré le refus catégorique des notables musulmans par crainte des mêmes représailles qu'en 1850.

Un rédif déclare avoir vu à Yenidjekalé les soldats sur l'ordre de leur colonel mettre le feu à un couvent : un prêtre ceint d'une corde et dix Arméniens à son service ont demandé de pouvoir sortir; la troupe les a repoussés dans la maison en feu.

Le supérieur de Marach m'écrivait le 11 courant : « Les maisons sont incendiées, le Père Salvatore est mort, les autres en fuite dans la montagne ». Il avait cependant demandé au Mutessarif qu'on ramenât les Pères à Marach. J'avais fait pareille demande par écrit quelques jours après lui à Hassan Pacha, le 24 novembre. Le Mutessarif de Marach dont j'avais beaucoup à me plaindre, attribue l'incendie aux Pères de Yenidjekalé.

Mon exprès pour cette localité n'a pu partir que le 22 décembre.

BARTHÉLEMY.

N° 70.

M. P. CAMBON, Ambassadeur de la République française à Constantinople,

à M. BERTHELOT, Ministre des Affaires étrangères.

Péra, 26 décembre 1895.

On connaît peu Zeïtoun, en Europe, malgré les événements qui ensanglantèrent ce district en 1862, et l'enquête effectuée sur place par l'Ambassade à cette époque.

Habitée en grande partie par des Arméniens, cette région de l'Empire est la seule où ils soient en majorité. Descendants directs des Arméniens de l'ancien royaume d'Arménie, ils quittèrent les régions du Caucase lors de la disparition définitive de ce dernier et se dirigeant vers la Méditerranée, ils s'établirent dans une région montagneuse et sauvage, d'un accès très difficile et dont la nature même offrait un asile sûr à leur indépendance.

Héritiers des mœurs rudes de leurs ancêtres, ils se sont maintenus jusqu'à nos jours dans une quasi-autonomie de fait, analogue à celle de certaines tribus arabes de la Mésopotamie. Les Sultans ont dû souvent entrer en composition avec eux, et l'autorité du Gouverneur Turc qu'ils eurent définitivement à accepter ne s'exerça jamais sans conteste.

Il n'est donc pas surprenant qu'au moment où éclatèrent les troubles d'Asie-Mineure, le récit des massacres de leurs coreligionnaires ait profondément agité les esprits des Zeïtounlis.

Dès le mois d'octobre, ceux-ci, sur la nouvelle maladroitement colportée par les autorités ottomanes, que le Sultan avait repoussé les réformes conseillées par la France, la Russie et l'Angleterre, préparèrent un soulèvement.

J'en fus informé par le Gérant de notre Consulat à Alep. Un des chefs du mouvement lui annonçait le 26 octobre que 2,000 Arméniens armés, équipés et bien encadrés, étaient prêts à entrer en campagne. M. Barthélemy lui donna des conseils de patience et peut-être aurait-on évité un soulèvement, si cet émissaire avait pu retourner à temps à Zeïtoun pour démentir le bruit du refus des réformes. Malheureusement, avant qu'il eût pu gagner la montagne, les Zeïtounlis en armes avaient attaqué le fortin où était casernée la petite garnison turque de 400 soldats.

Après une faible résistance, celle-ci avait capitulé; la nouvelle de cet échec arrivait à Constantinople le 31 octobre.

Depuis lors, que s'est-il passé à Zeïtoun? On ne le sait pas au juste. Les Arméniens faisaient bonne garde autour de leurs montagnes et les nouvelles ont été presque nulles. Tandis qu'à la Porte on prétendait qu'ils avaient complètement massacré la garnison, nos renseignements nous disaient qu'ils avaient dispersé les soldats dans les différents villages, mais sans leur faire de mal. Le commandant de la troupe et quelques soldats seuls avaient été tués dans le combat.

La Porte envoya aussitôt un corps d'une dizaine de mille hommes, chargés de faire le siège de la position et de reprendre le fortin. Les Zeïtounlis résistèrent énergiquement; malheureusement les provisions s'épuisaient. Un nombre considérable d'Arméniens des vilayets environnants échappés aux massacres s'étaient réfugiés à Zeïtoun. Bien que les Zeïtounlis eussent razié plusieurs villages musulmans situés au nord de la région, le moment approchait où la nécessité de se ravitailler les contraindrait à se rendre. Le cercle des troupes se rétrécissait graduellement. C'est à ce moment que les deux patriarches arméniens sollicitèrent l'intervention des Ambassades, pour ménager une capitulation et empêcher une prise de vive force qui devait infailliblement entraîner un grand massacre d'innocents. Vingt mille Arméniens de Zeïtoun et de la région se trouvaient, en effet, cernés par les troupes. Parmi eux 2,000 seulement étaient armés et coupables d'insurrection; les autres, des jeunes gens, des femmes, des enfants risquaient de subir le sort des insurgés.

Mon télégramme, du 24 de ce mois, a mis Votre Excellence au courant de l'accueil que les Ambassadeurs firent à cette proposition. Pour ma part, je considérais comme un devoir absolu d'intervenir en vue d'une chute éventuelle de la place, pour protéger les 200 familles arméniennes catholiques et nos religieux de Yenidjékalé (près Marache), que l'autorité turque affirmait s'être réfugiés à Zeïtoun après la destruction de leur couvent.

A peine eus-je reçu les instructions de Votre Excellence que mes Collègues se réunirent à l'Ambassade pour aviser aux moyens de donner une forme pratique à notre intervention, au sujet de laquelle la Porte et le Palais avaient été pressentis la veille par l'Ambassadeur d'Autriche, notre doyen.

Au début de la réunion, l'Ambassadeur de Russie nous annonça qu'il venait du Palais.

Le Sultan l'avait prié de s'y rendre d'urgence et avait abordé de lui-même la question de Zeïtoun. Prévenue par la Sublime Porte des intentions des Ambassadeurs, Sa Majesté désirait savoir en quoi elles consistaient au juste. Il ne fallait pas oublier que les Zeïtounlis étaient des insurgés; ils avaient repoussé les propositions et les garanties que leur avaient offertes, au nom du Gouvernement, des notables de leur communauté: il fallait donc que les coupables fussent châtiés. Il avait du reste renouvelé le jour même ses instructions pour que les innocents ne fussent pas molestés.

M. de Nélidoff lui expliqua sommairement comment les Ambassadeurs avaient songé à offrir leurs bons offices au Gouvernement en ménageant une capitulation et en certifiant par l'envoi des délégués spéciaux, la réalité des garanties offertes à la population.

L'Ambassadeur de Russie quitta le Sultan avec l'impression que Sa Majesté était désireuse d'utiliser nos bons offices et il nous apportait cette nouvelle avec une visible satisfaction.

L'Ambassadeur d'Angleterre qui était entré dans mon cabinet pendant ce récit, laissa M. de Nélidoff l'achever puis tira de sa poche un télégramme daté du matin et annonçant la prise de Zeïtoun! Presqu'au même instant, le premier Drogman de mon ambassade rapportait la même nouvelle du Conak du Ministre des Affaires étrangères, chez lequel je l'avais envoyé une heure auparavant.

Les troupes avaient pris le fortin, mais en y mettant le feu, et la moitié de la place était en leur pouvoir; on attendait la nouvelle de sa reddition totale.

Cette nouvelle est confirmée par un télégramme de notre Agent à Mersine, m'annonçant ce matin que Zeïtoun a, en effet, capitulé et que près de 3,000 Arméniens ont été massacrés.

Si le Sultan connaissait cette nouvelle, on peut se demander pourquoi il avait réclamé l'intervention des Ambassades.

P. CAMBON.

N° 71.

M. P. CAMBON, Ambassadeur de la République française à Constantinople,
à M. BERTHELOT, Ministre des Affaires étrangères.

Péra, le 29 décembre 1895.

Le Sultan a soumis au Conseil des Ministres la proposition de médiation des Ambassadeurs pour Zeïtoun. Les troupes ottomanes ont pénétré dans la vallée et réoccupé la caserne fortifiée dont la garnison avait capitulé, mais elles ne sont pas maîtresses de la ville et les insurgés, au nombre de 5,000, occupent de fortes positions; nous pensons que le Sultan acceptera nos bons offices.

Les désordres continuent dans le vilayet d'Adana. Plusieurs de nos maisons religieuses ont été pillées et il semble avéré que l'un des capucins de Yenidjékalé a été tué. Il était de nationalité italienne.

P. CAMBON.

N° 72.

M. BARTHÉLEMY, Gérant du Consulat de France, à Alep;
à M. P. CAMBON, Ambassadeur de la République française à Constantinople.

Alep, le 31 décembre 1895.

A mon avis les Zeïtounlis n'accepteront la médiation des Puissances que si le Sultan fait retirer les troupes envoyées contre eux.

Les insurgés sont défiants. Encouragés par leur succès, ils n'aspirent qu'à prolonger la lutte.

Zeïtoun est inaccessible en hiver; les Consuls ne pourraient se rendre à Marache avant le rétablissement de l'ordre dans les deux vilayets. Tout dépend du bon vouloir du Sultan.

BARTHÉLEMY.

N° 73.

M. P. CAMBON, Ambassadeur de la République française à Constantinople,
à M. BERTHELOT, Ministre des Affaires étrangères.

Péra, le 1^{er} janvier 1896.

Le Sultan a fait dire aux Ambassadeurs que le Mutessarif de Marache, accompagné de notables, se rendait à Zeïtoun pour négocier une capitulation. En cas d'échec de cette mission, Sa Majesté aurait recours à nos bons offices.

J'ai des raisons de croire que la mise en mouvement des gens de Marache n'a d'autre but que d'écartier notre intervention et que le commandant militaire a reçu l'ordre d'en finir vite afin qu'on puisse nous opposer le fait accompli.

Mais, si les Zeïtounlis ont encore des approvisionnements, leurs positions sont tellement fortes que la médiation des Ambassades s'imposera comme en 1863 et en 1877.

P. CAMBON.

N° 74.

M. P. CAMBON, Ambassadeur de la République française à Constantinople,
à M. BERTHELOT, Ministre des Affaires étrangères.

Péra, le 3 janvier 1896.

La Sublime Porte a réclamé aujourd'hui les bons offices des Ambassadeurs pour faire cesser la résistance de Zeïtoun. Elle a annoncé la suspension des hostilités pour nous permettre d'exercer notre médiation.

Ce recours aux Puissances s'explique par le bruit probablement fondé d'un échec des troupes ottomanes.

Nous avons prescrit immédiatement à nos Consuls à Alep de se concerter sur des mesures propres à amener un arrangement et de se mettre en rapport avec des insurgés.

P. CAMBON.

N° 75.

M. P. CAMBON, Ambassadeur de la République française à Constantinople,
à M. BARTHÉLEMY, Gérant du Consulat de France à Alep.

Péra, le 3 janvier 1896.

La Porte a recours aux bons offices des Puissances pour mettre fin au conflit de Zeïtoun. Elle a déjà donné l'ordre aux autorités militaires de suspendre les hostilités. Réunissez-vous d'urgence avec les Consuls pour arrêter la marche à suivre et convenir des mesures propres à amener un arrangement.

Les Consuls d'Angleterre et d'Italie ont déjà adressé à leurs chefs des propositions dont l'esprit général paraît bon. Vous pourrez vous en inspirer.

Nous avons demandé à la Porte de donner des ordres aux autorités d'Alep, de Marache et de Zeïtoun pour faciliter votre médiation, assurer vos communications télégraphiques ou autres avec les habitants de Zeïtoun, garantir la sécurité des Consuls ou de leurs délégués en cas de transport.

D'après ses communications, la Porte voudrait imposer comme conditions : 1° la reddition des armes de guerre; 2° la reconstruction de la caserne par des Zeïtounlis; 3° la poursuite devant des tribunaux réguliers des chefs du mouvement.

Les Ambassadeurs ne se sont pas prononcés à ce sujet. Ils laissent aux Consuls la liberté de donner aux insurgés les conseils qui paraîtront les meilleurs pour les faire renoncer à la résistance et pour amener une capitulation acceptable. Tenez-moi fréquemment au courant par le télégraphe.

Soyez en relations constantes avec les autres agents. Sachez que l'entente des Puissances est complète et que les Consuls doivent se tenir en parfait accord.

P. CAMBON.

N° 76.

M. SUMMARIPA, Vice-Consul de France à Mersine,

à M. P. CAMBON, Ambassadeur de la République française à Constantinople.

Mersine, le 3 janvier 1896.

Ma dernière dépêche relatait à Votre Excellence le bruit que les troupes s'étaient emparées de Zeïtoun. Rien n'est venu depuis confirmer cette nouvelle que je crois avoir été propagée à dessein par l'autorité pour écarter tout sujet d'effervescence dans la population turque. Ce qui, aussi, a pu faire considérer le fait comme vrai a été la circulaire reproduite dans la presse européenne qui représente le Gouvernement turc comme exaspéré des atrocités commises par les Zeïtounistes sur leurs prisonniers et qui aurait donné l'ordre à ses troupes d'entrer dans Zeïtoun. Comme les Turcs pensent qu'un ordre du Sultan ne saurait être différé, les autorités ont pensé que l'exécution avait dû suivre la décision.

Le Gouvernement, en insistant sur la rébellion de Zeïtoun, se sert habilement de la seule arme qu'il ait pour essayer de convaincre l'Europe de son bon droit et, pour appuyer sa cause, il croit utile de charger les Zeïtounistes d'atrocités que les Turcs seuls ont l'usage de commettre.

Les autorités, ici du moins, ont commencé, dès l'ouverture de l'ère des pillages et incendies, à nier que ces faits se fussent produits et, forcées ensuite de se rendre à l'évidence, elles en ont admis l'existence en les mettant sur le compte de chrétiens déguisés en sostas turcs.

Je ne crois pas à la vérité de la prise de Zeïtoun par les Turcs, car un pareil succès leur aurait fait sonner toutes les trompettes de la victoire.

Je ne crois pas non plus aux prétendues atrocités commises par des Zeïtounistes, mais les lettres reçues de Césarée et Malatia sont remplies de détails horribles, concernant les massacres de ces villes, trop réels malheureusement. A Césarée, les rues furent littéralement rougies du sang des victimes, et on se rua ensuite dans les maisons. On compta, paraît-il, 70 charrettes qui enlevaient les cadavres. Beaucoup de femmes et jeunes filles furent enlevées et relâchées quelques jours après. Dans la se-

maine qui suivit, les églises, écoles et bazars furent fermés, personne n'osant sortir de chez soi. A Malatia, on se rua également sur les gens du bazar, on pilla leurs magasins et l'on saccagea les maisons. Ces lettres rapportent que les Pères religieux ont recueilli et sauvé 4,000 personnes dans leur église et que 8,000 se sont réfugiées dans l'église arménienne de la Trinité.

En réponse à mes démarches réitérées pour la sauvegarde de nos missionnaires d'Akbès, le Vali m'a donné à trois reprises et par écrit les assurances les plus formelles concernant leur sécurité et l'arrestation des deux beys Taiac Ali et Youssef qui m'étaient signalés comme les instigateurs de l'agitation dans ces parages. J'ai fait connaître à nos missionnaires les mesures prises pour leur préservation. Je leur envoie d'ailleurs un de mes anciens cawas d'Aintab avec mission de rester auprès d'eux tant que sa présence pourra être utile.

Les villes du Vilayet continuent à être tranquilles relativement, mais les campagnes sont toujours occupées par des pillards. Il y faudrait une maréchaussée à cheval commandée par des chefs sûrs et responsables, et encore je ne crois pas que les agriculteurs chrétiens se risquent d'ici à longtemps à regagner leurs centres d'occupation.

A trois heures de Mersine, à Dalakdéré, des Arméniens protestants, fermiers d'un de nos nationaux, M. Massola, ont eu leurs gardes, également chrétiens, l'un tué et l'autre blessé par des Turcs d'un village voisin, Kérimler, et l'affaire est en cours d'instruction.

Je fais auprès de l'autorité, comme pour les autres affaires dans lesquelles nos nationaux ou protégés ont été lésés, mes réserves pour les dommages et intérêts auxquels ils ont droit.

J'espère enfin avoir assuré dans la limite du possible la protection à laquelle ont droit nos Pères jésuites et sœurs d'Adana, en faisant placer des corps de gardes auprès de leurs établissements.

A. SUMMARIPA.

N° 77.

M. BARTHÉLEMY, Gérant du Consulat de France à Alep,

à M. P. CAMBON, Ambassadeur de la République française à Constantinople.

Alep, 4 janvier 1896.

Aujourd'hui, dans une première réunion, les Agents des six Puissances ont décidé d'informer par le télégraphe les chefs des Zeïtounlis, de leur rôle de médiateurs entre eux et la Porte, de l'ordre donné par elle de suspendre les hostilités et de leur demander s'ils acceptent notre médiation.

Le Vali sera chargé de transmettre notre télégramme.

Les conditions du Sultan nous ont paru devoir rencontrer un refus de la part des Zeïtounlis.

BARTHÉLEMY.

N° 78.

M. P. CAMBON, Ambassadeur de la République française à Constantinople,
à M. BARTHÉLEMY, Gérant du Consulat de France à Alep.

Péra, le 8 janvier 1896.

La médiation ne peut pas s'exercer à Alep. Vous devez vous entendre avec vos collègues pour vous transporter à Marache et vous mettre en relations avec les Zeïtounlis.

Parmi les réfugiés de Zeïtoun se trouvent 3 capucins du monastère latin de Yenidjekalé. Demandez au Vali de s'enquérir d'eux par télégramme auprès d'Edhem-Pacha et d'assurer leur retour à Alep.

P. CAMBON.

N° 79.

M. P. CAMBON, Ambassadeur de la République française à Constantinople,
à M. BERTHELOT, Ministre des Affaires étrangères.

Péra, le 10 janvier 1896.

Notre médiation a été acceptée avec reconnaissance par les habitants de Zeïtoun. De son côté, le Sultan a fait prier les Ambassadeurs de presser l'intervention de leurs Représentants pour épargner aux troupes les souffrances d'une campagne par cette saison rigoureuse. Les six Ambassadeurs se sont mis aujourd'hui d'accord sur les instructions à adresser aux Consuls d'Alep. Ceux-ci devront se rendre immédiatement à Marache et même à Zeïtoun.

P. CAMBON.

N° 80.

M. P. CAMBON, Ambassadeur de la République française à Constantinople,
à M. BARTHÉLEMY, Gérant du Consulat de France à Alep.

Péra, le 10 janvier 1896.

Les six Ambassadeurs réunis aujourd'hui ont décidé de donner à leurs représentants à Alep les instructions suivantes :

1° Les six consuls ou leurs délégués se rendront immédiatement à Marache pour exercer leur médiation.

Arrivés à Marache, les représentants des puissances apprécieront s'il convient de se transporter au quartier général d'Edhem-Pacha à Zeïtoun.

2° Dès leur arrivée à Marache, les médiateurs se mettront en rapport avec les délégués du Gouvernement ottoman qui sont Edhem-Pacha, commandant les forces militaires, et Abdul-Wahab-Pacha, mutessarif de Marache.

Ils leur demanderont quelles sont les conditions qu'ils entendent offrir aux Zeïtounlis.

D'après les communications reçues par les Ambassadeurs, ces conditions sont au nombre de trois : reddition des armes de guerre, réparation de la caserne fortifiée, poursuite des auteurs de l'insurrection devant les tribunaux réguliers.

Les conditions formulées par Edhem-Pacha et Abdul-Wahab-Pacha ne devront en aucun cas dépasser celles qui ont été communiquées aux Ambassadeurs.

3° Les médiateurs feront connaître ces conditions aux insurgés et transmettront leur réponse aux autorités ottomanes. En cas de discussion, ils serviront d'intermédiaires entre les uns et les autres.

4° Les médiateurs s'efforceront d'amener une conciliation; si leurs tentatives restent infructueuses, ils en référeront aux Ambassadeurs.

5° En cas de succès de la médiation, les représentants des puissances assisteront à l'exécution des conditions convenues.

6° Dès leur entrée en relations avec les autorités ottomanes et les Zeïtounlis et au cours des négociations, ils devront faire comprendre à tous que les puissances n'interviennent que dans un but humanitaire, qu'elles ne veulent donner aucun encouragement à la résistance des Zeïtounlis et ne cherchent que l'apaisement.

Vous montrerez ces instructions à vos collègues et vous vous entendrez tous pour faire vos communications aux Ambassades par un seul et même télégramme. Chacun pourra télégraphier à tour de rôle.

Vous vous tiendrez en accord avec tous vos collègues, mais vous devrez être en relations plus suivies et plus intimes avec celui de Russie, et vous exercerez avec lui une action commune. Il reçoit des instructions dans le même sens.

P. CAMBON.

N° 81.

M. P. CAMBON, Ambassadeur de la République française à Constantinople,
à M. BERTHELOT, Ministre des Affaires étrangères.

Péra, le 12 janvier 1896.

Les troupes ottomanes se trouvent dans une assez fâcheuse situation à Zeïtoun. Ont-elles battu les insurgés, ont-elles au contraire subi un échec, il est assez difficile de rien affirmer au milieu des nouvelles contradictoires qui se croisent. Il est probable que les forces Turques ont pénétré dans la vallée après s'être emparées des premières défenses des Zeïtounlis. Ce succès fut célébré comme devant amener la capitulation

des insurgés. Mais la vallée de Zeïtoun n'est pas une plaine entourée de montagnes, c'est une suite de ravins abrupts et profonds au fond desquels coulent des torrents infranchissables. Au confluent de deux de ces torrents, sur l'éperon formé par les pentes d'un rocher de 800 mètres de hauteur s'étagent les misérables maisons de briques crues qui composent la ville de Zeïtoun. On peut la bombarder mais on ne peut s'en emparer de vive force. Encore faudrait-il déloger les insurgés des sommets qui dominant la petite cité pour se considérer comme maître de la place et, à moins d'un déploiement de forces considérable, cette opération est difficile en toute saison; elle est impossible en hiver.

En face de la ville, de l'autre côté du ravin qui la couvre à l'Est, les Turcs ont construit après l'insurrection de 1878, une caserne fortifiée armée de deux canons et destinée à tenir les turbulents Zeïtounlis en respect. Mais avec leur impéritie ordinaire, ils ont négligé de pourvoir leur établissement militaire de puits ou de citernes et lors du soulèvement actuel, il a suffi de couper la conduite d'eau pour obliger une garnison de 500 hommes à se rendre.

Les insurgés s'étaient installés dans ce fortin, ils en sont sortis aussitôt l'entrée des troupes ottomanes dans la vallée et ils se sont cantonnés sur 3 rochers qui surplombent la ville, la caserne et les ravins.

Les Turcs ont célébré comme une victoire la prise de la caserne. En réalité ils sont entrés dans une maison abandonnée et ils occupent une position dont on ne peut tirer parti.

Ils ont établi sur la plate-forme du bâtiment une batterie de 10 pièces de montagnes qui, jointes aux 2 pièces de la place, constituent une artillerie assez forte pour pulvériser les masures de Zeïtoun. Pourquoi ne l'ont-ils pas fait? Pourquoi malgré l'ordre secret de déployer une très grande activité et une implacable sévérité dans la répression, le Sultan s'est-il tout à coup ravisé? Il est probable que c'est après avoir reconnu qu'un bombardement ne résoudrait rien. On tuerait peut-être des femmes, des enfants, des vieillards, mais on n'atteindrait pas l'armée insurrectionnelle et on déchaînerait peut-être contre les troupes ottomanes, en cas d'échec, des vengeances terribles.

Lorsque nous avons offert nos bons offices à Sa Majesté elle nous a remerciés, mais il semble que, le jour même, le commandant des troupes ait reçu l'ordre d'en finir vite. Celui-ci a évidemment tenté quelque attaque infructueuse, car cette médiation, accueillie tout d'abord assez froidement, a été réclamée ensuite avec une insistance significative.

Les Ambassadeurs ont invité en conséquence leurs Consuls à Alep à se réunir et à se mettre en rapport avec les insurgés. Ils ont demandé en même temps quelles seraient les autorités ottomanes chargées de la négociation.

Les Consuls ont offert par dépêche télégraphique aux gens de Zeïtoun leur médiation, et ces derniers l'ont acceptée en exprimant leur reconnaissance. Il faut dire qu'à Zeïtoun, le pouvoir exécutif appartient à quatre personnages descendant des plus anciennes familles de la vallée et administrant chacun l'un des quartiers de la ville, qui est divisée en quatre parties. Ils sont assistés d'un conseil des anciens analogues au Djounna Kabyles. Il est donc possible de trouver à qui parler et l'acceptation de la médiation a dû être délibérée dans le Conseil.

De son côté, le Gouvernement ottoman nous fait savoir que ses commissaires seraient Edhem-Pacha, commandant du corps d'armée d'Alep, qui s'est transporté à Zeïtoun, et Abdul-Wahab-Pacha, Mutessarif de Marache.

En même temps, le Ministre des Affaires nous informait des conditions mises par la Porte à la capitulation des insurgés et que le Sultan lui-même avait formulées lors de la dernière audience de notre collègue de Russie. Elles étaient au nombre de trois : 1° reddition des armes de guerre; 2° réparation aux frais des Zeïtounlis et par leurs mains de la caserne fortifiée; 3° poursuite devant des tribunaux réguliers des auteurs de l'insurrection.

Toutes ces informations furent transmises à nos Consuls qui se réunirent une seconde fois pour délibérer sur la façon d'exercer la médiation. Les uns, les Consuls d'Autriche et d'Italie proposaient de se rendre à Marach, situé à neuf heures à peine du théâtre des hostilités; les autres, les Consuls de Russie et d'Allemagne et le Gérant du consulat de France se prononcèrent contre tout déplacement et insistèrent pour rester à Alep, où l'on manderait les représentants du Gouvernement et ceux des insurgés; le Consul d'Angleterre réclama le transport à Zeïtoun.

Pour couper court à ces délibérations, les Ambassadeurs se mirent d'accord sur des instructions qui furent envoyées vendredi soir, 10 janvier, aux Consuls.

Elles prescrivaient à nos agents de se rendre immédiatement à Marach et même à Zeïtoun, en cas de besoin, et leur donnaient des indications précises sur le caractère de leur intervention et sur la façon de l'exercer.

Alep est à cinq jours de Marach. Il est impossible de négocier de si loin avec des insurgés qui tiennent à suivre eux-mêmes une discussion d'où peuvent dépendre leurs têtes, et avec les autorités militaires obligées de garder leurs troupes en main. Il est donc impossible de rester à Alep.

Cependant la neige a paru dans la vallée de Zeïtoun, les troupes mal installées, sans abri, sans vêtements, éprouvent les plus grandes difficultés à se ravitailler. Les désertions, la maladie, les privations de toutes sortes déciment le petit corps de 17,000 hommes commandés par Edhem-Pacha. Si l'intervention des Puissances ne se fait pas promptement sentir, il est possible que les troupes exaspérées tentent un effort dont l'échec comme le succès entraîneront de terribles conséquences.

Cette situation préoccupe tellement le Sultan que nous recevons journellement des communications pour activer le départ de nos Consuls.

Nous nous sommes mis d'accord aujourd'hui pour les inviter à partir dans un délai de deux jours.

J'imagine que la pierre d'achoppement des négociations sera la poursuite des auteurs du mouvement. Les Zeïtounlis ne consentiront jamais à livrer leurs chefs et, si ceux-ci parviennent à s'échapper et sont pris, une nouvelle insurrection éclatera pour obtenir leur mise en liberté.

Je n'ai pas dissimulé au Ministre des Affaires étrangères les difficultés que pourrait soulever cette condition. Il m'a répondu « qu'on verrait, et qu'une fois en négociations, il serait toujours possible de s'arranger ». J'en ai conclu que la Porte se montrerait accommodante.

En 1863 et en 1878, le Gouvernement a, du reste, été obligé, sur les conseils de la France et de l'Angleterre, d'accorder une amnistie générale.

En 1863, les Zeïtounlis insurgés avaient dépêché deux émissaires auprès de l'Empereur Napoléon III à Paris, pour solliciter son intervention, et l'Ambassade de France avait envoyé sur les lieux un de ses drogmans, M. Robert, pour faire une enquête et amener un arrangement.

Le rapport de M. Robert est une étude des plus complètes et des plus consciencieuses sur le Zeïtoun. Il a été envoyé en son temps au Département et on trouvera là les renseignements les plus détaillés sur cette intéressante région.

En 1878 comme aujourd'hui, la médiation des puissances fut réclamée; mais l'Angleterre seule envoya sur les lieux un agent qui amena la capitulation des insurgés. C'est après le désarmement que les Ambassadeurs de France et d'Angleterre obtinrent du Sultan une amnistie générale. L'agent anglais de 1878, le colonel Chermide, aujourd'hui attaché militaire à Constantinople, a relaté sa mission dans un rapport inséré au *Blue book*. Il a dressé une carte de la vallée qu'il a bien voulu me communiquer.

Il y a donc lieu d'espérer qu'aujourd'hui comme alors le Sultan se décidera à mettre fin à un désordre qui a trop duré par une mesure de clémence et, le moment venu, je le lui conseillerai.

P. CAMBON.

N° 82.

M. P. CAMBON, Ambassadeur de la République française à Constantinople,
à M. BARTHÉLEMY, Consul français en mission à Marache.

Péra, le 9 janvier 1896.

Mettez-vous dès votre arrivée en communication avec les religieux latins réfugiés à Zeïtoun et prenez les dispositions nécessaires pour assurer leur retour. Ils sont accompagnés de dix élèves et d'un professeur à la sécurité desquels vous veillerez en même temps. Agissez personnellement s'il le faut. Ces religieux ont des motifs de défiance à l'égard des troupes et des autorités ottomanes qui ne les ont pas protégés. Nous avons vis-à-vis d'eux un droit de protection à exercer. Ne vous laissez devancer ni remplacer par personne dans le soin de leur rendre la confiance et la liberté.

P. CAMBON.

N° 83.

M. P. CAMBON, Ambassadeur de la République française à Constantinople,
à M. BARTHÉLEMY, Consul français en mission à Marache.

Péra, le 14 janvier 1896.

Les Consuls d'Allemagne et d'Autriche seront représentés dans la mission par leur collègue d'Italie.

Vous profiterez de votre séjour à Marache pour vérifier les événements dont cette ville a été le théâtre et notamment les pertes subies par les catholiques.

P. CAMBON.

N° 84.

M. BARTHÉLEMY, Consul français en mission à Marache,

à M. P. CAMBON, Ambassadeur de la République française à Constantinople.

Marache, le 28 janvier 1896.

Je pars pour Zeïtoun. Je suis entré dès mon arrivée à Marache en communication avec les trois Franciscains espagnols de Zeïtoun qui, d'ailleurs, s'étaient adressés à moi par le télégraphe, ainsi qu'avec Edhem Pacha et les chefs de l'insurrection pour la délivrance de ces missionnaires. J'ai recueilli à Aïntab et ici des informations sur les événements et sur les dommages soufferts par les catholiques; j'ai déjà fait en faveur de ceux-ci des démarches officieuses auprès des autorités locales.

BARTHÉLEMY.

N° 85.

M. BARTHÉLEMY, Consul français en mission,

à M. P. CAMBON, Ambassadeur de la République française à Constantinople.

Marache, le 29 janvier 1896.

Le vent qui, du haut de l'Akhour Dagh, souffle en tempête depuis hier matin m'a obligé à rentrer à Marache. Demain matin, je tenterai de passer par une autre route. Les musulmans d'ici méditent un nouveau massacre : j'enverrai aux autorités les noms des chefs du complot. Un catholique vient d'être frappé d'un coup de poignard par un soldat, sans provocation.

J'emmènerai avec moi le curé catholique de Zeïtoun, qui s'est échappé il y a quelque temps.

BARTHÉLEMY.

N° 86.

M. BARTHÉLEMY, Consul français en mission à Zeïtoun,

à M. P. Cambon, Ambassadeur de la République française à Constantinople.

Zeïtoun, le 31 janvier 1896.

Je suis arrivé aujourd'hui au camp turc devant Zeïtoun. Dès la réception de mon télégramme adressé de Marache au chef des insurgés, ceux-ci ont relâché les trois Franciscains espagnols avec leurs professeurs et leurs élèves et m'en ont avisé par le télégraphe.

Edhem Pacha et moi, nous avons assuré leur retour jusqu'à Marache où ils arriveront aujourd'hui au couvent de leur ordre. Ils m'ont exprimé leur vive gratitude en me déclarant que mon télégramme « les avait rappelés à la vie et que pendant toute leur captivité, ils n'avaient eu d'espoir que dans le Consul de France ».

BARTHÉLEMY.

N° 87.

M. P. CAMBON, Ambassadeur de la République française à Constantinople,

à M. BERTHELOT, Ministre des Affaires étrangères.

Péra, le 1^{er} février 1896.

Les délégués des Puissances se trouvent tous réunis à Zeïtoun après un voyage extrêmement pénible.

Les troupes ottomanes souffrent beaucoup du froid et de la dyssenterie, et une épidémie de scorbut règne dans le camp des insurgés.

Les trois Franciscains réfugiés à Zeïtoun avec trente catholiques de Yénidjé-Kalé sont sortis de la ville. Notre agent a assuré leur transport jusqu'à Marache, de concert avec le commandant des forces turques.

P. CAMBON.

N° 88.

M. P. CAMBON, Ambassadeur de la République française à Constantinople,

à M. LEDOULX, Consul général de France à Jérusalem.

Péra, le 1^{er} février 1896.

Les trois Franciscains espagnols de Yénidjé-Kalé qui s'étaient réfugiés à Zeïtoun ont été délivrés à la suite de notre intervention auprès des insurgés et d'Edhem Pacha; ils sont depuis hier à Marache dans le couvent de leur ordre.

L'assassinat du Père Salvatore à Mudjuk-Deressi est malheureusement certain maintenant et des soldats turcs ont participé à ce meurtre. J'ai saisi la Porte de cette affaire et j'ai fait mes réserves au sujet des indemnités qui seraient dues aux religieux dont les couvents ont été pillés ou incendiés. Avisez le Custode.

P. CAMBON. *

N° 89.

Le Supérieur des Franciscains réfugiés à Zeïtoun,

à M. P. CAMBON, Ambassadeur de la République française à Constantinople.

Marache, le 1^{er} février 1896.

Nous avons l'honneur de vous annoncer, avec nos remerciements, que nous sommes rentrés à Marache sains et saufs, avec nos professeurs et nos élèves, grâce à Votre Excellence ainsi qu'aux louables efforts de notre consul, M. Barthélemy.

Padre EMMANUEL.

N° 90.

M. LEDOULX, Consul général de France à Jérusalem,

à M. P. CAMBON, Ambassadeur de la République française à Constantinople.

Jérusalem, le 2 février 1896.

Le Custode et tout son conseil expriment à Votre Excellence leur respect et vive gratitude. Ils sont pleins de confiance dans son énergique appui.

Le Custode a l'intention de faire venir à Jérusalem les trois religieux espagnols et d'envoyer sur les lieux deux religieux expérimentés pour constater la situation.

LEDOULX.

N° 91.

M. LEDOULX, Consul général de France à Jérusalem,

à M. P. CAMBON, Ambassadeur de la République française à Constantinople.

Jérusalem, le 4 février 1896.

Ainsi que Votre Excellence prescrivait, je me suis empressé de communiquer au Père Custode de Terre Sainte, le télégramme qu'Elle m'a fait l'honneur de m'en-

voyer le 1^{er} de ce mois. Je crois devoir transmettre à Votre Excellence la traduction de la lettre que ce supérieur religieux m'a adressée pour m'en accuser réception.

LEDOULX.

ANNEXE À LA LETTRE DE JÉRUSALEM DU 4 FÉVRIER 1896.

LE RÉVÉRENDISSIME PÈRE Custode de Terre-Sainte,

à M. LEDOULX, Consul général de France en Palestine.

Jérusalem, le 3 février 1896.

Je suis très heureux de vous exprimer ma plus vive gratitude pour l'agréable nouvelle que vous voulez bien me donner par votre lettre du 2 de ce mois de la délivrance des trois religieux de Terre-Sainte réfugiés à Zeitoun à la suite des énergiques démarches faites auprès de la Sublime Porte par S. E. l'Ambassadeur de la République, M. Cambon, et des négociations que Son Excellence se propose de faire pour obtenir satisfaction du meurtre commis par des soldats musulmans sur la personne du P. Salvatore de Cappadocia, missionnaire à Mujuk Déressi, ainsi que des indemnités pour des dommages soufferts par les couvents de notre mission franciscaine de Terre-Sainte à Yenidje Kalé, Doukalé et Mujuk Déressi.

Je vous prie de vouloir bien être auprès de S. Exc. M. l'Ambassadeur, l'interprète de la profonde reconnaissance dont avec moi est animée la Custodie tout entière pour sa noble, énergique et efficace intervention en faveur de notre mission qui se glorifie de se trouver sous la bienfaisante protection de la France. Elle espère que le présent et signalé bienfait qu'elle vient d'en recevoir ne sera pas le dernier dans la longue série des immenses faveurs que la Custodie reconnaît avoir reçu de la très noble nation française.

F. AURELIO DA BUJA,

Custode de Terre-Sainte.

N° 92.

M. BARTHÉLEMY, Consul français en mission à Zeitoun,

à M. P. CAMBON, Ambassadeur de la République française à Constantinople.

Zeitoun, 4 février 1896.

Je viens d'être informé que neuf personnes de la suite des trois Franciscains et parmi elles leur procureur ont été arrêtées par les autorités à leur arrivée à Marache et sont probablement livrées à la question comme tous les détenus chrétiens sur les

ordres du Mutessarif Abd-el-Wahab, Délégué ottoman à Zeïtoun, dont la cruauté et la mauvaise foi ont été signalées par les trois Consuls à leurs Ambassades.

Télégramme collectif à communiquer aux cinq Ambassadeurs :

Résumé de la réponse faite aux conditions de la Sublime Porte par les chefs de la majorité des insurgés :

1° Ils rendront les armes de guerre à la condition qu'on leur remettra leurs fusils de chasse, poignards et pistolets qu'on leur a enlevés, qu'on enlève aux habitants Musulmans des villages voisins les armes de guerre et que les Puissances garantissent leur vie et leurs biens ;

2° Ils ne sont pas en état de reconstruire la caserne qui, d'ailleurs, n'a pas été détruite par eux ;

3° Attendu qu'ils n'ont pris les armes que pour se défendre, ils sollicitent une amnistie générale pour tous ceux qui sont compromis dans les affaires de Zeïtoun.

Ils sollicitent de la bienveillance du Sultan, d'abord la nomination d'un Caimacan chrétien au choix et sous le contrôle des puissances, conformément aux réformes, ensuite comme compensation aux dommages causés par les hostilités l'exemption de l'impôt « miri » pendant quelques années et la remise des arriérés.

Nous avons communiqué cette réponse aux Délégués ottomans qui ont déclaré n'être pas autorisés à entamer une discussion et ont télégraphié à leur Gouvernement. Demain, les chefs de la minorité, qui paraissent rebelles à la conciliation, viendront nous donner leur réponse.

BARTHELEMY.

N° 93.

TÉLÉGRAMME du Consul italien en mission à Zeïtoun,

Communiqué par S. Exc. M. Pansa, Ambassadeur d'Italie à Constantinople.

Zeïtoun, 5 février 1896.

Télégramme collectif à communiquer aux six Ambassades :

« Les chefs de la minorité des Zeïtounlis, qui est le parti militaire dont nous attendions la réponse aujourd'hui, nous ont remis leur déclaration signée, qu'ils adoptaient toutes les demandes et réponses de la majorité que nous avons hier, mais avec la modification suivante : plus de garnison ottomane à Zeïtoun. »

VITTO.

N° 94.

M. P. CAMBON, Ambassadeur de la République française à Constantinople,
à M. BARTHÉLEMY, Consul français en mission à Zeïtoun.

Péra, 8 février 1896.

Télégramme collectif des six ambassadeurs pour les quatre consuls :

« La Porte nous fait savoir qu'Elle transmet à Edhem Pacha l'ordre d'accepter les conditions suivantes :

« 1° Les armes de guerre seront rendues par les habitants de Zeïtoun. Si des armes de même nature sont entre les mains des musulmans de la vallée, elles leur seront retirées. Les armes de chasse, fusils vieux modèles, pistolets et poignards seront laissés à leurs détenteurs. (L'autorité ottomane nie que des armes de ce genre aient été confisquées.)

« 2° Une amnistie générale sera accordée. Les quelques Hintchakistes étrangers seront simplement expulsés du territoire de l'Empire.

« Au cas où des habitants de Zeïtoun auraient eu à souffrir de crimes de droit commun, ils conserveront la faculté d'en poursuivre la réparation devant les tribunaux ordinaires.

« 3° Le Sultan est disposé à dégrever le « Miri » et à abandonner les arriérés d'impôts ainsi qu'à renoncer à la reconstruction de la caserne, mais ces concessions ne devront pas être une condition de l'arrangement, elles devront être sollicitées de la bienveillance de Sa Majesté.

« 4° La question du Caïmacan chrétien sera réglée conformément à l'acte général des Réformes.

« 5° La demande de la minorité relative à la suppression de la garnison turque n'est pas admise.

« Quant à la garantie pour la vie et les biens des Zeïtounlis, il n'appartient pas aux Ambassadeurs de la donner eux-mêmes, mais ils demanderont à la Porte une déclaration à ce sujet.

« En ce qui concerne les garanties qu'Edhem Pacha offre pour les réfugiés, les Consuls devront dresser avec les Commissaires ottomans un acte spécial dans la forme qui leur paraîtra offrir le plus de sécurité. Ils en surveilleront eux-mêmes l'exécution.

« Ces conditions nous paraissent acceptables. »

P. CAMBON.

N° 95.

TÉLÉGRAMME collectif adressé par les quatre Consuls en mission aux Ambassadeurs des six Grandes Puissances.

Zeitoun, 11 février 1896.

« Nous sommes heureux de vous faire savoir que tous les chefs zeitounlis ont accepté et signé toutes les conditions du télégramme français du 8 courant avec remerciements à S. M. le Sultan, aux Puissances européennes, aux Ambassadeurs et aux médiateurs. »

BARTHÉLEMY.

N° 96.

M. P. CAMBON, Ambassadeur de la République française à Constantinople,
à M. BERTHELOT, Ministre des Affaires étrangères.

Péra, le 11 février 1896.

Après dix jours de laborieuses négociations entre les Ambassades, la Porte et les insurgés de Zeitoun, la médiation des Puissances a réussi; nos agents nous font savoir que tous les chefs zeitounlis ont accepté et signé l'acceptation des conditions que nous avons obtenues de la Porte et nous expriment leur reconnaissance. Ces conditions se résument ainsi :

Reddition des armes de guerre, amnistie générale, expulsion du territoire de l'Empire de cinq membres des comités révolutionnaires venus de l'étranger, abandon par la Porte des arriérés d'impôt, promesse de dégrèvement pour l'impôt foncier, application des réformes contenues dans l'acte général.

P. CAMBON.

N° 97.

TÉLÉGRAMME de Zeitoun adressé aux Ambassadeurs des Grandes Puissances à Constantinople.

11 février 1896.

TRADUCTION DU TURC.

Grâce aux soins et au secours compatissants montrés ci-devant d'une manière extraordinaire, sur le terrain matériel et moral, par MM. les Consuls délégués gracieusement à Zeitoun par l'entremise bienveillante de LL. EE. les Ambassadeurs des Grandes Puissances à la suite de ce que nous nous étions détournés, à un certain point par désobéissance, pure sottise, de quelque façon que ce soit, nous sommes

entrés dans la voie de l'obéissance et de la soumission. Nous présentons particulièrement nos remerciements et notre déférence à Vos Excellences à cette occasion et nous vous supplions de bien vouloir condescendre à accepter l'expression de notre haute considération.

DER CARABET.

N° 98.

M. P. CAMBON, Ambassadeur de la République française à Constantinople,
à M. BARTHÉLEMY, Consul français en mission à Zeïtoun.

Péra, le 11 février 1896.

Vous êtes-vous concerté avec le Consul d'Italie pour l'enquête sur la mort du P. Salvatore?

Nous agissons comme protecteurs d'un religieux catholique, il agit comme représentant la famille d'un sujet italien. Votre accord doit être complet. En revenant de Zeïtoun, il me semble bon que vous vous arrétiez à Yenidjékalé.

Je suis heureux d'apprendre le succès de votre médiation.

Le Consul de Russie demandant à quitter immédiatement Zeïtoun à cause de son état de santé, l'Ambassadeur de Russie vous prie de le représenter, et je vous invite à accepter cette mission.

P. CAMBON.

N° 99.

M. BARTHÉLEMY, Consul français en mission à Zeïtoun,
à M. P. CAMBON, Ambassadeur de la République française à Constantinople.

Zeïtoun, 13 février 1896.

J'ai fait savoir au Consul de Russie que j'acceptais de représenter son ambassade et j'en ai informé les deux Consuls et les délégués ottomans.

La reddition des armes par les insurgés a commencé par mes soins. Les soldats prisonniers ont été remis en liberté.

Une escorte emmène les quatre barons (chefs zeïtounlis) et leur suite : ils seront embarqués à Mersine.

Je fais procéder au dénombrement des réfugiés par village ; l'acte réglant leur mode de rapatriement et les moyens de pourvoir à leur sécurité sera dressé ensuite.

Le Consul italien et moi, nous étions tombés d'accord depuis longtemps sur la nécessité de nous transporter sur les lieux du meurtre du franciscain italien : j'attends certains renseignements de Marache.

BARTHÉLEMY.

N° 100.

M. P. CAMBON, Ambassadeur de la République française à Constantinople,
à M. BERTHELOT, Ministre des Affaires étrangères.

Péra, le 14 février 1896.

L'arrangement de Zeïtoun est en pleine exécution. Les insurgés rendent leurs armes, les soldats turcs prisonniers ainsi que leur colonel ont été livrés. Les quatre chefs arméniens dont l'expulsion a été demandée sont dirigés sur Mersine, où ils sont embarqués.

Le nombre des réfugiés n'appartenant pas à Zeïtoun est évalué à 12,000. Notre agent s'occupe de leur rapatriement. Le Consul de Russie ayant été obligé de partir pour raison de santé, M. de Nélidow m'a prié de le faire représenter par M. Barthélemy.

P. CAMBON.

N° 101.

M. BERTHELOT, Ministre des Affaires étrangères,
à M. P. CAMBON, Ambassadeur de la République française à Constantinople.

Paris, le 14 février 1896.

J'ai appris avec une vive satisfaction l'issue favorable des négociations poursuivies par les six ambassadeurs au sujet des insurgés de Zeïtoun, et je tiens à vous remercier de vos efforts pour assurer ce résultat.

BERTHELOT.

N° 102.

M. P. CAMBON, Ambassadeur de la République française à Constantinople,
à M. BERTHELOT, Ministre des Affaires étrangères.

Péra, le 17 février 1896.

Je vous ai fait savoir que les insurgés de Zeïtoun avaient accepté et signé les conditions que nous avons obtenues pour eux de la Porte après dix jours de laborieuses négociations. Je vous ai, en même temps, donné connaissance de la nature de ces

conditions et des témoignages de reconnaissance que les Zeïtounlis avaient adressés aux représentants des Puissances.

Il nous restait encore à surveiller l'exécution des engagements pris, particulièrement en ce qui concernait la remise des armes de guerre, l'amnistie générale et l'expulsion du territoire de l'Empire des membres des Comités révolutionnaires venus de l'étranger.

Le règlement de ces trois points était, en effet, nécessaire pour assurer la solution de la question et la fin de l'insurrection.

La promesse de dégrèvement des impôts faite par le Sultan et l'application des réformes, qui sont également une conséquence de l'intervention conciliatrice des Puissances, ne peuvent produire tout leur effet que plus tard.

Dès le lendemain de l'acceptation, par les Zeïtounlis, des conditions qui leur étaient faites, il y a eu commencement de l'exécution de l'accord. La remise des armes de guerre par les insurgés a commencé et s'est poursuivie d'une manière satisfaisante.

Le Caïmacan, le Colonel Turc et les survivants de la garnison de la citadelle de Zeïtoun, qui avaient été faits prisonniers dès le début de l'insurrection, ont été remis en liberté et renvoyés à Marach où ils seront, paraît-il, déférés à un Conseil de guerre.

Le 14 courant, l'arrangement de Zeïtoun était en pleine exécution. Les quatre chefs arméniens, connus sous la dénomination des quatre barons et dont l'expulsion du territoire turc était décidée, venaient de partir pour Messina où ils allaient s'embarquer. L'agent anglais s'était plus particulièrement chargé de veiller à l'exécution des engagements pris à leur égard.

Enfin, des mesures étaient prises pour régler la situation des réfugiés chrétiens de Zeïtoun dont le nombre est évalué à 13,000 et pour assurer leur rapatriement.

L'état de ces malheureux est lamentable par suite des longues souffrances du siège.

Il y a des malades et des blessés en assez grand nombre pour qu'il soit nécessaire de créer à Zeïtoun un hôpital pour les soigner. Les médecins militaires seront chargés de ce soin et les municipalités du vilayet supporteront les frais de cette installation.

Ceux d'entre eux qui auraient été reconnus indemnes de maladie contagieuse et en état de voyager seront divisés en deux catégories; si leurs habitations n'ont pas été détruites, il seront renvoyés chez eux et le mudir de leur village délivrera à leur arrivée un certificat constatant leur retour, qui sera remis à nos délégués. Si leurs villages ont été détruits, ils seront dirigés sur Marach, logés provisoirement par les soins des autorités turques, puis répartis entre la ville et les environs. Dans le cas où le nombre de ces derniers serait trop considérable pour Marach, Aïn-tab et Alep devront également en recevoir. Une commission spéciale, composée de trois chrétiens et de trois musulmans, sera constituée pour procéder à la nouvelle installation de ces réfugiés sans abri.

Nous pouvons donc dès à présent considérer la médiation des Puissances comme ayant produit ses principaux effets, obtenu ses résultats les plus essentiels, ceux qui doivent ramener le rétablissement des relations normales entre les habitants de Zeïtoun et le Gouvernement ottoman.

Il reste à notre agent à Zeïtoun le devoir d'établir d'une manière positive les conditions dans lesquelles a été accompli le meurtre du Père Salvatore et la nature exacte des pertes subies par les Pères Franciscains de Dom-Kalé, Yenidjé-Kalé et Mudjuk-Déressi. Ceci ne concerne que nous, puisqu'il s'agit d'intérêts religieux dont nous avons seuls la défense. M. Barthélemy, d'après mes instructions, doit se rendre sur les lieux avant de rentrer à Marah et se livrer à une enquête minutieuse. Le Consul d'Italie, ainsi que vous le savez, participera à cette enquête, en raison de la nationalité italienne de la victime, mais uniquement comme représentant les intérêts de la famille. Cette enquête n'a d'ailleurs pas le caractère d'une enquête judiciaire; elle se poursuivra en dehors de toute participation de la justice ottomane et n'a pour but que de me mettre mieux en état de poursuivre auprès de la Porte les réclamations que j'ai à faire valoir et au sujet desquelles j'ai déjà fait les plus expresses réserves.

P. CAMBON.

N° 103.

M. DE LA BOULINIÈRE, Chargé d'affaires de France à Constantinople,
à M. BERTHELOT, Ministre des Affaires étrangères.

Péra, le 22 février 1896.

Les Consuls en mission adressent de Zeïtoun le télégramme-circulaire ci-dessous aux ambassadeurs :

« Misère inconcevable parmi les réfugiés, froid glacial, malades par milliers entassés à côté des cadavres. Les femmes n'ont même plus de quoi se couvrir. Parmi les premiers réfugiés sortis de la ville, plusieurs sont morts d'épuisement. Aucuns secours, ceux du Gouvernement ottoman sont insuffisants. Nous faisons un appel en faveur de ces malheureux dépouillés de tout ».

Tous les représentants des Puissances ont pris entre eux l'engagement d'envoyer des secours et ont transmis cet appel à leurs gouvernements; les besoins sont pressants et des collectes sont faites parmi le personnel des ambassades pour attendre l'arrivée d'autres ressources.

Les réfugiés sont au nombre de 12,000 environ.

Je serai très reconnaissant à Votre Excellence de mettre le plus tôt possible la somme qu'elle jugera nécessaire pour que la part de la France soit conforme à nos traditions charitables.

J. DE LA BOULINIÈRE.

N° 104.

M. BERTHELOT, Ministre des Affaires étrangères,

à M. J. DE LA BOULINIÈRE, Chargé d'affaires de France à Constantinople.

Paris, le 22 février 1896.

Je mets à votre disposition une somme de 10,000 francs que vous pourrez employer au soulagement des misères que vous me signalez.

BERTHELOT.

N° 105.

M. DE LA BOULINIÈRE, Chargé d'affaires de France à Constantinople,

à M. BARTHÉLEMY, Consul français en mission à Zeïtoun.

Péra, le 3 février 1896.

Toutes les Ambassades ont fait connaître à leurs Gouvernements la situation misérable des réfugiés de Zeïtoun.

Le Gouvernement français a mis à ma disposition une somme de 10,000 francs pour le soulagement de cette misère.

Veillez me faire connaître d'urgence les objets en nature (vêtements ou médicaments) les plus nécessaires que je vous ferai envoyer d'Alep par M. de Longeville.

Si les secours en argent peuvent être utilisés par vous sur place, vous pouvez dès à présent faire sur ce crédit des avances en me prévenant de leur montant.

J. DE LA BOULINIÈRE.

N° 106.

M. DE LA BOULINIÈRE, Chargé d'affaires de France à Constantinople,

à M. BERTHELOT, Ministre des Affaires étrangères.

Péra, le 24 février 1896.

Je remercie Votre Excellence de l'empressement qu'Elle a mis à répondre à mon appel en faveur des réfugiés à Zeïtoun.

La collecte du personnel de l'Ambassade de France atteint environ 1,000 francs.

J'ai adressé à M. Barthélemy des instructions, l'autorisant à faire les avances pour parer aux premiers besoins.

Les Consuls d'Alep sont chargés des achats de vêtements et autres objets et les expédieront, après entente avec leurs collègues de Zeïtoun. Ils reçoivent des instructions dans le même sens de toutes les ambassades.

J. DE LA BOULINIÈRE.

N° 107.

M. DE LA BOULINIÈRE, Chargé d'affaires de France à Constantinople,
à M. DE LONGEVILLE, Gérant du Consulat de France à Alep.

Péra, le 24 février 1896.

Le Gouvernement français a mis à ma disposition 10,000 francs pour soulager les infortunes des réfugiés de Zeïtoun. Vous pouvez dès à présent disposer sur cette somme de 6,000 francs pour acheter vêtements et autres objets les plus urgents. Entendez-vous avec vos collègues qui reçoivent aussi des instructions et avec les Consuls en mission à Zeïtoun pour employer cet argent de la façon la plus utile.

J. DE LA BOULINIÈRE.

N° 108.

M. BARTHÉLEMY, Consul français en mission à Zeïtoun,
à M. DE LA BOULINIÈRE, Chargé d'affaires de France à Constantinople.

Zeïtoun, le 25 février 1896.

A Marache et Zeïtoun, on trouve les choses de première nécessité. Il y a des médicaments au camp. Les réfugiés auxquels les minimes distributions de pain faites par les autorités ne suffisent pas, souffrent de la faim.

Je fais dresser une liste des plus nécessiteux par les chefs spirituels que la grande libéralité du Gouvernement français a émerveillés.

Ne serait-ce pas possible de réserver une part de ces 10,000 francs aux catholiques éprouvés par les événements de Marache et d'Aïntab?

BARTHÉLEMY.

N° 109.

M. DE LA BOULINIÈRE, Chargé d'affaires de France à Constantinople,
à M. BARTHÉLEMY, Consul français en mission à Zeïtoun.

Péra, le 27 février 1896.

M. de Longeville vous envoie 6,000 francs que vous recevrez dimanche.

Je vous autorise à étendre vos secours sur les éprouvés de la région.

Je vous autorise également à remettre une somme de 500 francs aux Pères franciscains qui s'étaient réfugiés à Zeïtoun, avec un certain nombre de personnes. Si vous jugez utile d'augmenter ce dernier secours, faites-le-moi savoir.

Tenez-moi au courant sommairement des mesures que vous prendrez.

Je reçois un télégramme de l'OEuvre des écoles d'Orient qui envoie 5,000 francs pour Zeïtoun.

J. DE LA BOULINIÈRE.

N° 110.

M. DE LA BOULINIÈRE, Chargé d'affaires de France à Constantinople,
à M. BERTHELOT, Ministre des Affaires étrangères.

Péra, le 26 février 1896.

M. Barthélemy propose d'étendre jusqu'à Aïn-Tab et Orfa les secours du Gouvernement français et de l'œuvre des écoles d'Orient. Avec les envois des autres Ambassades joints à nos propres distributions, les Zeïtounlis et les réfugiés de Zeïtoun se trouvent largement pourvus. Les propositions de notre agent me paraissent justifiées; je prie Votre Excellence de me faire savoir si je peux lui envoyer l'autorisation qu'il demande.

J. DE LA BOULINIÈRE.

N° 111.

M. BERTHELOT, Ministre des Affaires étrangères,
à M. DE LA BOULINIÈRE, Chargé d'affaires de France à Constantinople.

Paris, le 4 mars 1896.

Vous pouvez autoriser M. Barthélemy à étendre jusqu'à Aïn-Tab et Orfa la répartition des secours jusqu'à concurrence des 10,000 francs accordés.

BERTHELOT.

N° 112.

M. DE LA BOULINIÈRE, Chargé d'affaires de France à Constantinople,
à M. SUMMARIPA, Vice-Consul de France à Mersine.

Péra, 3 mars 1896.

Les Hinchakistes qui se trouvaient à Zeïtoun et qui doivent être expulsés sont arrivés à Adana où ils attendent le passage du bateau français à Mersine.

Quel jour passe ce bateau?

Tenez-vous en rapport à ce sujet avec le Vali pour que l'embarquement desdits Hinchakistes soit assuré.

Leur expulsion est le résultat d'un engagement pris par la Porte vis-à-vis des Puissances médiatrices.

J. DE LA BOULINIÈRE.

N° 113.

M. SUMMARIPA, Vice-Consul de France à Mersine,
à M. DE LA BOULINIÈRE, Chargé d'affaires de France à Constantinople.

Mersine, le 4 mars 1896.

Les expulsés conduits hier ici attendent le premier bateau français devant venir de Constantinople qui passe à Mersine le 12 mars.

Je vais entretenir le Vali pour assurer leur embarquement. Je recommanderai officiellement au commandant leur conduite jusqu'à Marseille.

SUMMARIPA.

N° 114.

M. DE LA BOULINIÈRE, Chargé d'Affaires de France à Constantinople,
A M BARTHÉLEMY, Consul français en mission à Zeïtoun.

Péra, le 4 mars 1896.

Vous pourrez quitter Zeïtoun quand votre présence ne vous paraîtra plus nécessaire.

J. DE LA BOULINIÈRE.

N° 115.

M. DE LA BOULINIÈRE, Chargé d'affaires de France à Constantinople,

A M. BERTHELOT, Ministre des Affaires étrangères.

Péra, le 5 mars 1896.

Le 17 du mois dernier, l'Ambassadeur a pu faire savoir à Votre Excellence que les engagements pris par la Porte vis-à-vis des Puissances médiatrices dans l'affaire de Zeïtoun avaient été tenus et que les conditions acceptées par les Zeïtounlis avaient été remplies.

Il ne restait plus à régler que deux points secondaires non compris dans les conditions de l'arrangement officiel conclu entre la Porte et les Zeïtounlis.

Ces points étaient les suivants :

Garanties de sécurité pour la vie et les biens des Zeïtounlis;

Remise des impôts arriérés et délais de paiements pendant quelques années.

Les Zeïtounlis, craignant que le bénéfice de l'amnistie ne fût pas appliqué à toutes les personnes impliquées dans l'insurrection de Zeïtoun, nous ont en outre adressé une demande pour qu'aucune différence ne fût faite entre les insurgés et les réfugiés.

En ce qui concerne les garanties de sécurité, les six Ambassades ont contracté vis-à-vis des Zeïtounlis un engagement moral.

Pour les remises d'impôts, la question avait été réservée à la bienveillance du Sultan, qui avait fait connaître ses dispositions favorables.

Quant à l'extension de l'amnistie à tous, Zeïtounlis et réfugiés, il n'y avait qu'à préciser l'application d'une mesure déjà acceptée.

Après entente entre les Représentants des six Puissances médiatrices, une démarche a été faite au sujet de ces trois points auprès du Ministre des Affaires étrangères.

Nous avons reçu de la Porte l'assurance que l'amnistie s'appliquait à toutes les personnes impliquées dans l'insurrection de Zeïtoun.

Nous avons demandé que la même faveur générale fût accordée en ce qui concerne les arriérés et les impôts en rappelant les assurances favorables qui nous avaient été données de la part de Sa Majesté. Cette demande a été bien accueillie.

D'après les promesses de la Porte, nous avons pu également faire savoir aux Zeïtounlis que les garanties de sécurité qu'ils réclamaient étaient considérées comme contenues dans l'acte même de l'amnistie et qu'ils ne seraient dans l'avenir inquiétés ni dans leur sécurité personnelle, ni dans leurs biens, du fait d'avoir été impliqués dans le mouvement insurrectionnel.

La médiation peut donc être considérée comme ayant, maintenant, donné tous les résultats désirés.

La réalisation de l'accord n'a pas présenté de grandes difficultés; il répondait trop bien à une nécessité.

Edhem-Pacha, commandant des troupes devant Zeïtoun et Délégué du Gouvernement ottoman, a facilité la tâche des Consuls en mission, et ils rendent tous hommage à la correction de son attitude.

La Porte a, de son côté, montré des dispositions conciliantes.

Les Puissances ont obtenu un grand résultat, puisqu'elles ont sauvé de la mort et de la misère des milliers d'individus.

C'est la seconde fois, depuis les troubles, que les Puissances ont rendu au Sultan le grand service de le tirer d'une situation difficile et inquiétante : d'abord à Constantinople, lors de l'évacuation des églises par les réfugiés arméniens; et cette fois-ci à Zeïtoun.

Dans le premier cas, Abdul-Hamid n'a pas cru devoir refuser le concours des Ambassades, et dans le second il a été trop heureux de l'intervention des Puissances. Malheureusement, aux environs de Zeïtoun, les populations turques sont très fanatiques et une surveillance toute particulière serait nécessaire. Déjà nos agents nous ont appris le meurtre de quelques Zeïtounlis qui s'étaient rendus à Albistou, ville située à douze heures de Zeïtoun; ils nous signalent aussi les encouragements donnés par le Mutessarif de Marache aux passions les plus dangereuses. Zeïtoun est pacifié, mais le fanatisme des Turcs dans toute la région constituera un danger tant que le Gouvernement ottoman craindra de désarmer les Musulmans.

J. DE LA BOULINIÈRE.

N° 116.

M. DE LA BOULINIÈRE, Chargé d'affaires de France à Constantinople,
à M. BARTHÉLEMY, Consul français en mission à Zeïtoun.

Péra, le 10 mars 1896.

Sur ma demande, le Gouvernement français est disposé à créer un Vice-Consulat à Marache. Cette décision constituera pour les Zeïtounlis une garantie appréciable, vous pouvez le leur laisser pressentir.

J. DE LA BOULINIÈRE.

N° 117.

NOTES rapportées de Zeïtoun par le lieutenant-colonel de Vialar, attaché militaire de l'Ambassade de France près la Sublime Porte.

Avril 1896.

Le siège de Zeïtoun dura 21 jours, ayant commencé le 14 décembre. On jeta sur la ville 2,780 bombes dont peu éclatèrent. Aussi, les enfants s'amusaient-ils à les

ramasser au moment où elles tombaient à terre. Ils couraient les porter chez le forgeron qui en retirait la poudre et fondait le reste pour faire des balles.

On arracha les gouttières des maisons pour le même usage.

Les capsules venant à manquer, on y suppléa avec des bouts d'allumettes chimiques, ce qui réussit parfaitement.

Les Zeïtounlis qui combattaient étaient environ 1,500, n'ayant que de vieux fusils à silex, y compris les 400 fusils qu'ils prirent aux soldats de la caserne. Les troupes turques (24 bataillons) comptaient environ 20,000 hommes, ayant de bonnes armes et des munitions en abondance, ajoutez à ce nombre 30,000 Bachibouzouks, Kurdes, Circassiens, etc.

A la fin, les Zeïtounlis, ayant épuisé leurs munitions, préparèrent un plan d'attaque à armes blanches.

Ce plan consistait à attaquer de nuit sur plusieurs points à la fois les 10,000 soldats d'Aly-bey.

Peut-être auraient-ils réussi, malgré l'infériorité du nombre, à mettre les Turcs en déroute, outre que les Zeïtounlis considèrent toutes les guerres qu'ils font comme des croisades, ils manient le poignard avec une dextérité incroyable. De plus, ils savaient que, si les troupes ottomanes étaient entrées dans la ville, elles n'auraient pas épargné même les enfants à la mamelle; c'est pourquoi ils auraient vendu bien cher leur vie. La médiation des Puissances intervint à ce moment.

VIII.

CONVERSIONS FORCÉES À L'ISLAMISME.

(DÉCEMBRE 1895. — AOÛT 1896.)

N° 118.

M. BERTHELOT, Ministre des Affaires étrangères,

à M. le Comte de MONTEBELLO, Ambassadeur de la République française à Saint-Petersbourg.

Paris, 18 décembre 1895.

L'ambassadeur britannique à Paris m'a communiqué un renseignement transmis à Londres par le Vice-Consul d'Angleterre à Mouch et d'après lequel, dans certains villages du district de Diarbékir, la plupart des Arméniens survivants auraient été contraints d'embrasser l'islamisme.

Lord Dufferin a ajouté que le prince Lobanoff, avec qui lord Salisbury s'était mis en communication, a suggéré l'idée d'autoriser les ambassadeurs à Constantinople à prendre des mesures pour vérifier l'exactitude des faits relatés, en vue d'adresser à la Porte des représentations collectives, si ces faits étaient confirmés.

Je vous serai obligé de me communiquer les renseignements que vous pourriez de votre côté recueillir à ce sujet. Je suis d'ailleurs disposé à autoriser, le cas échéant, une entente entre les Ambassadeurs à Constantinople dans les conditions qui auraient été indiquées par le prince Lobanoff.

BERTHELOT.

N° 119.

M. BERTHELOT, Ministre des Affaires étrangères,

à M. P. CAMBON, Ambassadeur de la République française à Constantinople.

Paris, 19 décembre 1895.

Le Vice-Consul anglais à Mouch a informé le Gouvernement britannique que, dans certains villages du vilayet de Diarbékir, la plupart des Arméniens survivants avaient été obligés d'embrasser l'islamisme.

En me faisant cette communication, l'Ambassadeur d'Angleterre ajoute que le prince Lobanow, avec qui lord Salisbury s'était mis en communication, a suggéré d'autoriser les Ambassadeurs à Constantinople à prendre des mesures pour vérifier l'exactitude des faits relatés, en vue d'adresser à la Porte des représentations collectives, si ces faits étaient confirmés.

Conformément aux instructions de son Gouvernement, lord Dufferin me demande d'adhérer à cette suggestion.

Je vous autorise volontiers à vous entendre avec vos collègues, en vue de vérifier l'exactitude des faits allégués par le Vice-Consul d'Angleterre à Mouch.

BERTHELOT.

N° 120.

Le Comte DE MONTEBELLO, Ambassadeur de la République française à Saint-Petersbourg,

à M. BERTHELOT, Ministre des Affaires étrangères.

Saint-Petersbourg, 21 décembre 1895.

Le Chargé d'affaires d'Angleterre à Saint-Petersbourg a fait au prince Lobanow une communication semblable à celle qu'a faite auprès de vous lord Dufferin, relativement aux faits signalés par le Consul anglais à Mouch. Le prince Lobanow a répondu qu'il y avait lieu de demander aux Ambassadeurs à Constantinople de vérifier l'exactitude des faits allégués; mais il m'a déclaré ne s'être nullement engagé en ce qui concerne les représentations collectives qu'il s'agirait d'adresser à la Porte dans le cas où ces faits seraient confirmés.

Le prince Lobanow est d'avis aujourd'hui, comme il l'a toujours été, qu'on ne saurait exercer à tout propos une pression sur le Sultan, pour tous les incidents qui peuvent surgir encore en Arménie.

Il est impossible, selon lui, de prétendre ni d'exiger que les mesures que le Sultan a promis de prendre produisent du jour au lendemain leur effet; il est raisonnable de signaler les faits au Sultan après les avoir contrôlés, mais il le serait moins de l'en rendre responsable. Le système de représentations collectives suggéré par l'Angleterre tendrait bien vite à créer de nouvelles difficultés avec la Porte au moment où nous venons heureusement de résoudre celle qui nous préoccupait encore il y a peu de jours.

G. DE MONTEBELLO.

N° 121.

M. BERTHELOT, Ministre des Affaires étrangères,

à M. P. CAMBON, Ambassadeur de la République française à Constantinople.

Paris, 21 décembre 1895.

Notre Ambassadeur à Saint-Petersbourg, à qui j'avais fait connaître la démarche faite auprès de moi par lord Dufferin au sujet des conversions forcées à l'islamisme qui auraient eu lieu dans le district de Diarbékir, vient de m'adresser à ce sujet le télégramme suivant que je crois devoir vous communiquer à titre d'information⁽¹⁾.

BERTHELOT.

N° 122.

M. GEOFFRAY, Chargé d'Affaires de France à Londres,

à M. BERTHELOT, Ministre des Affaires étrangères.

Londres, le 1^{er} janvier 1896.

Le baron de Courcel n'a pas manqué de faire savoir au Gouvernement britannique que vous aviez autorisé M. Cambon à se concerter avec ses collègues pour vérifier ce qu'il y aurait de fondé dans les actes de prosélytisme religieux attribués aux autorités ottomanes par le Vice-Consul d'Angleterre à Mouch.

Le marquis de Salisbury a prié, par la lettre ci-jointe en copie, le baron de Courcel d'exprimer au Gouvernement de la République la satisfaction avec laquelle le Gouvernement de la Reine a reçu cette communication.

GEOFFRAY.

⁽¹⁾ Voir télégramme de Saint-Petersbourg du 21 décembre 1895.

ANNEXE À LA DÉPÊCHE DE LONDRES DU 1^{er} JANVIER 1896.

Le marquis DE SALISBURY,
au baron DE COURCEL.

Foreign Office, december 2^d 1895.

I have the honour to acknowledge the receipt of your note of the 21st instant, informing me that the French Ambassador at Constantinople has been authorized to come to an understanding with his colleagues with a view to verify the action attributed to the Turkish Authorities in the matter of forced conversions to Mahomedanism.

I beg Your Excellency to express to your Government the satisfaction with which I have received this information.

SALISBURY.

TRADUCTION.

J'ai l'honneur de vous accuser réception de votre note du 21 de ce mois, par laquelle vous m'informez que l'Ambassadeur de France à Constantinople a été autorisé à s'entendre avec ses collègues, en vue de vérifier l'action attribuée aux autorités turques au sujet des conversions forcées au mahométisme.

Je prie Votre Excellence d'exprimer à son Gouvernement la satisfaction avec laquelle j'ai reçu cette information.

N^o 123.

M. DE LA BOULINIÈRE, Chargé d'Affaires de France à Constantinople.

à M. BERTHELOT, Ministre des Affaires étrangères.

Péra, 1^{er} mars 1896.

Monsieur le Ministre,

Pendant les massacres dont Votre Excellence a pu suivre par les rapports de l'Ambassade la longue et sanglante trace à travers l'Anatolie, de nombreuses conversions à l'islamisme se sont produites sous la pression de la peur.

Parmi ces apostasies beaucoup ont été dues à des actes formels d'intimidation. Les musulmans ont parfois même poursuivi la réalisation de leur plan avec tant de méthode qu'ils ont eu soin d'exiger le divorce des Arméniens mariés; la femme arménienne était remariée à un Turc et une musulmane était donnée pour femme à son ancien mari. Les rapports de nos consuls ont appelé notre attention sur ces faits qui constituent non seulement une iniquité révoltante, mais un véritable danger.

Il est certain, en effet, que les convertis malgré eux n'attendent qu'une période de calme pour revenir à leur ancienne foi et il est non moins certain que les musulmans les considéreront à ce moment-là comme des renégats dignes de la mort et croiront se conformer à la loi du Coran en les massacrant, si des dispositions promptes et énergiques ne sont pas prises par la Porte.

J'ai signalé à Tewfik-Pacha la gravité de cette situation et la responsabilité du Gouvernement ottoman; je lui ai demandé de provoquer des mesures exceptionnelles, non pas seulement pour faciliter le retour au christianisme de faux musulmans, mais pour les protéger efficacement.

A notre dernière réunion, j'ai fait connaître ma démarche aux ambassadeurs et je leur ai demandé s'ils ne croyaient pas opportun d'en faire une semblable: tous ont acquiescé.

Le Ministre des Affaires étrangères m'a répondu que mon observation était très juste et que le Gouvernement impérial s'était déjà préoccupé de cette question; que des ordres très précis avaient été envoyés aux autorités pour empêcher les conversions forcées à l'islamisme et pour laisser revenir au christianisme tous ceux qui, lors des derniers événements, avaient pu être amenés par la peur des Kurdes à se faire musulmans. J'ai insisté pour la protection à leur assurer; il m'a promis qu'on la leur donnerait. Depuis, j'ai appelé plusieurs fois son attention sur des faits particuliers qui prouvaient la nécessité d'agir plus vigoureusement.

Aujourd'hui, un télégramme de Mouch, reçu à l'ambassade d'Angleterre, nous apprend que quinze familles arméniennes revenues au christianisme à la suite d'assurances favorables données par les autorités turques viennent d'être massacrées par des Kurdes qui les avaient converties de force à l'islamisme,

L'événement n'a que trop vite donné raison aux craintes que je manifestais à Tewfik-Pacha. Ses déclarations ne m'avaient d'ailleurs que peu rassuré; elles invoquaient la liberté de conscience et de trop grands sentiments pour ne pas masquer une insuffisance très grande de précision et de fermeté.

On a sans doute envoyé aux autorités l'ordre de laisser s'opérer les retours au christianisme sans assurer leur protection.

Il est à craindre que, dans cette question où le fanatisme peut tenir une place si dangereuse, nous nous heurtions à ce mauvais vouloir enveloppé dans des assurances fallacieuses que nous connaissons trop bien et que nous assistions à de nouvelles scènes de meurtre.

J. DE LA BOULINIÈRE.

N° 124.

Note remise à M. P. CAMBON, Ambassadeur de la République française à Constantinople,
par Sir PHILIP CURRIE, Ambassadeur d'Angleterre.

10 mars 1896.

Dans le cours de son audience du 15 janvier, Sir Ph. Currie a appelé l'attention de

S. M. le Sultan sur les nombreuses conversions forcées à l'islamisme dont les Arméniens avaient été victimes. Le Sultan a exprimé son étonnement, en disant que de pareilles conversions n'étaient pas valables.

Le 25 janvier, M. Block a été mandé au Palais, où le premier secrétaire du Sultan lui a montré un télégramme signé par les chefs des Arméniens protestants, catholiques et grégoriens de Biredjik, et disant que les Arméniens de cette ville ayant vécu en sécurité et bonheur complets sous le juste régime du Sultan, sans que leur vie ou leurs biens fussent en danger, désireraient embrasser la religion de Mahomet. La dépêche ajoutait que ce désir était spontané, personne ne leur ayant suggéré cette proposition, et concluait en priant que les ordres soient donnés aux autorités de faire remplir les formalités nécessaires.

Le Sultan, en portant ceci à la connaissance de Sir Ph. Currie, ajoutait qu'il lui était difficile de refuser d'admettre dans la foi d'Islam ceux qui désireraient y entrer, mais que, puisque il était possible qu'ils agissent sous une pression quelconque, il ferait donner au Caimakan et au Naib les ordres d'ouvrir une enquête, à laquelle pourrait participer une personne nommée par son Excellence, si toutefois elle connaissait quelqu'un dans ces parages réunissant les qualités voulues.

Sur ce, l'Ambassadeur a proposé que M. Fitz-Maurice, vice-consul de Sa Majesté à Smyrne, qui se trouvait actuellement en mission à Adana, fut admis à prendre part à cette enquête.

Cette proposition a été acceptée au commencement de février, et les ordres nécessaires ont été donnés au Vali d'Alep.

M. Fitz-Maurice est arrivé le 27 février à Biredjik. Le 3 mars, il a télégraphié qu'il avait, de concert avec les Commissaires ottomans, terminé l'enquête, dont le résultat était ce qui suit :

La population comptait 240 maisons le jour du massacre (1^{er} janvier nouveau style); après que 150 chrétiens avaient été massacrés, les survivants, au nombre de 1,500, grégoriens, protestants et catholiques, se sont convertis à l'islamisme devant les cadavres saignants de leurs parents et sous la pression de la foule. Pas un seul chrétien ne reste à Biredjik. Le Gouvernement n'a pas encore reconnu officiellement ces conversions.

Dans le régime de terreur actuel, il est impossible pour les ci-devants chrétiens de déclarer leurs vrais sentiments. Ils affirment officiellement qu'ils désirent rester musulmans, mais ils m'ont assuré secrètement que, si une fin était mise à l'état de terrorisme actuel, par le moyen d'un châtement sévère infligé aux auteurs des massacres, ils se déclareraient chrétiens. Changer de foi actuellement serait courir au-devant d'une mort certaine. Il est essentiel que ces assurances ne soient pas communiquées aux autorités. Celles-ci admettent qu'aucune sédition n'existait parmi les Arméniens de Biredjik, qui n'ont rien fait pour provoquer le massacre commis par les musulmans de la ville. Les Commissaires ottomans reconnaissent le motif qui a causé ces conversions. La misère des Arméniens est épouvantable.

Dans un second télégramme daté du 4 mars, M. Fitz-Maurice fait observer qu'en vue du mois de Ramazan et de la loi religieuse musulmane qui inflige la peine de mort à ceux qui renoncent à l'islamisme, et à cause du fanatisme qui existe, il serait pendant longtemps absolument impossible pour les chrétiens de professer ouverte-

ment le christianisme. Puisque, dans tout le pays avoisinant, des massacres ont été accompagnés de conversions forcées à l'islamisme sur une grande échelle, cette affaire devrait être traitée comme constituant une seule question. Les autorités locales, surtout pendant l'état de fanatisme actuel, et vu leur propre attitude douteuse pendant les massacres, ne possèdent ni les pouvoirs, ni le prestige, ni les instructions nécessaires pour faire face sérieusement à la situation.

M. Fitz-Maurice proposerait qu'après la fin du Ramazan une ou plusieurs commissions soient envoyées de Constantinople, composées de hauts fonctionnaires civils et militaires qui seraient munis de pouvoirs extraordinaires et sommaires, et qu'accompagneraient des délégués du Patriarcat et des Puissances étrangères. Ces commissions devraient se rendre dans les districts éprouvés, d'abord pour rétablir la confiance, en infligeant les châtiments nécessaires aux auteurs des massacres, et ensuite pour régler la question des conversions.

Il espère pouvoir persuader le Vali à faire cette proposition, qui, selon M. Fitz-Maurice, constitue la seule solution. Autrement il serait mieux pour les chrétiens de rester musulmans et de s'enfuir un à un de l'intérieur, surtout puisqu'ils ont tout perdu.

M. Fitz-Maurice termine en disant qu'il n'a aucune confiance dans les autorités, et qu'en vue du caractère extrêmement grave et compliqué de la question, il demanderait que S. E. l'Ambassadeur lui accorde la permission, après avoir visité Ourfa, de se rendre à Constantinople pour rendre compte personnellement à Son Excellence.

Les réserves à Biredjik devraient être remplacées par un bataillon de troupes régulières.

N° 125.

M. P. CAMBON, Ambassadeur de la République française à Constantinople,
à M. HANOTAUX, Ministre des Affaires étrangères.

Péra, 14 mai 1896.

L'Ambassadeur d'Angleterre ayant fait connaître au Sultan les renseignements qui lui étaient parvenus sur l'anéantissement de la population chrétienne de Biredjik, où tous les survivants avaient dû se convertir à l'islamisme, Sa Majesté avait nommé une commission pour faire une enquête sur ces faits et avait demandé à Sir Philip Currie d'adjoindre à ses commissaires un délégué anglais.

M. Fitz-Maurice, chargé par l'Ambassadeur d'Angleterre de cette mission, vient de revenir à Constantinople et a remis à Sir Ph. Currie ses rapports. D'après les instructions de son Ambassade, il a, en dehors de Biredjik où il s'était rendu sur l'invitation du Sultan, visité Ourfa, Aviaman, Severch, Behesni, Marache et d'autres localités du vilayet d'Alep.

Les rapports de M. Fitz-Maurice m'ont été communiqués par mon collègue d'Angleterre.

Le rapport sur les événements d'Ourfa confirme mes renseignements et est empreint d'un cachet de vérité et d'impartialité qui rend encore plus saisissante l'impression que font éprouver ces tragiques événements. M. Fitz-Maurice estime le nombre des morts pour la ville seulement à 8,000 ou 10,000; le nombre des conversions forcées de 400 ou 500; tous ces convertis, dit-il, ont agi sous le coup de la menace et de la conviction qu'il n'existait plus de sécurité pour un Arménien professant ouvertement la foi chrétienne; ils sont considérés et traités comme des musulmans aussi bien par les fonctionnaires que par la population.

A Biredjik, l'enquête a établi que ceux-là seuls qui se sont convertis à l'islamisme ont été épargnés. Les Arméniens devenus musulmans ont dû faire de leur église une mosquée pour prouver la sincérité de leur conversion; ils portent le turban, se montrent très zélés à la mosquée et savent que, s'ils ne déclarent pas s'être faits musulmans de leur plein gré, ils sont en danger.

La tâche de M. Fitz-Maurice était particulièrement difficile, malgré les assurances données par les commissaires turcs que quiconque voudrait retourner à son ancienne foi serait protégé. Les notables qu'il a interrogés ont pu, par leurs déclarations, lui laisser l'impression que les nouveaux convertis retourneraient, s'ils n'avaient pas peur, à la religion chrétienne, mais tous ont dit vouloir rester musulmans pour le moment. Le nombre des Arméniens devenus musulmans à Biredjik, Ehness, Jibin et Nisib, atteint 2,800 âmes.

A Adiaman, les conversions ont été de quelques centaines pendant les massacres, mais le nombre des convertis s'est peu à peu réduit; dans les environs, sous la pression des aghas kurdes, il y a eu plus de 800 conversions.

A Severech, dans le vilayet de Diarbékir, M. Fitz-Maurice a constaté que la population syrienne avait été frappée autant que la population arménienne, et que souvent le choix avait été donné aux chrétiens entre la mort ou la conversion à l'Islam.

Il y aurait eu 200 conversions environ.

Au total, pendant le cours de sa mission, le vice-consul a noté: dans le district de Biredjik 4,300 conversions, à Ourfa 500, à Severech 200, à Adiaman et aux environs 900, plusieurs centaines enfin à Albistan et dans les environs de Marache.

Tous mes collègues ont eu comme moi connaissance de ces faits. Nous avons décidé qu'il y aurait lieu de chercher un remède à cette situation et reconnu en même temps la nécessité d'agir avec prudence pour ne pas aggraver le sort des chrétiens dont nous voulons protéger la liberté de conscience. Le fanatisme des populations de l'intérieur est une force qui ne raisonne pas, ne connaît pas de limites à ses exigences et ne se soumet pas aux règles qui sont imposées par la loi musulmane pour l'admission de tout nouveau converti. Nous avons donc pensé qu'il fallait étudier, d'accord avec la Sublime-Porte, les mesures à prendre et nous avons chargé Sir Philip Currie de ce soin.

Dans une réunion des Ambassadeurs, il a été convenu que Sir Ph. Currie, ayant pris l'initiative de l'enquête, ferait une démarche auprès de la Porte et que ses collègues l'appuieraient. Il a demandé l'envoi à Biredjik de fonctionnaires délégués du Sultan

et, pour assurer le libre retour à leur religion des chrétiens convertis de force, l'éloignement de cette localité des redifs, qui jettent la terreur autour d'eux.

Nous apprenons aujourd'hui que le renvoi des redifs est décidé, que le Sultan propose l'envoi à Biredjik de cette même commission qui vient de terminer l'enquête sur le meurtre du Père Salvatore. Nous sommes d'avis d'accepter cette solution.

P. CAMBON.

N° 126.

M. POGNON, Consul de France à Alep,

à M. P. CAMBON, Ambassadeur de la République française à Constantinople.

Alep, le 11 juillet 1896.

Ainsi que le sait Votre Excellence, les chrétiens de Biredjik qui ont échappé à la mort ont été forcés d'embrasser l'islamisme; les femmes se sont un jour réunies et sont venues trouver M. Fitz-Maurice pour déclarer qu'elles étaient chrétiennes et voulaient pratiquer librement leur religion; quelques heures après, les hommes en firent autant, mais lorsque M. Fitz-Maurice s'adressa à la commission chargée par le Gouvernement turc de régler la situation des convertis, il lui fut impossible de rien obtenir et la commission prétendit n'avoir pas encore reçu d'ordres de Constantinople. Les choses en sont là; la population musulmane montre une hostilité de plus en plus violente et, comme M. Fitz-Maurice ne pourra pas rester indéfiniment à Biredjik, il est à craindre que son départ ne soit le signal du massacre des chrétiens convertis qui restent à Biredjik.

La situation actuelle des milliers de chrétiens qui ont dû embrasser l'islamisme pour échapper à la mort constitue, à mon sens, un danger permanent. Il faut que l'entourage du Sultan soit aveugle pour s'imaginer que ceux qui ont prononcé, le couteau sur la gorge, la formule: « Il n'y a pas de Dieu si ce n'est Dieu, et Mahomet est son prophète » sont réellement devenus musulmans et que le *statu quo* pourra être maintenu! Qu'un commissaire européen, qu'un consul ou même qu'un voyageur de distinction passe par un village, et tous les nouveaux convertis viendront en masse se mettre sous sa protection et se déclarer chrétiens. Que compte-t-on faire pour protéger ces malheureux et pour empêcher de nouveaux massacres?

POGNON.

N° 127.

M. POGNON, Consul de France à Alep,

à M. P. CAMBON, Ambassadeur de la République française à Constantinople.

Alep, le 15 juillet 1896.

Je viens d'apprendre que la Sublime Porte a envoyé l'ordre de remettre les églises de Biredjik aux chrétiens et de permettre à tous ceux qui ont été forcés d'embrasser

l'islamisme de revenir à leur ancienne religion ou, s'ils ne se croient pas en sûreté à Biredjik, de partir pour Alep.

Cet ordre mettrait fin à une situation intolérable si l'on pouvait croire qu'il sera exécuté. Malheureusement, l'opinion générale ici est que la Porte veut, purement et simplement, en essayant de tromper le Gouvernement anglais sur ses intentions, faire quitter Biredjik à M. Fitz-Maurice, et qu'après son départ les autorités locales n'exécuteront pas les ordres reçus. C'est, paraît-il, la seconde fois qu'un pareil ordre est donné pour Biredjik, et la commission chargée de statuer dans cette ville sur la situation des convertis est précisément celle qui se trouvait auparavant à Marache et dont le colonel de Vialar a pu, me dit-on, constater le fanatisme et le mauvais vouloir.

Je crois devoir attirer de nouveau l'attention de Votre Excellence sur les convertis de Biredjik.

Ainsi que le sait Votre Excellence, ils sont tous venus déclarer à M. Fitz-Maurice qu'ils étaient et comptaient rester chrétiens. M. Fitz-Maurice se laissera-t-il tromper par les ordres qui viennent d'être envoyés à Biredjik et quittera-t-il cette ville? Je n'en sais rien; dans tous les cas, il faudra bien qu'il parte un jour, et ce jour-là les convertis seront en grand danger si même leur massacre n'a pas été déjà décidé dans le but d'intimider les convertis des autres localités. Il est bien dangereux de donner à la moitié d'une population le droit de piller l'autre moitié et maintenant que tous les musulmans de la région d'Alep ont pris goût au vol et au meurtre, un nouveau massacre à Biredjik peut être le signal d'un égorgement universel dans la région comprise entre la mer et Mardin.

POGNON.

N° 128.

M. HANOTAUX, Ministre des Affaires étrangères,

à M. DE LA BOULINIÈRE, Chargé d'affaires de France à Constantinople.

Paris, le 22 août 1896.

Après m'avoir signalé par une suite de rapports les graves dangers qui continuent de menacer les chrétiens d'Asie Mineure convertis par force à l'islamisme, l'Ambassadeur de la République à Constantinople m'a fait connaître, le 14 mai dernier, les démarches que Sir Ph. Currie avait, de concert avec ses collègues, tentées auprès de La Porte en vue d'assurer aux populations ainsi violentées la liberté de revenir à leur religion. En m'informant des mesures ordonnées par le Gouvernement ottoman à la suite de cette intervention, notre consul à Alep vient d'appeler mon attention sur le peu de confiance que les intentions réelles des autorités turques lui paraissent devoir inspirer et sur les représailles prochaines auxquelles une fausse apparence de protection lui semblait devoir exposer les convertis qui auraient l'imprudence d'y ajouter foi.

Je vous prie d'étudier le moyen le plus propre à conjurer les éventualités qu'appréhende notre consul à Alep.

HANOTAUX.

IX.

ÉVÉNEMENTS DE MERSINE. — ADANA.

OCTOBRE 1895. — MARS 1896.

N° 129.

M. SUMMARIPA, Vice-Consul de France à Mersine et Adana,

à M. P. CAMBON, Ambassadeur de la République française à Constantinople.

Mersine, le 31 octobre 1895.

A mesure que pénétrait dans le public la nouvelle des événements tragiques de Constantinople et de l'acceptation des réformes, il se formait dans les esprits un état de panique générale, arrivée à son comble aujourd'hui par la divulgation d'événements graves survenus sur des points plus rapprochés et par l'attitude arrogante du public musulman.

D'après certains avis, j'ai été convaincu, comme mon collègue d'Angleterre, de l'imminence d'une conflagration entre turcs et chrétiens, et dans le but de la conjurer autant que possible, nous avons résolu de faire part de nos craintes au Defterdar, gérant du Vilayet en l'absence du Vali, en lui demandant quelles mesures il avait prises pour parer aux événements.

Le Defterdar nous a paru très optimiste sur le maintien de l'ordre dont il répond.

J'ai réclamé en cas de troubles la protection de nos établissements religieux d'Adana, que j'ai tenu à aller visiter après que l'autorité m'eût fait les déclarations les plus rassurantes à leur endroit.

En résumé, les gens impartiaux de toute religion pensent ici que les musulmans accepteraient volontiers des réformes qui les garantiraient contre les abus des gouvernants, mais le clergé musulman et les gens du sérail surtout appréhendent d'elles la fin de leur omnipotence. Ils ont en outre le sentiment que la dignité ottomane vient d'être gravement offensée dans la capitale même de l'Empire par une race qui, d'après le Defterdar, ne possède ni passé ni avenir. Les Arméniens considèrent, de leur côté, ce que leur accorde le programme accepté comme un minimum provisoire que des événements peuvent modifier dans un sens plus large.

SUMMARIPA.

N° 130.

M. SUMMARIPA, Consul, chargé du vice-consulat de France à Mersine,

à M. P. CAMBON, Ambassadeur de la République française à Constantinople.

Mersine, le 12 novembre 1895.

L'ordre matériel règne dans les villes, mais au dehors les Circassiens ont com-

mencé par quelques pillages; les Turcs n'ont pas tardé à suivre leur exemple et l'on peut affirmer aujourd'hui que les pillards sont maîtres absolus de la campagne. Ils en profitent pour arrêter les voyageurs, les rançonnent et les frappent, et ceux-ci s'estiment trop heureux quand ils ne laissent que leur argent. Ces maraudeurs pillent les fermes chrétiennes et les brûlent. Ensuite ils vont vendre publiquement leur butin, consistant principalement en bestiaux.

A Missis, les habitants, secondés par les soldats et les zaptiés de la localité, sont entrés de force en armes dans l'église arménienne, ont foulé aux pieds les livres saints, profané les vases sacrés, arraché la toque du prêtre qu'ils ont remplie d'immondices et ont déshabillé la femme du prêtre; celui-ci s'étant plaint a été envoyé sous escorte à Adana, où il est emprisonné.

Je me suis préoccupé du sort de nos religieux d'Akbès et de Cheiklé exposés sur les confins du vilayet et leur ai proposé de leur faire donner soit une garde s'ils désiraient rester où ils sont, soit une escorte au cas où ils jugeraient leur sécurité compromise.

SUMMARIPA.

N° 131.

M. P. CAMBON, Ambassadeur de la République française à Constantinople,
à M. SUMMARIPA, Consul de France à Mersine.

Péra, 17 novembre 1895.

J'ai reçu votre rapport du 12 de ce mois. Veuillez requérir immédiatement le vali de rendre la liberté au prêtre arménien de Missis et d'assurer la sécurité des églises.

Le croiseur *Linois* est en route pour Mersine.

P. CAMBON.

N° 132.

M. SUMMARIPA, Consul, chargé du vice-consulat de France à Mersine,
à M. P. CAMBON, Ambassadeur de la République française à Constantinople.

Mersine, le 19 novembre 1895.

Dans le périmètre d'Adana, les Arméniens victimes des déprédations des maraudeurs, Circassiens principalement, se sont tous réfugiés en ville. A Adana même, ils subissent sans murmurer les avanies, insultes et coups des Turcs, civils et soldats. Quant aux chrétiens habitant des villages rapprochés de Payès, où ils forment une population plus compacte, ils se sont réunis à Tchok-Merzémén après avoir assisté au pillage et à l'incendie de leurs fermes. Là, ils résistent à l'assaut des pillards, encouragés par l'inaction des troupes turques campées à une faible distance.

A Hadjin, le kaïmakan de la localité avait donné l'ordre aux habitants de massacrer les chrétiens. Fort heureusement, le cadî et le mufti opposés à cet ordre ont dénoncé à Adana l'attitude du kaïmakan en déclinant toute responsabilité. L'autorité a déplacé simplement ce fonctionnaire et l'a remplacé par le kaïmakan d'Islahié.

J'apprends, d'autre part, qu'à Aïntab il y a eu une collision très grave entre Arméniens et Turcs.

SUMMARIPA.

N° 133.

M. SUMMARIPA, Consul, chargé du vice-consulat de France à Mersine,

à M. P. CAMBON, Ambassadeur de la République française à Constantinople.

Mersine, le 26 novembre 1895.

Le capitaine de frégate de Surgy, commandant le *Linois*, accompagné de deux officiers de son état-major et moi, nous sommes rendus au sérail. Le commandant a dit au vali que notre Gouvernement regrettait vivement les événements qui, depuis quelque temps, avaient attiré l'attention de l'Europe sur cette partie de l'Empire. Il a insisté sur l'inégalité de traitement appliquée aux diverses classes des sujets de S. M. le Sultan, la tolérance du port d'armes chez les uns, alors que les autres étaient poursuivis sous le simple prétexte de détenir des armes, et l'opportunité d'un désarmement général.

En réponse, le vali affirma, de la façon la plus absolue, que jamais la tranquillité n'avait cessé de régner dans la province et opposa les dénégations les plus absolues à tous les faits de pillage et de meurtre que nous lui signalions.

4,000 hommes de troupes arrivés de Salonique et de Smyrne sont dirigés aujourd'hui sur Zeïtoun.

SUMMARIPA.

N° 134.

M. SUMMARIPA, Consul, chargé du vice-consulat de France à Mersine,

à M. P. CAMBON, Ambassadeur de la République française à Constantinople.

Mersine, le 29 novembre 1895.

Le collège de la mission américaine de Marach a été incendié. On évalue à 2,000 le nombre des chrétiens massacrés à Aïntab et à Marach. Malgré l'optimisme des autorités, le pillage et les agressions continuent dans la banlieue d'Adana et la répression est nulle.

SUMMARIPA.

N° 135.

M. SUMMARIPA, Consul, chargé du vice-consulat de France à Mersine,

à M. P. CAMBON, Ambassadeur de la République française à Constantinople.

Mersine, le 14 décembre 1895.

J'avais été avisé que, hier, après la prière du vendredi, il devait y avoir un mouvement à Mersine. Je me suis empressé de porter ce fait à la connaissance de l'autorité, en la priant de prendre ses mesures en conséquence.

Je ne pensais pas que Tarsous fut menacée du même danger le même jour, quand hier matin on venait me prier d'informer tout de suite le Mutessarif qu'à Tarsous les musulmans se soulevaient contre les chrétiens et qu'il y avait déjà eu des victimes. Je me hâtai d'informer le Mutessarif en le rendant responsable, au nom de mon Gouvernement, de ce qui arrivait. Naxim-Pacha ne prit que le temps de confier la garde de Mersine au lieutenant-colonel Essad-Bey et, me priant de l'accompagner, partit par un train spécial qui, à toute vitesse, nous conduisit à Tarsous. Nous nous rendîmes de suite au konak où les autorités, prévenues de notre arrivée, venaient nous rejoindre. Dès notre arrivée, nous constatâmes que le mouvement concerté et en voie d'exécution avait pu être enrayé grâce à l'énergie du kaïmakan et du vieux mufti, qui venaient à peine d'être avisés de ce qui allait se passer. Ils se disposaient à sortir quand ils entendirent le tumulte d'une foule s'enfuyant devant des centaines de musulmans armés de barres de fer, de couteaux et de bâtons. Le kaïmakan, s'élançant au devant des Turcs, leur barra le passage, brisa même une canne sur la tête des plus récalcitrants et le reste se dispersa.

SUMMARIPA.

N° 136.

M. SUMMARIPA, Consul, chargé du vice-consulat de France à Mersine,

à M. P. CAMBON, Ambassadeur de la République française à Constantinople.

Mersine, 18 janvier 1896.

Le Père Salvatore, de Terre-Sainte, a été tué, près de Marache, après avoir vu ses ouailles massacrées devant lui.

Il en est de même du drogman du couvent de Marache, Stéfan Pitis, laissant une veuve et sept enfants. Trois religieux de Yénidjé-Kalé ont disparu sans qu'on ait eu depuis de leurs nouvelles. On espère encore qu'ils se sont réfugiés à Zéitoun.

Sur une population de vingt villages chrétiens environnant Marache, 400 personnes seulement, femmes et enfants, ont pu être transportées en ville. Là, 9,000 personnes

sont entretenues à grand'peine par le couvent de Terre-Sainte, l'évêque catholique et les Américains.

On accuse à Marache un chiffre de 822 personnes tuées. A Yénidjé-Kalé, Don-galé, massacre général.

A Aintab, 500 personnes tuées et 300 blessées; 6,000 sans pain. Toutes les boutiques des chrétiens et 500 de leurs maisons pillées et brûlées.

SUMMARIPA.

N° 137.

M. SUMMARIPA, Consul, chargé du vice-consulat de France à Mersine,

à M. P. CAMBON, Ambassadeur de la République française à Constantinople,

Mersine, 28 février 1896.

A Adana l'agitation ne cesse pas. Les chrétiens sont empêchés par le Gouverneur de fuir vers Mersine par le train. Dans la journée d'hier on a jeté des pierres sur le Consul russe, et on l'a menacé d'un couteau. Le commandant militaire est disposé à prendre des mesures sévères, mais le Gouverneur y met opposition. Il serait urgent de provoquer de la Porte des instructions catégoriques.

SUMMARIPA.

N° 138.

M. P. CAMBON, Ambassadeur de la République française,

à M. SUMMARIPA, Consul, chargé du vice-consulat de France à Mersine,

Péra, 6 mars 1896.

J'ai fait des démarches à la Sublime Porte pour appuyer votre action auprès du Vali au sujet des désordres d'Adana. J'appelle tout spécialement l'attention du Ministre des Affaires étrangères sur les conversions forcées.

P. CAMBON.

N° 139.

M. P. CAMBON, Ambassadeur de la République française,

à M. BERTHELOT, Ministre des Affaires étrangères,

Péra, 22 mars 1896.

Avant-hier, à Killés, à huit heures d'Alep, des désordres ont éclaté. On avoue à la Porte 10 morts arméniens et plusieurs blessés, dont 4 musulmans. Cette nouvelle

m'est confirmée par notre agent à Alep, qui attribue les troubles à une rixe entre musulmans et chrétiens. L'ordre serait rétabli, d'après la Porte, et on aurait restitué les objets pillés à leurs propriétaires. Je n'ai pas d'autres détails. Je télégraphie à l'amiral pour le prier d'envoyer le *Faucon* à Alexandrette.

P. CAMBON.

X.

ÉVÉNEMENTS D'AKBÈS-CHEIKLÉ.

(Décembre 1895—Mars 1896.)

N° 140.

M. DE LONGEVILLE, Vice-Consul de France à Alexandrette,

à M. P. CAMBON, Ambassadeur de la République française à Constantinople,

Alexandrette, le 6 décembre 1895.

Je demande à Votre Excellence, sur les instances réitérées de la colonie, qu'un navire de guerre nous soit laissé ici en permanence.

Cette mesure est rendue indispensable par la gravité de la crise que nous traversons et par la nécessité de faire sentir à qui de droit qu'au besoin nous serions en mesure de protéger, avec notre colonie et notre école d'Alexandrette, les missions si importantes des Pères Trappistes et Lazaristes d'Akbès, établis à environ dix-huit heures d'ici, presque sur la route d'Aïntab à Payas, zone fort dangereuse depuis les derniers massacres.

Quant à Alexandrette même l'esprit de la troupe et de la population musulmane y est des plus mauvais. Il ne saurait, d'ailleurs, en être autrement avec la liberté de langage qui est tolérée aux soldats plus ou moins réguliers de passage dans notre port. Ces gens-là, qui viennent pour la plupart de Marasch et d'Aïntab, où ils ont, de leur propre aveu, pris part aux massacres, ne se gênent pas pour faire voir en public, sur la place de la Douane, des objets provenant du pillage et pour dire, en tirant du fourreau leurs sabres encore rouillés de sang, « qu'ils peuvent se vanter d'avoir bien travaillé dans l'intérieur ».

Le colonel commandant la place a avoué confidentiellement à des personnes dignes de foi qu'il n'était pas sûr de ses hommes et que ceux-ci ne cessaient de lui répéter :

« Vous nous avez appelés sous les armes ? Pourquoi faire ? Laissez-nous en finir une bonne foi avec tous ces ghiaours (infidèles), ou renvoyez-nous dans nos foyers. »

Les officiers eux-mêmes semblent prendre à tâche de faire naître des désordres ; hier il y a eu dans un restaurant deux rixes provoquées par leur arrogante brutalité

et au cours desquelles ils ont dégainé en proférant des menaces de mort contre le personnel de l'établissement et d'autres chrétiens présents à cette scène qui, heureusement, n'ont pas riposté.

Aujourd'hui, des nouvelles venues d'Alep signalent des massacres à Césarée. Le chiffre des victimes est considérable dans l'intérieur de la province. D'après les informations que j'ai été à même de puiser aux meilleures sources, on estimerait le nombre des chrétiens massacrés à 1,500 pour Orfa, où se sont distingués les fameux Hamidiès, où les soldats se vantent de n'avoir pas laissé un seul chrétien, et 2,000 pour Aïntab; je ne compte pas les petites localités disséminées entre ces grands centres et pour lesquelles les renseignements font totalement défaut.

A Alep, la situation est des plus tendues; le peu de sécurité qui reste encore aux habitants continuellement menacés repose sur l'énergie et le bon vouloir du général de division Ethem-Pacha.

Nos missions françaises de Lazaristes et de Trappistes de Cheiklé et d'Akbès sont gardées par un bataillon de soldats réguliers (135 hommes), et j'ai bien recommandé aux supérieurs de ces établissements de m'envoyer un exprès à la première alerte.

LONGEVILLE.

N° 141.

M. DE LONGEVILLE, Vice-Consul de France à Alexandrette,

à M. P. CAMBON, Ambassadeur de la République française à Constantinople.

Alexandrette, le 24 décembre 1895.

Le Supérieur de la Mission française d'Akbès me fait savoir par un exprès qu'ils sont sur le point d'être pillés et incendiés. J'en avise M. Summaripa.

Le *Linois* est arrivé hier matin.

LONGEVILLE.

N° 142.

M. DE LONGEVILLE, Vice-Consul de France à Alexandrette,

à M. P. CAMBON, Ambassadeur de la République française à Constantinople.

Alexandrette, 25 décembre 1895.

Le Caïmakan qui dispose des 800 hommes de la garnison m'en refuse 10 pour escorter mon cavas à Akbès où nos missionnaires sont menacés. Je prie Votre Excellence d'aviser d'urgence.

LONGEVILLE.

N° 143.

M. SUMMARIPA, Vice-Consul de France à Mersine,

à M. P. CAMBON, Ambassadeur de la République française à Constantinople.

Mersine, 25 décembre 1895.

Des lettres de mon collègue d'Alexandrette et du Supérieur des Pères Lazaristes m'annoncent l'état critique dans lequel se trouvent nos missions par le fait des intrigues des deux beys de Tayac. Je télégraphie au Vali de renforcer d'urgence la garde qu'il a dû mettre pour assurer leur sécurité et de faire arrêter de suite ces deux bandits, coupables en outre d'avoir fait piller à Bakdachli, à moitié chemin d'Akbès et d'Alexandrette, la maison servant de chapelle à nos missionnaires et d'avoir profané les objets du culte.

La lettre du Supérieur des Lazaristes est datée du 10 décembre. Celle de M. de Longeville en date d'hier m'annonce que les Lazaristes s'attendent à être incendiés et pillés et qu'il a télégraphié à Votre Excellence. De mon côté, je vous confirme mon télégramme de ce jour ainsi conçu :

« Nos missionnaires d'Akbès sont menacés. Je somme le Vali d'envoyer les forces « nécessaires et de faire arrêter les deux beys de Taiac. »

SUMMARIPA.

N° 144.

M. P. CAMBON, Ambassadeur de la République française à Constantinople,

à M. DE LONGEVILLE, Vice-Consul de France à Alexandrette.

Péra, 25 décembre 1895.

La Porte envoie au Caïmakan l'ordre de donner une escorte à votre cavas pour se rendre à Akbès. Faites entendre à ce fonctionnaire qu'il sera tenu responsable de tout retard pouvant entraîner un malheur.

P. CAMBON.

N° 145.

M. P. CAMBON, Ambassadeur de la République française à Constantinople,

à M. SUMMARIPA, Vice-Consul de France à Mersine.

Péra, le 26 décembre 1895.

La Porte adresse ce soir par le télégraphe au Vali d'Adana l'ordre d'assurer la protection des missionnaires d'Akbès.

P. CAMBON.

N° 146.

M. DE LONGEVILLE, Vice-Consul de France à Alexandrette,

à M. P. CAMBON, Ambassadeur de la République française à Constantinople.

Alexandrette, le 3 janvier 1896.

Hier, à 7 heures du matin, j'ai fait partir mon cavas pour Akbès, en lui recommandant de se mettre à la disposition du R. Père Étienne, prieur de la Trappe-du-Sacré-Cœur, ancien militaire, homme énergique et avisé, connaissant à fond les hommes et les choses du pays.

Je n'ai pas fixé à mon émissaire la date de son retour, la laissant à l'appréciation du Père Prieur, à qui j'ai écrit à ce sujet.

L'exaltation fanatique des musulmans est loin d'être calmée dans nos parages; les atrocités continuent dans nombre de petites localités de l'intérieur dont les noms presque inconnus ne figurent sur aucune carte; plus de cent soixante-dix villages ont été détruits, à ce que l'on prétend.

J'apprends qu'il vient de se produire à Aintab un nouveau mouvement; réprimé à temps, il n'a guère causé qu'une vingtaine de victimes.

A Orfa, les massacres ont repris avec violence; le carnage, commencé le 21 décembre, durait encore le 27; les détails manquent jusqu'ici. J'ai signalé à V. Exc. la vente d'esclaves chrétiens dans le district de Payas. Le fait est avéré: trois jeunes filles sont séquestrées chez le « Hodja » du village d'Uzerli; deux autres ont été achetées à raison de 20 livres turques, pour chacune d'elles, par un négociant musulman nommé Deli-Aoli, qui habite le village de Kara-Kilissé. Une sixième jeune fille a été vendue par des soldats réguliers à Dorouk, village dépendant du district de Hamidié.

Enfin, deux garçons âgés l'un de 5, l'autre de 6 ans, ont été cédés à vil prix à des habitants du village d'Osmanié. Tous ces malheureux sont des orphelins dont les parents ont été massacrés à Marache et à Aintab; leur triste sort a soulevé une indignation générale dans la population chrétienne de notre ville.

L'avis *le Cosmao* est arrivé sur rade ce matin avec ordre de l'amiral de rester à Alexandrette jusqu'à la cessation des troubles.

Le *Cosmao* remplacera ici le *Linois*, qui appareille pour Smyrne demain à 2 heures de l'après-midi.

LONGEVILLE.

N° 147.

M. DE LONGEVILLE, Gérant du Consulat de France à Alep,

à M. P. CAMBON, Ambassadeur de la République française à Constantinople.

Alep, 27 mars 1896.

J'apprends à l'instant qu'Akbès et Cheikhlé ont été assiégés pendant trois jours

et trois nuits par des Kurdes. Nos établissements ont été sauvés par l'énergie du Muttessarif de Yarpouz, accouru sur les lieux avec des troupes.

LONGEVILLE.

N° 148.

M. SUMMARIPA, Vice-Consul de France à Mersine,

à M. P. CAMBON, Ambassadeur de la République française à Constantinople.

Mersine, 27 mars 1896.

J'ai interrogé le Vali sur les troubles qui se sont produits à Akbès, il prétend que 1,000 Kurdes, après les troubles de Killès, sont venus menacer le pays, mais ont été repoussés sans incident fâcheux pour nos missionnaires.

SUMMARIPA.

N° 149.

M. SUMMARIPA, Vice-Consul de France à Mersine,

à M. P. CAMBON, Ambassadeur de la République française à Constantinople.

Mersine, 28 mars 1896.

Le supérieur des missions d'Akbès me télégraphie que, assiégée pendant soixante-douze heures par les Kurdes, cette localité a été préservée grâce à l'énergie du mutessarif arrivé avec la troupe; 13 coupables ont été arrêtés; il serait utile de faire des exemples.

SUMMARIPA.

N° 150.

M. SUMMARIPA, Vice-Consul de France à Mersine,

à M. P. CAMBON, Ambassadeur de la République française à Constantinople.

Mersine, 28 mars 1896,
Midi.

Suivant une lettre du supérieur d'Akbès, de nombreuses bandes kurdes et autres ont investi le pays; sauvés par le mutessarif. Aucun mort, quelques blessés, 10 maisons pillées, un village incendié et pillé.

Je prie Votre Excellence de me faire savoir si elle croit ma présence utile à Akbès pour affirmer la protection que méritent nos missionnaires encore inquiets.

SUMMARIPA.

N° 151.

M. P. CAMBON, Ambassadeur de la République française à Constantinople,
à M. SUMMARIPA, Vice-Consul de France à Mersine.

Péra, 28 mars 1896.

Rendez-vous à Akbès.

P. CAMBON.

N° 152.

M. SUMMARIPA, Vice-Consul de France à Mersine,
à M. P. CAMBON, Ambassadeur de la République française à Constantinople.

Mersine, le 28 mars 1896.

J'avais été averti le 26 par votre Drogman à Adana que les localités d'Akbès et de Cheikhlé étaient assiégées et que, la veille, le Vali avait, pendant plusieurs heures, correspondu par télégraphe avec le Mutessarif du Djebel Béréket et avec Constantinople.

Je me rendis tout de suite à Adana pour interroger le Vali. Il m'apprit que les Arméniens, à Killès, avaient provoqué des désordres en blessant deux Turcs; que les Kurdes des environs, au nombre de mille, avaient voulu assaillir Killès, mais que repoussés énergiquement ils s'étaient enfuis du côté d'Akbès où leur apparition avait alarmé les esprits; qu'il avait reçu quelques minutes avant mon arrivée un télégramme de Djébel lui annonçant l'arrestation de treize Kurdes et la dispersion des autres, dues à l'intervention des autorités de l'endroit, aidées du détachement de 45 hommes commis à la préservation de nos missionnaires et de soldats expédiés sur les lieux; que nos religieux n'avaient d'ailleurs été nullement inquiétés.

Je le remerciai de cette bonne nouvelle qui calmait mes appréhensions, mais je tins en même temps à lui faire constater la sûreté des informations que je lui avais fait parvenir en lui signalant, dès le 28 décembre dernier, les menées des deux Beys de Taïac, Youssef et Ali, le pillage de la chapelle de Bakdchli, les vexations de toute sorte dont les Chrétiens avaient à souffrir sous l'administration d'Ibrahim Edhem bey, Kaïmakan de Khassa. Je lui rappelai notamment ma lettre du 5 février, dans laquelle je lui écrivais textuellement :

« Je sais pertinemment que les Beys en question ont engagé les Aghas Kurdes à venir

« piller Akbès et Cheikhlé ». Le 18 mars, je l'avisais encore par écrit de troubles dans cette région signalés par l'Ambassade.

« Pour moi, lui dis-je, tous ces précédents sont autant d'indices me permettant d'affirmer la complicité des Beys en question dont je vous ai demandé l'éloignement sans avoir pu l'obtenir encore et même celle du Kaimakan, le parent et l'appui des agresseurs », et j'insistai de nouveau pour leur éloignement, mais je me heurtai au parti pris du Vali depuis le commencement des événements de toujours temporiser, de ne jamais sévir contre les coupables. « Ces gens, me dit-il, sont peut-être cause que les Kurdes se sont retirés sans effusion de sang. Pour les exiler, il faudrait une enquête approfondie. »

Je lui demandai du moins de donner des instructions formelles aux nouveaux Kaimakans pour assurer à l'avenir la sécurité des localités heureusement préservées cette fois-ci. Je réclamai en outre le renfort de la garnison d'Akbès pour parer à de nouvelles éventualités.

Le lendemain, j'avais le plaisir d'apprendre, par un télégramme du Père Étienne, que le pillage d'Akbès, concerté une première fois pour la fin de décembre, avait de nouveau avorté grâce à l'arrivée de Mutessarif avec des renforts. Il me pria d'en remercier le Vali, ce que je fis aussitôt, bien que le mérite de la pacification me parût appartenir surtout au Mutessarif dont nos missionnaires se sont toujours loués.

J'aimerais à croire qu'en ce qui concerne ce vilayet la période des massacres et pillages touche à sa fin, mais jusqu'à présent nul exemple de répression sévère n'a fait pénétrer dans l'esprit des Musulmans cette idée que les attentats à la vie, à la conscience, à la propriété des Chrétiens étaient des crimes auxquels une sanction pénale était attachée. Tous les coupables de Tarsous ont été relâchés. Si, comme me l'a affirmé le Vali, 13 Kurdes ont été arrêtés à Akbès, il serait à souhaiter qu'ils fussent jugés immédiatement et punis en exécution d'ordres supérieurs, car, à défaut de ces ordres, le Vali, qui prétend que ces Kurdes étaient des fugitifs, cherchera à les relaxer indemnes de toute punition.

A. SUMMARIPA.

29 mars.

P. S. — Le courrier de ce jour m'apporte la lettre du Père Étienne, dont la copie suit :

Cheikhlé, 26 mars 1896.

3 heures matin.

MONSIEUR LE CONSUL,

Je vous confirme ma dépêche. Nous venons de passer trois jours et trois nuits bien tristes, entourés, assiégés par d'innombrables Bachibouzouks, Kurdes et Turcs.

Le Gouvernement a fait son devoir avec énergie, sans cela nous étions perdus, surtout Akbès. En attendant que je vous envoie un rapport, il faut remercier le Vali d'Adana de ce que le Gouvernement a fait pour nous et nos Chrétiens.

Le Mutessarif de Yarpouz, que j'avais fait avertir et qui se trouvait à Païas, est arrivé hier à Akbès, à 6 heures du soir, traversant la montagne malgré la neige. Je

ne l'ai pas encore vu. Pas de morts; 2 ou 3 blessés; 10 maisons pillées; un petit village d'hiver à une demi-heure de chez nous brûlé et pillé.

Tous les Chrétiens s'étaient retirés dans nos deux monastères.

Je crois le Mutessarif assez énergique pour saisir les meneurs.

Je vous laisse; il y a trois nuits que je ne dors pas.

Le bon Dieu nous a gardés jusqu'ici; espérons qu'il veillera sur nous jusqu'à la fin.

ÉTIENNE,
Prieur.

N° 153.

M. BOURGEOIS, Président du Conseil, Ministre des Affaires étrangères,

à M. P. CAMBON, Ambassadeur de la République française à Constantinople.

Paris, le 29 mars 1896

D'après une information télégraphique reçue par l'abbé de Staouéli, les Trappistes et les Lazaristes d'Akbès seraient assiégés par des bandes kurdes et en danger d'être massacrés. Je m'en remets à vous du soin de tenir à ce sujet un langage énergique au Gouvernement ottoman et de provoquer d'urgence, tant auprès de la Porte que de la part des commandants de nos forces navales, les mesures que paraît réclamer la situation.

BOURGEOIS.

N° 154.

M. P. CAMBON, Ambassadeur de la République française à Constantinople,

à M. BOURGEOIS, Président du Conseil, Ministre des Affaires étrangères.

Constantinople, le 29 mars 1896.

Akbès et Cheiklé ont été assiégés par les Kurdes pendant trois jours et dégagés par les troupes ottomanes envoyées d'Alep. Aucun mort, quelques blessés, nos religieux n'ont pas souffert jusqu'à présent. Notre Consul à Mersine est en route pour Akbès afin d'assurer leur protection et le croiseur *le Faucon*, qui se trouvait à Beyrouth, est arrivé hier à Alexandrette.

P. CAMBON.

N° 155.

M. DE LONGEVILLE, Gérant du Consulat de France à Alep,

à M. P. CAMBON, Ambassadeur de la République française à Constantinople.

Alep, le 8 avril 1896.

Le Prieur d'Akbès m'écrit que sans une menace de débarquement éventuel la vie de nos 24 religieux n'est plus suffisamment garantie.

A Suédié, un conflit est imminent entre les troupes et les Arméniens.

LONGEVILLE.

N° 156.

M. SUMMARIPA, Vice-Consul de France à Mersine,

à M. P. CAMBON, Ambassadeur de la République française à Constantinople.

Mersine, le 14 avril 1896.

Au reçu de la dépêche de Votre Excellence m'invitant à me rendre à Akbès, je suis parti avec mon drogman et mon cavas et je me suis fait donner à Adana une escorte de zaptiés. J'eus également le soin de me munir d'une lettre circulaire du vali destinée à me faire reconnaître des autorités de la région que je devais traverser et je me rendis de suite à Akbès en passant par Payès et la montagne.

Je ne saurais décrire la joie que mon arrivée a causée aux Supérieurs de nos établissements religieux. Il s'en dégageait surtout un vif sentiment de reconnaissance pour Votre Excellence, le haut représentant de notre Gouvernement, qui, les sachant en danger, m'avait chargé de venir les trouver, afin de bien affirmer l'intérêt porté à nos nationaux, si éloignés qu'ils fussent du centre de son autorité. Ce contentement a été unanimement partagé non seulement par les pauvres chrétiens qui, placés sous la direction spirituelle des Pères, les considèrent comme leurs protecteurs naturels, mais aussi par les Arméniens protestants et schismatiques qui, se sentant plus menacés peut-être, s'étaient eux aussi réfugiés dans notre couvent d'Akbès pendant qu'on pillait leurs maisons.

Nos religieux et toute la population chrétienne réfugiée chez eux avec ses biens les plus précieux, assiégés de tous côtés pendant quatre jours, par des bandes de Kurdes et de Bachibozouks, ont dû uniquement leur salut à deux fonctionnaires turcs pénétrés au même degré du sentiment de leur devoir.

L'un, Méhémet-Moukhtar Effendi, Muhasabdji du Djebel Berekat, se trouvait en tournée à une journée de marche d'Akbès. Au premier avis du danger, il accourt, perce le cercle des assiégeants, s'installe au couvent, reproche à l'oukil faisant fonc-

tions de kaïmakan de n'avoir pas fait tirer sur les assaillants, ainsi qu'il en avait reçu de l'autorité l'ordre par écrit, renouvelle ce même ordre par écrit, fait repousser les Kurdes d'un côté pendant que Mehemet Chaouch, chef des zaptiés d'escorte du Muhassabdji, se porte au devant des Kurdes sur un autre point, s'empare de plusieurs d'entre eux et maintient le reste à distance.

L'autre est Khaïri Bey, Mutessarif du Djebel. Il se trouvait à Payès au moment où se passaient ces événements. Avisé du péril que courent les Pères, il passe la montagne à travers les neiges, fait avec 200 soldats en six heures un chemin qui en exige dix d'ordinaire et il accourt sauver les chrétiens d'une perte certaine.

Les Kurdes résistant à ses ordres, Khaïri Bey fait tirer une salve qui en tue plusieurs, s'empare de quelques mutins et les fait flageller un public devant la porte du monastère en présence de ceux qu'ils voulaient assaillir. Là, ils avouent être venus à l'appel des Akbéssiens qui leur avaient déclaré que les autorités étaient avec eux et que le Mutessarif allait arriver avec des soldats pour les aider dans leur œuvre d'extermination.

Je souhaite que les exemples de loyauté et d'énergie donnés par ces deux fonctionnaires soient appréciés comme ils le méritent par leur Gouvernement; en tout cas, je n'ai pas manqué de leur adresser l'expression de mes remerciements et j'ai même cru pouvoir leur donner l'assurance que l'appui de notre Gouvernement leur était largement acquis.

Trop souvent en effet, dans cette ère de troubles, les autorités ont pactisé avec les auteurs des massacres et des pillages. Dans ces circonstances, deux hommes de cœur ont sauvé la vie de 24 de nos compatriotes et celle de plus d'un millier de chrétiens.

Aussi il me suffira, j'en suis certain, d'en donner le témoignage à Votre Excellence pour qu'ils soient non pas disgraciés comme ils craignent de l'être, mais récompensés.

J'y attache un autre prix.

Nos missions de Cheikhlé et d'Akbès avaient prospéré jusqu'à présent.

Les Trappistes par un labeur opiniâtre de quatorze ans ont transformé une partie sauvage du pays en de magnifiques champs de culture; ils ont donné à la population l'exemple du travail et lui ont révélé les procédés de culture européens. Ils ont habité d'abord d'humbles cabanes en bois, caressant l'espoir d'achever un jour le vaste bâtiment dont ils ont édifié le premier étage, mais les événements ont interrompu le cours de leur travail.

Notre Mission de Lazaristes, à Akbès, est représentée par trois religieux et dirigée par le Père Clément dont le courage a soutenu la population chrétienne.

Nos deux monastères ont chacun un dispensaire où affluent les Musulmans compris dans un rayon de 10 lieues. Jamais ils ne leur ont refusé leur assistance. Ils soignent, même en ce moment, les soldats de la garnison d'Akbès. Ils se sont acquis l'estime et la reconnaissance des gens du pays.

Pendant qu'ils étaient assiégés deux Beys, Békir Bey et Osman Bey, se trouvaient au couvent, le fusil à la main, prêts à les défendre. Les Trappistes n'ont qu'à se louer également des Turcomans du district d'Islahié qui, suivant l'exemple de leur chef, Soliman Agha, se sont toujours montrés favorables aux Trappistes.

Il n'en est pas moins vrai que la masse des Kurdes est hostile à l'élément chrétien représenté par les Pères. Ceux-ci, se sentant menacés à tout moment dans leur existence, en arriveront forcément à quitter le pays s'ils ne trouvent dans les autorités locales une protection sérieuse.

Quant aux dommages matériels causés aux chrétiens dans les derniers événements, j'ai constaté, par une enquête, qu'à Akbès même, pendant que les chrétiens étaient réfugiés au couvent, on avait pillé dix de leurs maisons.

A en juger par l'empressement que les autorités et les notables musulmans du pays ont mis à venir me voir, je crois, que ma présence à Akbès a produit l'effet le plus utile.

C'est du moins ce que m'ont affirmé les supérieurs de nos couvents, mieux à même que moi d'en juger.

SUMMARIPA.

N° 157.

Le R. P. ÉTIENNE, Prieur de la Trappe du Sacré-Cœur,

à M. CAMBON, Ambassadeur de la République française à Constantinople.

Cheikhlé-Akbès, 17 avril 1896.

Votre Excellence a dû apprendre, par l'entremise de nos Consuls, les dangers qu'avaient courus nos deux monastères de Cheikhlé et d'Akbès, du dimanche 22 au jeudi soir 26 mars et comment, par un concours de circonstances tout à fait providentielles, nous en avons été préservés.

Il est certain que si le mouhassabadji de Djebel-Béréket, Mohammed Moukhtar Effendi, ne s'était pas trouvé en tournée aux environs d'Islahich, les Kurdes auraient pillé nos monastères le mardi 24 mars et nous auraient massacrés.

D'un autre côté, il est indiscutable encore que si S. Exc. Khayri Bey, mutsaret de Djebel-Bereket n'était pas arrivé à Akbès le mercredi soir 25 mars, les Kurdes, revenus encore plus nombreux, auraient mis à exécution le sinistre dessein qu'ils avaient formé de nous piller et de nous massacrer.

Le mouhassabadji se trouvant à Islahich, c'est-à-dire à quelques heures de chez nous, a pu arriver à temps avec des zaptiés. S. Exc. le Mutsaref de Djebel-Béréket, était heureusement à Païas. Il a pu prendre 200 soldats et par une marche forcée à travers la montagne sous la pluie, dans la neige, par des chemins à peine praticables, arriver aussi à temps.

Ce concours de circonstances toutes providentielles se représentera-t-il à l'occasion? Nous ne sommes pas rassurés sur l'avenir.

On a pu, Monsieur l'Ambassadeur, préparer un tel attentat, convoquer des milliers de Bachibouzouks de tant de côtés différents et éloignés de dix heures de marche d'Akbès, sans qu'aucun Musulman, quoiqu'ils en fussent tous informés, ait trahi le secret.

Nous comptons bien sur Votre Excellence pour que, dans sa sagesse et sa fermeté, elle force la Porte à prendre toutes les mesures indispensables à notre sûreté. Garder une garnison à Akbès ne nous paraît pas un moyen pratique, parce que cette garnison devra, un jour ou l'autre, s'en aller forcément. Et alors que nous réserve l'avenir !

Par quelles angoisses et par quelles perplexités n'avons-nous pas passé pendant les six mois qui viennent de s'écouler ? Dans nos deux monastères, nous sommes vingt-quatre Français. Dans notre Trappe seule, nous sommes vingt. Jugez, Monsieur l'Ambassadeur, de mes inquiétudes de chaque jour, à la vue de la terrible responsabilité qui m'incombait.

Bien qu'on nous eût sollicités de nous retirer momentanément, nous ne l'avons pas fait. Notre départ eût été, sans aucun doute, le signal du massacre de tous nos chrétiens. L'humanité, la charité et la religion nous imposaient le devoir de rester, et nous sommes restés. Se retirer eût été une lâcheté aux yeux mêmes des Musulmans et surtout de nos Chrétiens, que seule notre présence protégeait un peu.

Les Religieux français, qui à l'étranger font bénir et aimer le nom de leur patrie, n'ont pas l'habitude de fuir devant le danger. Nous n'aurions pas voulu commencer. Et puis n'avons-nous pas eu la consolation, par notre présence, d'adoucir un peu le sort de ces malheureux Arméniens !

Le nom chrétien est tombé ici dans un tel état d'abjection, que nous-mêmes nous ne sommes pas à l'abri de ce mépris.

Les membres du Gouvernement sont très polis envers nous, mais ce n'est plus cette politesse avenante d'autrefois. Ils sont gênés et on voit qu'ils subissent, eux aussi, l'influence de cette terrible fermentation qui agite aujourd'hui le monde musulman.

Veillez excuser ma franchise, mais j'ai voulu faire connaître à Votre Excellence la position dans laquelle nous nous trouvons.

Je ne saurais dire combien la France est bénie par les Chrétiens de nos contrées. Tous savent bien que c'est à la présence des Religieux français d'Akbès et de Cheikhlé qu'ils doivent la vie. M. Summaripa, vice-consul de France à Mersine, peut certifier à Votre Excellence la vérité de ces sentiments de gratitude dont le témoignage lui a été donné par écrit. Sa visite a été pour nous une consolation et un bienfait réel : nous vous exprimons toute notre reconnaissance de nous l'avoir envoyé.

Akbès et Cheikhlé sont deux œuvres éminemment françaises, dignes de tout l'intérêt que vous leur portez. Pour moi, ce ne serait que les larmes aux yeux (si nous étions obligés d'en venir à cette extrémité) que je quitterais notre chère solitude, où en quatorze ans dix d'entre nous, après les plus rudes labeurs, se sont endormis de leur dernier sommeil. Espérons que Dieu nous épargnera cette douleur.

S. M. ÉTIENNE,
Prieur.

P. S. — Cette lettre est écrite aussi au nom de M. Clément, supérieur des Lazaristes d'Akbès, lequel est malade à la suite de fatigues qu'il a dû endurer pendant les mauvais jours que nous venons de passer.

N° 158.

M. P. CAMBON, Ambassadeur de la République française à Constantinople,
au R. P. ÉTIENNE, Prieur de la Trappe de Notre-Dame-du-Sacré-Cœur,
par Alexandrette.

Péra, le 11 mai 1896.

J'ai reçu votre lettre du 17 avril dernier. Elle m'apporte le triste récit des événements auxquels vous venez d'assister, des dangers courus, des souffrances éprouvées par votre communauté et les Chrétiens qui vous entourent.

La visite du Vice-Consul de France à Mersine, que j'ai envoyé vers vous, prouve l'intérêt que la Puissance protectrice porte à vos œuvres et l'assistance qu'elle leur prête quand elles sont menacées.

Je vous félicite, mon Père, d'avoir échappé à tant de dangers. Vous devez tous la vie au mutessarif de Djebel-Béréket et au mouhassabadji. La simplicité avec laquelle ces deux fonctionnaires ont rempli leur devoir au risque de se compromettre, leur empressement à vous porter secours, sont dignes des plus grands éloges.

Je n'ai pas hésité à demander pour eux à M. le Ministre des Affaires étrangères une haute récompense qui, en les défendant contre la suspicion et la vengeance, prouvera qu'ils sont eux aussi sous la protection de la France, et je viens d'apprendre que, par décret de M. le Président de la République, Khaïri Bey a été nommé officier et Mohammed-Moukhtar Effendi chevalier de la Légion d'honneur.

D'aussi pénibles épreuves ébranleraient des courages moins trempés que les vôtres. Malgré les incertitudes de l'avenir, j'ai la confiance que vous n'abandonnerez pas votre œuvre si belle et si féconde. Les sacrifices mêmes et les souffrances qu'elle a coûtés à vos frères et à vous ont créé comme un lien que vous ne pouvez rompre entre les Chrétiens d'Akbès et votre communauté.

Veillez, mon Père, donner connaissance de cette lettre à M. Clément et agréer l'expression de mes sentiments de haute considération.

P. CAMBON.

N° 159.

M. HANOTAUX, Ministre des Affaires étrangères,
à M. P. CAMBON, Ambassadeur de la République française à Constantinople.

Paris, le 7 mai 1896.

Je vais soumettre à la signature de M. le Président de la République des décrets conformes aux propositions que vous m'avez faites en faveur de Khaïri Bey et de Mohammed-Moukhtar Effendi.

G. HANOTAUX.

N° 160.

M. DE LA BOULINIÈRE, Chargé d'Affaires de France à Constantinople,
à M. SUMMARIPA, Vice-Consul de France à Mersine.

Péra, le 16 mai 1896.

Le Président de la République vient de conférer au mutessarif de Yarpouz, Khaïri Bey la croix d'officier de la Légion d'honneur, et au mouhassabadji Mohammed-Moukhtar Effendi la croix de chevalier, en témoignage de reconnaissance pour leur belle attitude au moment des troubles d'Akbès et de Cheikblé.

Veillez leur faire connaître la distinction dont ils sont l'objet et présentez-leur mes félicitations.

J. DE LA BOULINIÈRE.

XI.

ÉVÉNEMENTS DE CÉSARÉE ET D'ANGORA.

(DÉCEMBRE 1895. — SEPTEMBRE 1896.)

N° 161.

M. Alph. GUILLOIS, Vice-Consul de France à Angora,
à M. P. CAMBON, Ambassadeur de la République française à Constantinople.

Angora, le 18 décembre 1895.

Je suis en mesure de donner à Votre Excellence des renseignements précis sur les événements qui se sont passés récemment à Césarée. Il est parfaitement exact que les Arméniens n'ont pris aucune initiative dans ces tristes événements, qu'ils ont été surpris, et qu'ils ne se trouvaient même pas en état de se défendre, tandis qu'il est établi que les Turcs seuls ont formé secrètement ce complot et l'ont exécuté. Il est vrai que, depuis plus de deux semaines avant ces massacres, les bruits les plus alarmants circulaient en ville, et on présageait un massacre des Chrétiens; mais le Mutessarif, le Commandant de la place et le Mufti avaient fait mander les chefs des communautés religieuses, ainsi que quelques notables, et leur avaient affirmé que l'ordre et la tranquillité ne seraient pas troublés. Sur ces promesses rassurantes, le marché, qui était resté fermé pendant plusieurs jours, avait repris les affaires, lorsque samedi 30 novembre, vers 2 heures de l'après-midi, les désordres éclatèrent sur plusieurs points à la fois. Les Turcs fermèrent les portes des bazars couverts (ils sont

construits dans le genre de ceux de Stamboul), gardèrent les issues et commencèrent un carnage horrible, égorgeant les Chrétiens, pillant les boutiques qu'ils incendiaient ensuite; le vrai nom à donner à ces scènes est celui de « boucherie ».

Après avoir terminé leur œuvre de destruction dans les bazars de Césarée, les Turcs se répandirent dans la ville qu'ils mirent à sac, égorgeant hommes, femmes et enfants et brûlant vifs les vieillards dans les maisons qu'ils incendiaient après les avoir pillées. Les plus fanatiques songeaient aussi à profiter de ces moments de terreur pour imposer la conversion à l'islamisme de femmes qu'ils venaient de rendre veuves, de jeunes filles et d'enfants devenus orphelins; beaucoup ont accepté ces conversions pour échapper à la mort; celles qui refusaient étaient jetées vivantes dans les flammes. Nombre de femmes et de jeunes filles ont été chassées, nues, de leurs demeures, des bains publics; leurs ornements et leurs vêtements mêmes devenaient la proie des pillards; elles ont été outragées publiquement, puis égorgées dans les rues ou enlevées par leurs ravisseurs.

Pendant ces scènes barbares et d'autres encore que la plume se refuse à décrire, que faisaient les autorités, la troupe, la police?

Pendant les premières heures il y eut absence totale de protection; puis sont venus quelques gendarmes, dont plusieurs étaient armés de simples bâtons, faisaient mine de chasser les pillards qui retournaient immédiatement à leur lugubre besogne, et enfin, dans les dernières heures, lorsque sans doute ils en ont eu la permission, les soldats sont arrivés pour aider les Turcs au massacre et au pillage; ceci a été constaté, de même qu'ils n'ont fait aucun usage de leurs armes.

Le nombre des victimes s'élève à un millier environ, parmi lesquelles une dizaine de Catholiques, une vingtaine de Grecs, cinq à six Turcs, tués sans doute par les leurs, et tout le reste des Arméniens. On compte également de deux à trois mille blessés, dont plus de la moitié n'échapperont pas à leurs blessures. Mais, parmi les survivants, que de veuves, que d'orphelins, combien de créatures restées sans aucune ressource, sans soutien et destinées à périr de misère, de froid et de faim!

Ces événements ont duré depuis 2 heures de l'après-midi jusqu'à 11 heures du soir; le lendemain, dimanche, le pillage a continué dans les mêmes conditions, c'est-à-dire sous les yeux de la force armée. Le troisième jour, lundi 24, une foule considérable de Musulmans s'est portée vers la cathédrale arménienne qu'ils voulaient piller et incendier; des coups de fusil ont été tirés sur cet édifice, et la porte allait céder aux efforts des assaillants lorsque la force armée est enfin arrivée et est parvenue à les disperser.

En prévision d'événements possibles à Césarée, j'avais pris la précaution de recommander à diverses reprises à l'attention des autorités d'Angora les établissements des Pères Jésuites et des religieuses de Saint-Joseph de Lyon. Le Commandant de la place, qui faisait alors l'intérim du Vali, m'avait promis d'adresser des instructions spéciales au Mutessarif de Césarée; et cependant le supérieur des Jésuites m'écrit qu'ils ont passé toute la première nuit sans aucune garde, et que ce n'est que le lendemain que, sur sa demande spéciale, l'autorité a envoyé quelques soldats pour les protéger.

De même que l'année dernière, à l'époque du choléra, les Pères Jésuites et les Sœurs de Césarée ont rendu de grands services à la population chrétienne pendant

ces terribles journées. Indépendamment des sept cents élèves, garçons et filles, qu'ils ont consignés chez eux, ils ont donné asile à plusieurs familles qui sont allées implorer leur protection; ils ont eu à loger, à nourrir tout ce monde pendant plusieurs jours, et à secourir de nombreuses infortunes en ville qui ont absorbé leurs modiques ressources.

Le Mutessarif de Césarée, Eumer Chefki Bey, a été destitué par le Sultan; sa conduite a été sévèrement blâmée par les fonctionnaires, les notables Musulmans et par l'opinion publique en général à Angora,

GUILLOIS.

N° 162.

M. Alph. GUILLOIS, Vice-Consul de France, à Angora,

à M. DE LA BOULINIÈRE, Chargé d'Affaires de France, à Constantinople.

Angora, 20 septembre 1896.

Vendredi dernier, vers 8 heures du soir, le feu prenait à un monceau d'herbes et de paille dans la cour d'une maison turque inhabitée, sise dans un des quartiers musulmans dit *Hadji-Bairam*, où se trouve également la mosquée de ce nom.

Aussitôt trois coups de revolver partaient d'une maison voisine. Au bruit de ces coups de feu, un soldat d'un poste à proximité invite ses camarades à prendre les armes et à sortir; il est immédiatement désarmé et conduit en prison pour avoir pris une initiative qui ne lui appartenait pas.

A peine les détonations étaient-elles entendues, que trois à quatre mille Musulmans, armés de poignards et de bâtons, se trouvaient réunis au lieu de l'incendie et que d'autres fanatiques s'étaient répandus dans les rues plus éloignées, criant: « Les Arméniens ont mis le feu à notre mosquée de Hadji-Bairam; massacrons les Arméniens! »

Les mesures d'ordre et de police prises déjà depuis quelque temps par notre vali Tewfik Pacha n'ont heureusement pas été inutiles dans cette circonstance: en effet, toute la troupe, la police et la gendarmerie ont été mises instantanément sur pied et les précautions les plus rigoureuses adoptées; la force armée a occupé les extrémités des rues, empêchant les Musulmans de passer, sous menace de faire feu; les issues de la ville ont été gardées afin de ne permettre à personne d'entrer ou de sortir; en même temps, les gardiens des quartiers (*bekdgis*) recommandaient aux Chrétiens de ne pas quitter leurs demeures, et les officiers et les soldats exhortaient la population musulmane dans les rues, « au nom du Sultan », à ne commettre aucun désordre.

Toutefois, parmi les quelques Chrétiens qui, pendant ces événements, se sont trouvés dans les rues, douze ont été blessés, huit Grégoriens et quatre Catholiques; deux des blessés ne survivront pas à leurs blessures. Cinq Musulmans poursuivaient un Chrétien au moment où une patrouille passait; sommés de s'arrêter, ils prirent la fuite; mais l'officier qui commandait le détachement tira sur l'un d'eux et le tua.

On ne saurait trop louer l'énergie, la présence d'esprit et le courage dont le Vali a fait preuve dans cette circonstance : c'est à son initiative que l'on doit attribuer toutes les mesures prises instantanément et simultanément ; il a lui-même parcouru les rues pendant toute la nuit jusqu'au matin et veillé personnellement à l'exécution de ses ordres. Il n'y a qu'une voix pour reconnaître que Tewfik Pacha a préservé la ville d'un grand danger.

La répression énergique, dont les émeutiers de profession et les gens malintentionnés ont été l'objet, la conduite élogieuse de la force armée, l'arrestation de plusieurs Musulmans ont produit sur l'esprit de la population chrétienne les plus heureux effets, et aussi, je veux bien le croire, le plus salubre exemple sur l'esprit des Musulmans qui pensaient pouvoir, dans l'avenir, jouir de l'impunité ; aussi la confiance est-elle revenue immédiatement, car dès le lendemain les magasins étaient ouverts comme d'habitude et chacun vaquait à ses occupations.

GUILLOIS.

XII.

DISTRICT D'ALEXANDRETTE.

(NOVEMBRE 1895. — OCTOBRE 1896.)

N° 163.

M. A. DE LONGEVILLE, Vice-Consul de France à Alexandrette,

à M. P. CAMBON, Ambassadeur de la République française à Constantinople.

Alexandrette, 22 novembre 1895.

Le 11 de ce mois, les villages arméniens d'Odjakli et d'Uzerli situés aux environs de Payas ont été, sans provocation aucune de la part des habitants, pillés et incendiés par des Musulmans appartenant aux villages voisins, secondés dans l'accomplissement de cette œuvre de destruction par les Turcomans qui habitent les montagnes du golfe d'Alexandrette et quelques bandes de Kurdes et de Circassiens, venus on ne sait d'où dans l'espoir du pillage.

La nuit précédente, un gros de ces fanatiques attaquait le hameau de Bournaz et le livrait aux flammes après y avoir grièvement blessé deux Arméniens, les nommés Havic et Yacoub, et assassiné un grec, Yanni Critikos ; ce dernier a été cruellement mutilé.

Dans la journée du 12, les Musulmans, après avoir pillé et incendié, au hasard de leurs instincts fanatiques, des fermes isolées au nombre d'une trentaine, ce qui n'eut pas lieu sans amener quelques meurtres, se ruèrent en masse, 3,000 environ, sur Tchekmerzem, gros bourg arménien, situé à trois quarts d'heure de Payas, où près de 6,000 chrétiens réfugiés organisaient une résistance désespérée contre les bandes qui saccageaient la campagne.

Plusieurs assauts dirigés contre Tchekmerzem furent repoussés avec grande effusion de sang de part et d'autre. Alors, les Musulmans, devant l'énergie de la défense qui éclaircissait leurs rangs, résolurent de faire le siège de la place, tandis que 200 soldats turcs, campés sur la même ligne que leurs coreligionnaires, assistaient impassibles au drame sanglant qui se déroulait sous leurs yeux.

Le 15, je portais ces faits à la connaissance de notre gérant d'Alep.

Le 17, au matin, un croiseur américain, *le Marblehead*, en station depuis quelques semaines à Mersine, se dirigeait sur Payas.

C'est le mercredi 20, seulement, une heure avant la réception du télégramme de Votre Excellence, que le Commandant du *Marblehead*, après une première tentative infructueuse, est parvenu à se faire remettre ses compatriotes. Ils lui furent envoyés sous l'escorte de 25 hommes, de Payas à Alexandrette, par les soins du Commandant des troupes campées à Tchekmerzem et dont le chiffre se montait alors à 800 hommes environ. Cette force armée, appuyée de 6 pièces de montagne, continuait à demeurer inactive; je tiens le fait de deux Musulmans de Payas; il m'a été confirmé depuis par d'autres témoignages.

Le 21, les autorités turques firent savoir aux Arméniens assiégés dans Tchekmerzem que s'ils ne livraient pas leurs armes dans un délai de trois heures, les troupes se joindraient aux autres Musulmans pour donner l'assaut définitif. Ceux-ci répondirent que « n'étant pas révoltés contre le Gouvernement de S. M. I. le Sultan, mais seulement forcés de se défendre contre les hordes qui les avaient attaqués, ils seraient disposés à se dessaisir de leurs moyens de défense si l'on désarmait simultanément leurs agresseurs ».

Cette proposition une fois agréée, ils se rendirent aux troupes qui se rapprochèrent des portes du village; mais la condition principale de leur reddition est restée à l'état de lettre morte, car les Musulmans, toujours armés, continuent à cerner le village et à exterminer ceux qui tentent de s'en écarter aux cris de « Vengeance contre les meurtriers de nos frères ».

A l'heure actuelle et après les événements violents qui se sont déroulés à deux pas de nous, il règne dans le pays un calme relatif; j'ajoute que pour voir cette accalmie se transformer en sécurité réelle il conviendrait, à mon avis, d'obtenir du Gouvernement impérial que la population, tant de la ville que de la campagne, fût désarmée incontinent, sans distinction de religion. La pression locale que nous pourrions, mes collègues et moi, exercer dans ce sens sur un gouverneur sans police et sans gendarmes, serait de nul effet, tant que l'ordre de procéder à un désarmement immédiat et impartial, j'insiste sur cette dernière condition, ne viendra pas de plus haut.

LONGEVILLE.

P. S. — J'apprends à l'instant que les habitants de Kessab, village arménien des environs d'Antioche, sont cernés depuis plusieurs jours par les troupes régulières et menacés d'être exterminés s'ils ne livrent pas leurs armes en se rendant à discrétion.

N° 164.

M. DE LONGEVILLE, Vice-Consul de France à Alexandrette,

à M. P. CAMBON, Ambassadeur de la République française à Constantinople.

Alexandrette, le 30 décembre 1895.

J'apprends de source sûre que des filles et des garçons arméniens sont vendus comme esclaves à Payas.

LONGEVILLE.

N° 165.

M. DE LONGEVILLE, Gérant le Consulat de France à Alep,

à M. P. CAMBON, Ambassadeur de la République française à Constantinople.

Alep, le 11 mars 1896.

Vendredi dernier, une panique a été causée à Antioche par deux agitateurs musulmans; l'un est déjà arrêté, l'autre va l'être sur ma demande. Deux jours avant ce mouvement, une rixe a éclaté dans un village des environs de Suédié entre quelques soldats et une dizaine d'Arméniens; des coups de feu ont été échangés. Je prévois des désordres dans cette région.

LONGEVILLE.

N° 166.

M. DE LONGEVILLE, Consul, chargé du vice-consulat de France à Alexandrette,

à M. DE LA BOULINIÈRE, Chargé d'Affaires de France à Constantinople.

Alexandrette, le 11 septembre 1896.

En dépit des mauvaises nouvelles de la capitale et du grand nombre d'Arméniens réfugiés ici à la suite des massacres de l'an dernier, la tranquillité est satisfaisante en ville au point de vue politique; néanmoins, j'ai à vous signaler une cause permanente d'appréhensions, je veux parler du passage périodique des recrues venant de l'intérieur.

Ces sauvages nous arrivent par bandes de 700 à 800 hommes, conduits seulement par des sous-officiers qui n'ont aucune autorité sur eux; ils se répandent en ville au hasard du gîte dont ils s'emparent, car le Gouvernement ne les paye ni ne les loge.

Dès leur apparition, les boutiques se ferment et les transactions de la vie journalière se trouvent brusquement arrêtées à cause de leur façon de se servir chez les marchands sans bourse délier. Leur présence donne lieu à des rixes fréquentes que l'autorité est incapable de prévenir et qui pourraient dégénérer en désordres plus graves si, heureusement pour Alexandrette, nous n'avions depuis un an, à poste fixe, un stationnaire anglais sur rade.

Aujourd'hui, j'apprends que ce navire doit s'absenter pour quinze jours à partir du 22 septembre et que la venue de 5,000 recrues kurdes va coïncider avec son départ.

Je crois qu'à cette date il serait indispensable qu'un bâtiment français assurât la tranquillité de la ville.

LONGEVILLE.

N° 167.

M. P. CAMBON, Ambassadeur de la République française à Constantinople,
à M. DE LONGEVILLE, Consul, chargé du vice-consulat de France
à Alexandrette.

Péra, 8 octobre 1896.

Le *Vautour* a reçu l'ordre de quitter immédiatement la Sude pour se rendre à Alexandrette.

P. CAMBON.

N° 168.

M. DE LONGEVILLE, Consul, chargé du vice-consulat de France à Alexandrette,

à M. P. CAMBON, Ambassadeur de la République française à Constantinople.

Alexandrette, le 10 octobre 1896.

J'ai reçu le télégramme que vous avez bien voulu m'adresser concernant l'ordre donné au *Vautour* de rallier Alexandrette.

Ce navire arrivera sur rade d'autant plus à propos que nos 1,200 conscrits deviennent d'une turbulence inquiétante.

Malgré les ordres énergiques donnés d'Alep au colonel commandant la garnison, il est impossible à l'autorité de venir à bout de ces forcenés.

Il y a trois jours, au nombre d'une quinzaine, ils voulaient pénétrer de force dans le jardin de l'agence des Messageries, puis ensuite à l'église et, de là, chez les Sœurs de Saint-Joseph; j'ai dû faire intervenir mes cavas pour les mettre à la raison, et c'est cet incident qui a motivé mon télégramme.

Hier, ils ont eu plusieurs rixes entre eux qui ont produit dans la population une assez forte panique; nombre de boutiques ont été fermées.

Vers le soir, ils ont attaqué une patrouille qui essayait de leur faire évacuer la place du marché; plusieurs arrestations ont été opérées, mais les coupables ont été retirés des mains des agents de police par leurs camarades qui, au nombre de 150 à 200, ont envahi le sérail.

Ce matin, un paquebot turc de passage refuse de les prendre à son bord; ils en sont exaspérés et menacent de saccager la ville si on ne les fait pas embarquer dans un délai de vingt-quatre heures.

Je ne puis comprendre cette façon de procéder de la part des autorités militaires. Ces conscrits devraient être cantonnés dans un local spécial, grange ou caserne, peu importe, placés sous la surveillance d'officiers directement responsables de leur conduite.

Il est indispensable pour la sûreté de la ville et la sauvegarde de ses intérêts commerciaux, si gravement compromis par ces tumultueux exodes, que cet état de choses prenne fin.

LONGEVILLE.

XIII.

RÉGION D'ALEP.

(NOVEMBRE 1895. — NOVEMBRE 1896.)

N° 169.

M. BARTHÉLEMY, Gérant du Consulat de France, à Alep,

à M. P. CAMBON, Ambassadeur de la République française, à Constantinople.

Alep, 11 novembre 1895.

Je prie Votre Excellence de vouloir bien demander le désarmement de la population musulmane d'Adana, dont l'esprit turbulent serait encouragé par la malveillance ou le manque d'énergie du Defterdar, gérant du Vilayet.

BARTHÉLEMY.

N° 170.

M. BARTHÉLEMY, Gérant du Consulat de France, à Alep,

à M. P. CAMBON, Ambassadeur de la République française, à Constantinople.

Alep, 19 novembre 1895.

A Marach, à la suite d'une rixe de cabaret, le 3 novembre, le Liwa et le Pacha ont ordonné le massacre des Chrétiens dans les rues : le nombre des tués ne sera

pas inférieur à 300. Malgré mes démarches réitérées et les promesses du Vali, aucune garde n'a été donnée à la mission franciscaine de cette ville.

BARTHÉLEMY.

N° 171.

M. P. CAMBON, Ambassadeur de la République française à Constantinople,
à M. BARTHÉLEMY, Gérant du Consulat de France à Alep.

Péra, 22 novembre 1895.

Le Grand Vizir a envoyé hier au Vali d'Alep l'ordre de pourvoir à la sécurité de la mission franciscaine à Marach et de nos nationaux et religieux à Alep.

CAMBON.

N° 172.

M. BARTHÉLEMY, Gérant du Consulat de France, à Alep,
à M. P. CAMBON, Ambassadeur de la République française, à Constantinople.

Alep, 4 décembre 1895.

Le croiseur *Linois* est parti pour la côte. Je crois prudent de maintenir en permanence un navire à Alexandrette.

BARTHÉLEMY.

N° 173.

M. BARTHÉLEMY, Gérant du Consulat de France à Alep,
à M. P. CAMBON, Ambassadeur de la République française à Constantinople.

Alep, 6 décembre 1895.

Le couvent franciscain de Yénidjékalé a été incendié par les habitants; le drogman de la mission de Marach a été tué. A Aintab, une attaque contre le couvent a échoué. Deux mille chrétiens ont péri dans cette dernière ville, les incendies de Marach n'ont détruit que quelques quartiers avec le séminaire.

Le grand nombre de cadavres restés privés de sépulture est un grand danger pour la santé publique.

BARTHÉLEMY.

N° 174.

M. BARTHÉLEMY, Gérant du Consulat de France à Alep,

à M. P. CAMBON, Ambassadeur de la République française à Constantinople.

Alep, 11 décembre 1895.

Le drogman du couvent de Marach a été tué le 18 novembre en face de la mission; les zaptiés préposés à la garde extérieure de celle-ci ont assisté impassibles à ce meurtre.

BARTHÉLEMY.

N° 175.

M. DE LONGEVILLE, Vice-Consul, Gérant le Consulat de France à Alep,

à M. P. CAMBON, Ambassadeur de la République française à Constantinople.

Alep, 28 juin 1895.

Nous apprenons par des lettres venues d'Aïntab que le Gouverneur a été forcé par la population musulmane de cesser les perquisitions commencées en vue de retrouver les objets volés pendant les massacres. Des délégués de la population se sont portés au Konak en faisant des menaces de rébellion ouverte si la liberté n'était pas immédiatement rendue à une trentaine de musulmans emprisonnés. Ces menaces ont eu pour résultat de faire céder l'autorité et la population chrétienne est vivement inquiète de cet aveu d'impuissance.

LONGEVILLE.

N° 176.

M. POGNON, Consul de France à Alep,

à M. P. CAMBON, Ambassadeur de la République française à Constantinople.

Alep, le 11 juillet 1896.

Je viens de recevoir des capucins d'Orfa une lettre dans laquelle ces missionnaires me font part des craintes que leur inspire l'attitude des musulmans de cette ville. Il paraît que la population musulmane s'arme depuis plusieurs semaines, que de fréquents conciliabules sont tenus et qu'un grand nombre de musulmans se réunirent même, il y a quelques jours, en vue d'une action commune, dans une mosquée qui fut immédiatement cernée par la troupe.

A Biredjik, la situation est peut-être encore plus grave.

Si véritablement la Porte désire un apaisement général, comment se fait-il que Loufti Pacha, qui a montré un peu d'énergie à Aïntab, soit disgracié, que le boucher Houssein Pacha soit renvoyé à Orfa après un simulacre d'enquête, qu'Aniz Pacha soit toujours vali de Diarbékir, qu'aucun des coupables ne soit puni ni même recherché, qu'aucune mesure ne soit prise en faveur des chrétiens qui ont été forcés d'embrasser l'islamisme?

Ce n'est pas en vain qu'on surexcite le fanatisme musulman, qu'on fait appel aux mauvais penchants des masses, qu'on encourage le pillage et le brigandage : à Marach, jamais aucun antagonisme n'avait existé entre les musulmans et les chrétiens qui, fait unique dans l'Empire ottoman, n'avaient qu'un seul cimetière où ils enterraient leurs morts en commun et où les convois funèbres chrétiens et musulmans se rencontraient chaque jour sans qu'aucune injure fût échangée ; j'ai visité jadis Orfa, Biredjik, Diarbékir, et je n'avais pas entendu dire que les chrétiens y fussent en danger : aujourd'hui, toutes ces localités sont à peu près inhabitables pour les chrétiens indigènes ; les Européens eux-mêmes n'y seraient peut-être pas en sûreté et la présence d'un nombre considérable de convertis qui cherchent à émigrer et n'attendent qu'une occasion favorable pour se déclarer chrétiens y constitue un danger permanent.

POGNON.

N° 177.

M. POGNON, Consul de France à Alep,

à M. P. CAMBON, Ambassadeur de la République française, à Constantinople.

Alep, le 15 juillet 1896.

A Aïntab, la situation continue à être déplorable. Une épouvantable panique a eu lieu le 9 juillet et les chrétiens fermèrent leurs boutiques et prirent la fuite. Cette panique a été causée, paraît-il, par l'attitude de deux quartiers musulmans qui voulaient recommencer le pillage, ce qui n'empêcha pas le kaimakan d'arrêter 7 Arméniens coupables, d'après lui, d'avoir par leur fuite causé la panique.

POGNON.

N° 178.

M. POGNON, Consul de France à Alep,

à M. P. CAMBON, Ambassadeur de la République française, à Constantinople.

Alep, le 10 novembre 1896.

Je viens d'apprendre que des jeunes filles arméniennes enlevées à Diarbékir, à Orfa et dans les localités où ont eu lieu les massacres se vendaient, depuis quelques semaines, presque publiquement à Alep dans le quartier de Bab-Nérab.

Il me serait impossible d'indiquer même approximativement le nombre des jeunes filles qui ont été vendues : le quartier de Bab-Nérab est peuplé par des musulmans fanatiques, les chrétiens ne s'y aventurent guère et il est presque impossible à un Européen d'y pénétrer sans être insulté. Il est, par suite, assez difficile de savoir ce qui s'y passe, mais le fait est certain, car un médecin des plus honorables m'a affirmé qu'un notable musulman du quartier de Bab-Nérab lui avait amené une petite fille arménienne de douze ans qu'il avait l'intention d'acheter et lui avait demandé de l'examiner pour savoir si elle avait une bonne santé. Il est à peu près certain, en outre, que l'autorité connaît ces ventes d'esclaves chrétiennes et ne fait rien pour s'y opposer. Ayant entendu parler d'une femme d'Orfa réfugiée à Alep qui serait allée se jeter aux pieds du vali pour le supplier de lui rendre sa fille sur le point d'être vendue, j'envoyai un drogman chez cette femme qui se nomme Wosgouhi, veuve de Garabet Misirlian, et voici ce qu'elle lui a raconté. A la veille des massacres d'Orfa, elle s'était réfugiée avec ses enfants dans une famille musulmane et échappa ainsi à la mort; son mari qui était tailleur et n'avait pas voulu quitter sa boutique se réfugia, au dernier moment, dans l'église où il fut brûlé vif avec beaucoup d'autres personnes; enfin un certain Na'met-Allah enleva sa fille aînée âgée de douze ans. Wosgouhi parvint à se réfugier à Alep avec ses autres enfants et, il y a quelques semaines, apprenant qu'il y avait un arrivage de jeunes filles d'Orfa destinées à être vendues, elle alla trouver le vali et le supplia de lui permettre de voir les captives et de racheter sa fille, si elle se trouvait parmi elles.

Raif Pacha la reçut très bien et l'invita à venir le trouver le lendemain au sérail; Wosgouhi s'y rendit à l'heure indiquée, mais les zaptiés l'empêchèrent de voir le vali et la conduisirent à la prison des femmes, sous prétexte de lui faire voir si sa fille y était. Cette prison ne contenant guère que des femmes de mauvaise vie, il est inutile de dire que l'enfant ne s'y trouvait pas et cette malheureuse femme qui ne demandait, en somme, que le droit de racheter sa fille à prix d'argent, ne fut même pas admise à voir les jeunes filles vendues à Bab-Nérab.

POGNON.



